

RAPPORT D'ACTIVITÉS

A.A.S

Association pour l'action sociale, culturelle et sportive
du ministère de la culture et de la communication



fotolia| Auteur : coramax

ANNEE 2016

SOMMAIRE

Composition de l'association	page	3
Le mot du président	page	4
Rapport moral	page	5
Inscriptions	page	6
Action sociale	page	11
Noël	page	33
Séjours	page	39
Billetteries	page	48
Autres activités	page	58
Bibliothèque du personnel	page	63
Conclusion	page	73

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016

MEMBRES DU CA AAS en 2016		
Président	André LADOUSSE	
Vice Présidente	Danielle NICOLAY	
SYNDICATS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CGT	Monique GONTIER	Christophe UNGER
CFDT	Nadia AMINE	Rachelle METANGMO-TSIAZO
SUD	Warda BALAH-CHIKHA	Vincent DELACROIX
FSU	Joaquim LEBRE	Nathalie RAGOO
UNSA	Irène LEMARIE-DUMESNIL	Isabelle DUMOUSAUD

EQUIPE ADMINISTRATIVE AAS

Prénom	Nom	fonction
Yann	Daniel	Bibliothèque
Thomas	Dalan	billetterie spectacles, cinévalois, Noël
Jean-Claude	Elleboode	Billetteries : cinéma, parcs de loisirs, piscine, clubs de sports, coordination professeurs, surveillance équipements locaux
Martin	Fort	Séjours, sorties, voyages
Sylvie	Gasparini	Direction, coordination, personnel, affaires générales et financières
Angélique	Jacquet	Conseil en économie sociale et familiale
Géraldine	Paté	Secrétariat, gestion des inscriptions, Noël
Marie	Sanchez	Comptabilité

EQUIPE PEDAGOGIQUE AAS

Prénom	Nom	fonction
Yvon	Lebbihi	Yoga
Julien	Lebbihi	Yoga
Philippe	Désandré	Chant, chorale
Jean-Claude	Elleboode	Gymnastique, stretching, karaté
Anne	Juliach	Dessin
Nolwenn	Mahé	Piano
Yves	Meierhans	Accompagnateur piano chant, chorale
Lorraine	Morillon	Danse classique
Georges	Rose	Tai chi

Le mot du Président

Je veux souligner en quelques mots ce que le rapport annuel d'activité 2016 présenté par la directrice de l'AAS apporte aux adhérent.e.s de l'association : une somme d'informations claire, agréable à consulter, qui témoigne non seulement de la richesse et de la variété de l'offre mais aussi de la vie notre ministère. Ce rapport est une photographie de la grande maison où se déroule ou s'est déroulée notre vie professionnelle. Dépassant ce que chacun.e. de nous peut connaître de l'AAS par l'usage personnel qu'il ou elle en fait, c'est un document qui en dit long sur nos goûts et nos envies ainsi que sur la sociologie de notre communauté de métier. Il est aussi le reflet de cette forme d'autorégulation solidaire à laquelle collaborent en confiance l'administration du ministère, les représentants des personnels et l'équipe permanente de l'AAS.

Je me dois, et le fais avec bonheur, de remercier les acteurs de ce « trépied de solidarité » dont le fonctionnement bien huilé fait, depuis 10 ans, mon admiration : sous l'autorité des ministres successifs, le secrétariat général dont le bureau des affaires sociales nous accompagne avec attention et bienveillance ; les organisations syndicales engagées au sein du CA dans un suivi minutieux des activités de l'association, marqué par le souci constant de la vocation sociale de l'AAS et de l'intérêt général ; l'équipe permanente de l'association qui, sous la direction de Sylvie Gasparini, met en œuvre les orientations du conseil d'administration et les enrichit par des propositions originales et sans cesse renouvelées.

Tout cela s'est traduit au quotidien de l'année 2016 par les activités nombreuses dont ce rapport rend compte. Je ne saurais assez inviter tous les adhérents à le lire, à nous adresser leurs commentaires et leurs suggestions afin que tout ce qui nous paraît avoir été bien en 2016 puisse être encore amélioré en 2017.

André LADOUSSE
Président de l'AAS

RAPPORT MORAL 2016

Dotée d'une subvention de 1 056 750 € accordée par le ministère et portée par l'enthousiasme d'une équipe dynamique et solidaire, l'AAS a pu en 2016, venir en aide aux agents, leur faciliter ainsi qu'à leurs familles l'accès aux activités culturelles et sportives et éveiller leur curiosité par des propositions nouvelles et variées.

Mais l'AAS a su aussi attirer de nouveaux membres : ainsi au 31 décembre 2016, elle compte 2145 adhérents, soit 6 % de plus qu'en 2015. Cette progression est une des raisons de l'augmentation de 5 % du budget de l'association.

Comme le révèle le rapport d'activités, cette progression est notable dans le secteur de la billetterie mais aussi dans le domaine des manifestations ponctuelles de groupe comme les ateliers, les stages et les visites qui ont été multipliés.

De ce fait, au 31 décembre 2016, le bilan comptable fait apparaître un résultat négatif de -57 039 €. Ce résultat est imputé sur le fonds de réserve de l'association, conformément à la décision du conseil d'administration de l'association.

En plus des réunions annuelles, le conseil d'administration s'est réuni à plusieurs reprises en groupe de travail afin, d'une part, proposer de nouvelles tranches de tarifs pour les colonies de vacances en rehaussant tous les plafonds de quotients familiaux et, d'autre part, de revoir les modalités d'accès au prêt social après que la conseillère ESF a alerté la direction sur l'augmentation des difficultés et sur les conflits engendrés par la procédure en vigueur.

Pour la première fois depuis 8 ans, il n'y a pas eu, cette année, d'événement pouvant perturber le fonctionnement de l'équipe administrative de l'association, comme les mouvements de personnels, le déménagement ou les absences pour raisons de santé rencontrées par le passé. Seuls sont à noter deux congés maternités pour les professeuses de piano et de théâtre qui ont été remplacées pendant leur absence, et le recrutement de nouveaux professeurs de yoga. Cette stabilité explique aussi en partie l'augmentation de l'offre à destination des adhérents.

En ce qui concerne la gestion du personnel, il faut par ailleurs noter la mise en place d'un régime complémentaire de frais de santé pour les salariés de l'AAS, conformément à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 généralisant la complémentaire santé à tous les salariés du secteur privé.

Enfin, la directrice est intervenue lors des trois stages « préparation à la retraite », organisés par le bureau en charge de la formation au ministère, afin de présenter l'offre de l'AAS aux futurs retraités qui représentent aujourd'hui 11 % des adhérents.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

INSCRIPTIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'adhésion à l'AAS se fait sur l'année civile.

L'AAS propose deux types de forfait :

-le forfait « services » qui donne accès à toutes les activités proposées par l'association hormis les cours ;

-le forfait « activités », complément du forfait services, qui permet de participer aux cours pour lesquels on s'inscrit.

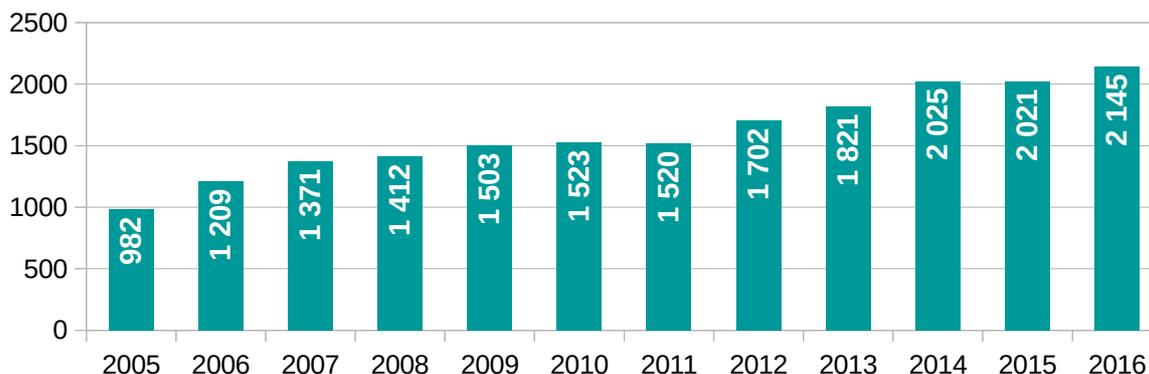
Le tarif des cours culturels et sportifs est calculé sur la base du quotient familial des agents. Il n'a pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2008.

Voici, ci-dessous le tarif des cours au 1^{er} janvier 2016 :

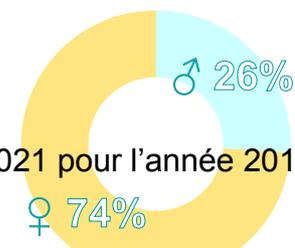
ACTIVITES	TARIFS ANNUELS - inscription entre le 1er janvier et le 30 juin 2016 (1/2 tarif pour les inscriptions à partir du 1 ^{er} septembre 2016)			
	QF 1 inf. à 11 250 €	QF 2 de 11 250 € à 17 499 €	QF 3 de 17 500 € à 22 499 €	QF 4 sup. à 22 500 €
CHANT cours ind. de 20 mn	150	175	200	250
CHORALE	50	65	80	100
PIANO cours ind. de 25 mn	150	175	200	250
THEATRE	120	140	160	200
DESSIN	75	90	100	125
DANSE CLASSIQUE	Forfait Une ou plusieurs activités	Forfait Une ou plusieurs activités	Forfait Une ou plusieurs activités	Forfait Une ou plusieurs activités
GYM				
AFRO JAZZ				
KARATE DO				
TAI CHI CHUAN				
YOGA	50	65	80	100

QF : revenu fiscal de référence / nombre de parts

Nombre d'adhérents de 2005 à 2016



1 LE PROFIL DES ADHERENTS



Le nombre d'adhésions au 31 décembre 2016 est de **2145** contre 2021 pour l'année 2015 dont **385 inscrits aux cours collectifs** (371 en 2015).

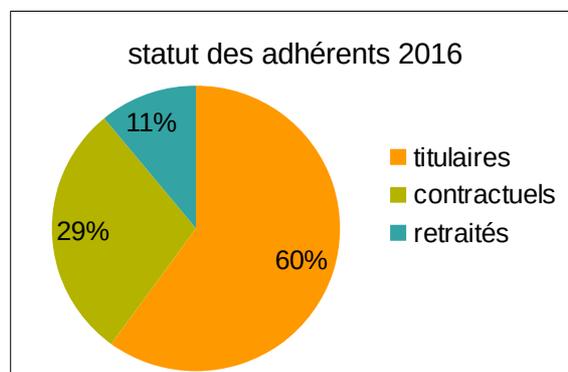
+6 %

Le nombre d'adhérents a augmenté de 6 % entre 2015 et 2016 mais leur profil est à peu près identique. On note toutefois un léger glissement au niveau de l'âge, avec une augmentation des moins de 40 ans et des plus de 60 ans. La tranche 40 à 60 ans, majoritaire, représente 58 % des adhérents contre 63 % en 2015.

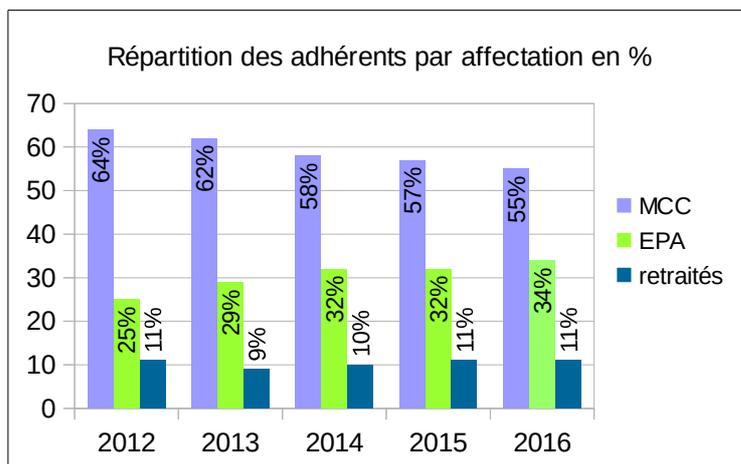
Le nombre des plus de 60 ans est donc en augmentation avec 22 % des adhésions. Les agents qui partent à la retraite souhaitent garder un lien avec leurs collègues et/ou bénéficier de tarifs préférentiels pour leurs loisirs.

55% des adhérents travaillent en administration centrale ou service déconcentré, 34 % viennent des établissements publics et les 11 % restants sont des retraités. Ces proportions tendent à évoluer lentement dans le sens d'une diminution de la présence des agents d'administration centrale et d'une légère augmentation du nombre des agents travaillant en EPA.

Age des adhérents	2013	2014	2015	2016
De 20 à 30	5%	6 %	4 %	5 %
De 31 à 40	16%	17 %	15 %	16 %
De 41 à 50	32%	31 %	31 %	29 %
De 51 à 60	28%	28 %	32 %	29 %
+ de 60	18%	18 %	18 %	22 %



Mois	Nombre d'inscriptions 2014	Nombre d'inscriptions 2015	Nombre d'inscriptions 2016
janvier	687	651	700
février	468	514	545
mars	378	242	266
avril	105	157	160
mai	69	87	86
juin	57	70	79
juillet	27	60	50
août	49	44	51
septembre	66	86	88
octobre	82	58	59
novembre	27	32	39
décembre	10	19	22
TOTAL	2025	2021	2145



Le tableau ci-dessus présente la répartition des adhésions tout au long de l'année et indique que 309 agents (soit environ 15 %) ont adhéré à l'association au deuxième semestre 2016 même si cette adhésion n'ouvre des droits que jusqu'au 31 décembre. L'AAS dispose d'une liste de diffusion contenant environ 5400 adresses. Certains abonnés souhaitent être informés des propositions de l'association et adhèrent à l'AAS au moment où ils s'inscrivent à une activité.

STATUT : 60 % des adhérents sont titulaires, 29 % contractuels et 11 % retraités.

On trouvera dans le tableau ci-dessous le service d'origine des adhérents. On peut noter que si le site des Bons-Enfants est logiquement bien représenté, l'association continue d'attirer des agents de tous les services du ministère de même que des retraités. On relève par ailleurs, une stabilisation des adhésions d'agents d'administration centrale, une forte présence des agents retraités (+9 % par rapport à 2015, +20 % en deux ans) et des agents d'EPA comme le Louvre (+32 % en deux ans), le centre Pompidou (+21 % par rapport à 2015). Les agents de ces établissements ont souvent un planning de travail particulier, les larges horaires d'ouverture de l'AAS leur permettent de venir pendant leur pause à tout moment de la journée.

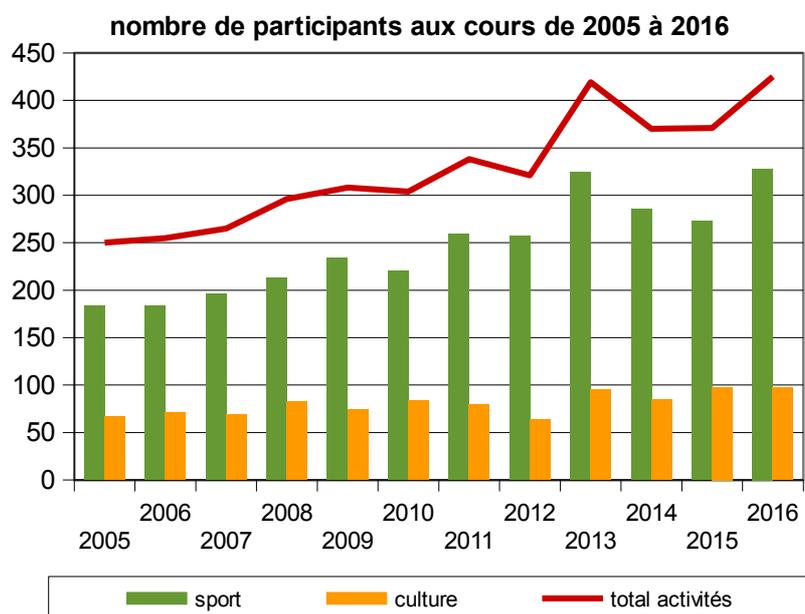
SERVICES / ETABLISSEMENTS	Nombre Adhérents 2016	SERVICES / ETABLISSEMENTS	Nombre Adhérents 2016
Secrétariat Général	306	Musée Moyen Age Thermes de Cluny	15
Musée du Louvre	256	DICOM	14
Retraité Culture	240	Musée Rodin	14
D° gle patrimoines	128	École Architecture Paris Belleville	14
Centre Pompidou	93	EPA de Versailles	13
D° gle patrimoines - archives	79	Mobilier National des Gobelins	12
Bibliothèque Nationale de France	77	Palais de l' Elysée	12
D° gle médias industries culturelle	69	École Architecture Paris Malaquais	12
Centre National de Cinématographie	66	Conservatoire Nat Sup de Mus Danse	12
Centre des Monuments Nationaux	63	INHA	12
Bibliothèque Publique d' Information	52	École Nationale des Arts Décoratifs	11
D° gle création artistique DG2	45	Musée National de la Renaissance	11
Musée d' Orsay	39	Centre National du Livre	10
C2RMF Paris + Versailles	36	Délégation Langue Française LF	8
Cabinet du Ministre	32	Écoles région	8
Musée Picasso	28	Cité de la céramique	7
INRAP Paris	26	Conservatoire Nat Sup d' Art Drama	7
D° gle patrimoines - Musées de Fran	26	EP du Palais de la Porte Dorée	6
Musée du quai Branly	25	Inspection Gle des Affaires Culture	6
Institut national du patrimoine	24	Musée Gustave Moreau	5
Drac Île de France	24	Musée Saint Germain en Laye	5
École Architecture Paris la Villette	23	Opérateur patrimoine et projets mob	4
École Nationale Sup des Beaux Arts	19	École Architecture Mame la Vallée	3
Musée Orangerie	19	Musée Malmaison et Bois Preau	3
École du Louvre	19	Cité de l'architecture et du patrimoine	3
École Architecture Paris Val de Seine	19	Centre archives nles Fontainebleau	2
DRACS Régions	18	UDAP Paris	2
Musée Guimet	18	Autres	29
Centre National des Arts Plastiques	16		

2 LES COURS :

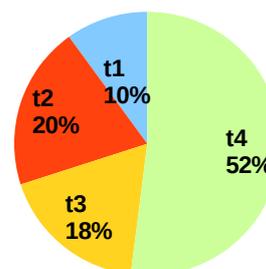
Le nombre d'inscriptions au « Forfait Activités » figure dans le tableau ci-après par discipline.

Les ayants-droits pour le karaté incluent 7 enfants participant au cours du mercredi après-midi. Ce nombre est en diminution par rapport aux années précédentes en raison de la mise en place des cours le mercredi matin.

DISCIPLINES	AGENTS inscrits 2013	AGENTS inscrits 2014	AGENTS inscrits 2015	AGENTS inscrits 2016
Afro jazz	-	-	-	40
Chant	28	27	28	30
Chorale	22	24	22	17
Danse classique	25	20	21	25
Dessin/peinture	13	11	10	15
Gym	155	140	122	131
Karaté	41	31	28	28
Piano	17	17	21	20
Taï chi chuan	40	31	40	32
Théâtre	15	6	17	15
Yoga	63	63	62	72
TOTAL	419	370	371	425



Ci-dessous, la répartition des inscrits aux cours par tranche de quotient familial : Environ la moitié (48 %) des inscriptions sont dans les tranches 1 à 3, soit les quotients annuels situés en dessous de 22 500 €.



QF : revenu fiscal de référence / nombre de parts

L'emménagement de l'AAS aux Bons-Enfants en septembre 2012 avait entraîné, l'année suivante, une forte augmentation du nombre d'inscriptions aux cours (+30,5 %) car l'attente des agents était importante.

La fréquentation avait diminué en 2014, car certains créneaux étaient saturés et plusieurs adhérents avaient renoncé à s'inscrire. Le nombre total de participants aux cours avait ainsi diminué de 11 %.

En effet, les salles ne permettent pas d'accueillir davantage d'agents, en particulier pour des raisons de sécurité, et les vestiaires sont prévus pour une vingtaine de personnes.

En 2016, l'ouverture d'un cours d'afro jazz et le remplacement du professeur de yoga ont attiré de nouveaux participants. Par ailleurs, les participants au cours de gym ont été plus nombreux après le retour du professeur de gym après un arrêt de travail prolongé.

L'augmentation du nombre d'inscrits au cours de dessin provient de l'ouverture d'un deuxième cours, le jeudi.

L'AAS reste vigilante et continue de chercher des solutions alternatives pour satisfaire un maximum d'adhérents dans de bonnes conditions. La recherche d'autres salles de sport à Paris s'est révélée jusqu'à présent infructueuse soit en raison de l'indisponibilité des salles soit en raison du coût trop élevé des abonnements.

Représentations de la chorale de l'AAS

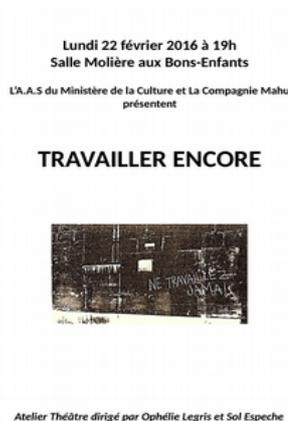
La chorale de l'association s'est produite le jeudi 9 février 2016 au Conservatoire national de musique et de danse de Paris ainsi que le 18 mai 2016 dans le cadre de la cinquième édition du concert "Canto è Soffio" en l'Église St-Louis de la Salpêtrière.

Chaque année depuis 2010, à l'initiative de M. Philippe Désandré, basse d'opéra et professeur de chant de l'AAS, un concert lyrique intitulé "Canto è Soffio" ("le chant, c'est le souffle") est organisé au profit du Fonds de Dotation Recherche en Santé Respiratoire. Cet événement permet de subventionner, grâce à la générosité du public qui y assiste, une année de recherche, généralement pour un interne en médecine ou en pharmacie désireux de réaliser un projet de master 2.



Représentation de l'atelier théâtre de l'AAS

Le groupe de théâtre a donné, salle Molière aux Bons-Enfants, une représentation sur le thème du travail le 22 février 2016 et le 12 décembre un spectacle sur le thème de la famille. Malgré les difficultés d'accès au site en raison des mesures vigipirates en cours, une trentaine de spectateurs ont pu à chaque fois y assister.



Stages de karaté

Cinq à six fois par an, les élèves du cours de karaté bénéficient d'un stage intensif de 4 heures pendant lequel ils approfondissent leur technique tout en découvrant l'histoire de la discipline et en dégustant du thé et autres spécialités japonaises. Chaque stage réunit environ une vingtaine de pratiquants.



ACTION SOCIALE

L'action sociale de l'A.A.S s'inscrit dans le cadre de l'action sociale du ministère de la Culture et de la Communication en faveur des personnels. Il s'agit de prévenir l'aggravation des situations financières, l'endettement des familles et par extension, les phénomènes d'exclusion sociale.

Elle a pour mission :

- d'améliorer les conditions de vie des agents (contexte *familial, habitat, gestion de la vie quotidienne*) ;
- de favoriser leur mieux-être ;
- de prévenir l'endettement des familles ;
- de prévenir la migration vers l'exclusion sociale ;
- d'informer les agents de leurs droits (*sociaux, juridiques, etc.*) ;
- de développer le partenariat avec différents organismes sociaux.

La gestion de ce pôle, est assurée par Angélique JACQUET, Conseillère en Économie Sociale et Familiale, en poste depuis octobre 2011 et des intervenants vacataires (*juriste de l'Association Départementale d'Information sur le Logement - A.D.I.L et du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - CIDFF*).

La conseillère est hébergée dans les locaux du service social du ministère et ne dispose pas d'un bureau au sein de l'association. Ceci gêne quelque peu la collaboration entre la conseillère et les agents de l'association concernés par le traitement des dossiers de prêt.

Elle offre différentes prestations :

- prêt social à 0 % ;
- diagnostic financier et conseils budgétaires ;
- accompagnement social orienté sur l'aide éducative budgétaire ;
- actions collectives de prévention ;
- consultations juridiques (*1/2 journée deux fois par mois*) par le C.I.D.F.F ;
- consultations en droit du logement (*1/2 journée par mois*) par l'A.D.I.L.

1 - PRETS SOCIAUX

Le prêt social de l'A.A.S est une prestation (avec le secours financier) qui est proposée aux agents du ministère de la culture et de la communication confrontés à des difficultés financières chroniques ou passagères, des accidents de vie ou des frais exceptionnels.

Le prêt social de l'A.A.S est un prêt à 0%, d'un montant maximum de 2000€, remboursable sur une période allant de 12 à 36 mois.

Le remboursement des mensualités est prélevé directement sur le salaire et débute trois mois après l'octroi du prêt, ce délai permet aux agents d'organiser leur budget. Les

retraités doivent mettre en place un virement mensuel depuis leur compte bancaire sur le compte de l'AAS.

Les demandes de prêts sont étudiées anonymement en commission mensuelle, de septembre à juillet. La commission de prêts est constituée des membres du conseil d'administration de l'AAS. Une assistante sociale du ministère assiste à ces réunions.

Le traitement, la coordination et l'instruction des demandes de prêts sont confiés à la Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF).

L'analyse des situations budgétaires permet entre autre de repérer les agents en situation de précarité (économique, sociale, familiale...), le budget pouvant souvent révéler les fragilités socio-économiques.

Instruction du dossier de prêt

Après réception et étude des dossiers, les agents sont contactés pour faire un point sur leur demande. Il leur est proposé, s'ils le souhaitent ou si nécessaire, un entretien social en face à face et/ou téléphonique avec la CESF.

Le rendez-vous physique permet une aide plus efficace surtout lorsqu'il y a des réticences quant aux orientations ou solutions proposées.

Les agents fournissent très souvent un dossier incomplet. Il est courant de voir des dossiers arriver hors délai. Les demandes en attente peuvent donc se cumuler et nécessiter de nombreuses relances avant d'obtenir les documents et informations nécessaires. Ces relances prennent un temps considérable et peuvent empiéter sur d'autres tâches.

Le prêt social est donc une mission lourde qui requiert une bonne organisation. Son traitement occupe une part considérable de l'activité de la CESF parfois au détriment des accompagnements budgétaires.

Le traitement des dossiers nécessite un travail et une expertise approfondis afin de répondre au mieux aux besoins rencontrés. Il demande une implication des deux parties (demandeur et travailleur social). Bien souvent, c'est à la conseillère ESF de comprendre la situation réelle de la famille, d'en faire un bilan afin de mettre à plat les différents éléments.

Le dossier de prêt social est toujours traité et présenté en accord avec le demandeur. Les informations transmises sont toujours validées en amont de la commission.

Dans certains cas (capacité de remboursement négative par exemple), l'instruction consiste à établir avec l'agent un diagnostic complet de sa situation financière et à lui proposer si besoin :

- un soutien dans les démarches de rétablissement de sa situation financière, en collaboration avec le service social référent si nécessaire ;
- Une Aide Éducative et Budgétaire (AEB) ;
- une orientation vers des dispositifs extérieurs (*avocat, notaire, ADIL, PACTARIM, ANAH, rachat de crédit, procédure de surendettement, CAF, médecins, etc.*)
- une orientation vers les services sociaux et partenaires sociaux en fonction des problématiques rencontrées.

Le travail post-commission constitue aussi une part significative de l'activité de la CESF, car il faut rédiger les contrats de prêts et les courriers aux agents, expliquer la décision de la commission, contacter les partenaires afin de faire le point sur les perspectives validées par les membres de la commission.

Les statistiques du prêt social 2016

Notons que les demandes de prêt social sont exclusivement traitées par la CESF de l'AAS. Le partenariat entre les services sociaux du Ministère de la Culture et ceux du Ministère de l'Intérieur est favorisé dès que possible afin de permettre un travail cohérent autour des situations des agents.

Cependant, la grande majorité des situations présentées en commission des prêts sociaux a fait l'objet d'un traitement exclusif par la CESF sur l'ensemble des problématiques financières (total des emprunts, endettement, dettes, découverts...)

Notons par ailleurs que le travail en partenariat progresse, les collaborations sont de plus en plus riches et instaurées.

Il est capital de maintenir ces partenariats pour poursuivre des accompagnements de qualité.

a) Nombres de demandes-réponses de la commission des prêts sociaux de 2012 à 2016.

	2013		2014		2015		2016	
DEMANDES	117		142		147		112	
Accords	77	65%	85	60%	82	56%	53	48 %
refus	24	21%	28	20%	39	27%	24	21 %
Ajournements	8	7%	10	7%	10	7%	19	17 %
En attente ou sans suite	2	2%	3	9%	12	8%	4	3 %
Irrecevable	0	0%	1	1%	0	0%	0	0 %
Annulation après acceptation finale	0	0%	0	0%	4	3%	2	2 %
Sans suite et orienté vers secours	6	5 %	15	11%	0	0%	10	9 %

La CESF relève beaucoup de situations très dégradées, conséquences de plusieurs facteurs : augmentation du coût de la vie, accident de la vie, méconnaissance des mécanismes d'endettement et abandon de la gestion budgétaire...

Ces situations exigent davantage de temps de traitement pour conjuguer plusieurs dispositifs et trouver une solution pérenne (prêt + secours ou bien prêt + FSL ...).

Il faut un certain temps afin que la personne accepte les propositions faites, d'autant plus lorsque celles-ci ne sont pas celles qu'attendait le demandeur.

Nous pouvons imputer cette résistance en partie aux modalités d'accès à la demande de prêt social. En effet, les agents sollicitent assez régulièrement ce dispositif sans avoir demandé une évaluation sociale et budgétaire par leur service social du personnel ou par la CESF de l'AAS, ce qui conduit souvent à un refus.

Il faut donc accompagner longuement l'agent vers l'acceptation des préconisations établies et l'adhésion à l'accompagnement social proposé.

En 2016, nous pouvons noter une baisse des refus qui restent toutefois nombreux. Ils peuvent correspondre à des situations trop dégradées pour être rétablies par ce dispositif financier. La commission peut faire aussi ce choix pour faire prendre conscience à l'agent de la récurrence du recours aux crédits. Dans ce cas, le dossier est orienté vers un dispositif plus adéquat. Le travail d'investigation de la CESF permet d'orienter au mieux les agents et de réduire le temps de mise en place des différentes procédures.

La conseillère note par ailleurs une récurrence des demandes chez certains agents soit pour des motifs identiques, soit pour des problématiques similaires.

En tant qu'organisme prêteur, l'AAS doit, par le biais de la conseillère, aviser le demandeur des conséquences financières du prêt et des risques de son endettement. Elle doit par ailleurs vérifier que l'emprunteur est en mesure de rembourser le prêt sans se trouver en difficulté. En conséquence, le conseil d'administration a souhaité réaffirmer qu'une capacité de remboursement suffisante ne constitue pas un droit irrévocable à l'obtention d'un prêt social. Plusieurs paramètres sont à prendre en compte : l'endettement général, la récurrence du motif, le motif, les perspectives d'évolution de la situation de l'agent ...

Le refus peut être vécu comme une violence ou une injustice par le demandeur, cependant il est nécessaire que le diagnostic soit clairement posé afin de soutenir au mieux l'agent dans son parcours. Il arrive parfois que la CESF se trouve face à des comportements agressifs lorsqu'un refus est annoncé. Afin de répondre au mieux à cette problématique, le courrier de refus du prêt indique maintenant l'adresse de la commission pour les recours ou les réclamations (et non plus le téléphone de la CESF).

Avec l'accord du demandeur, lorsque la situation est tellement dégradée que le prêt social n'est plus légitime, il est assez courant que des dossiers ne soient pas présentés à la commission mais soient directement orientés vers des dossiers de surendettement. Ainsi, cette année, **11 dossiers** qui ont tout de même fait l'objet d'une étude, ne sont pas comptabilisés dans les statistiques. Ils s'ajoutent aux 112, ce qui porte le nombre de dossiers étudiés à 123 pour l'année 2016

Les dossiers refusés : Les refus sont dûs au fait que certains agents demandent à ce que leur dossier soit présenté alors que leur capacité de remboursement est insuffisante. Ils peuvent aussi correspondre à des motifs qui ne sont pas « sociaux » (ex : réfection d'une cuisine, frais de vacances ...).

Parfois il est nécessaire d'instruire la demande jusqu'au bout pour que l'agent se voie opposer un refus écrit et motivé de la commission. Cela permet d'étayer le travail de prise de conscience amorcé par la CESF.

La conseillère relève de plus en plus de dossiers présentant une capacité fictive, c'est à dire une capacité de remboursement mathématique mais non réelle lorsqu'on prend en compte l'endettement global de la famille.

Les ajournements sont consécutifs à :

- la présentation de dossiers incomplets malgré les relances de la CESF.

Ce phénomène peut s'expliquer par la crainte de se voir opposer un refus ou de devoir enclencher un dossier de surendettement, un accompagnement social ou encore par l'appréhension de devoir fournir des explications sur l'état des créances.

Compte-tenu de la charge de travail et après accord des membres de la commission, la CESF se réserve le droit de renvoyer les dossiers incomplets aux demandeurs.

- une demande de précision sur un dossier afin d'obtenir des informations complémentaires qui permettront aux membres de la commission d'arrêter leur décision.

Les dossiers irrecevables correspondent aux demandes d'agents ayant un prêt en cours de remboursement ou de personnels ayant un avis à tiers détenteur sur leur salaire.

b) Motifs des demandes

Les motifs de demande sont fréquemment multiples. À titre d'exemple, un agent peut solliciter un prêt pour un retard dans le paiement de ses charges et pour un découvert bancaire. Le tableau ci-dessous fait état du motif principal de la demande, celui pour lequel la majorité du montant du prêt est accordé.

L'augmentation des demandes à motifs multiples s'explique en partie, par :

- un cumul de charges de plus en plus lourd pour les ménages,
- un défaut de mensualisation des impôts et assurances,
- des frais de santé de moins en moins remboursés ou sans prises en charge (ex : implants dentaires, dépassements d'honoraires...)

Motifs des demandes de prêts sociaux	2013		2014		2015		2016	
		%		%		%		%
Retard de charges	27	23	31	22	38	27	31	28
Découvert bancaire	38	32	41	29	49	34	33	29
Divers	8	7	19	13	14	11	13	12
Frais d'avocat	5	4	7	5	3	1	4	3
Frais médicaux	8	7	13	9	12	8	10	10
Rachat de crédits	7	6	11	8	9	7	7	6
Travaux exceptionnels	9	8	7	5	11	8	9	8
Déménagement - mutation	15	13	13	9	11	7	5	4
Total	117	100	142	100	147	100	112	100

Les chiffres montrent une part majoritaire de demandes axées sur les découverts bancaires et retard de charges, ce sont les motifs les plus récurrents et les plus sévères. La CESF constate que les découverts bancaires représentent en moyenne un mois de salaire, d'où une grande difficulté pour les résorber. Il est assez courant de voir des découverts bancaires autorisés proches du montant du salaire voire supérieurs.

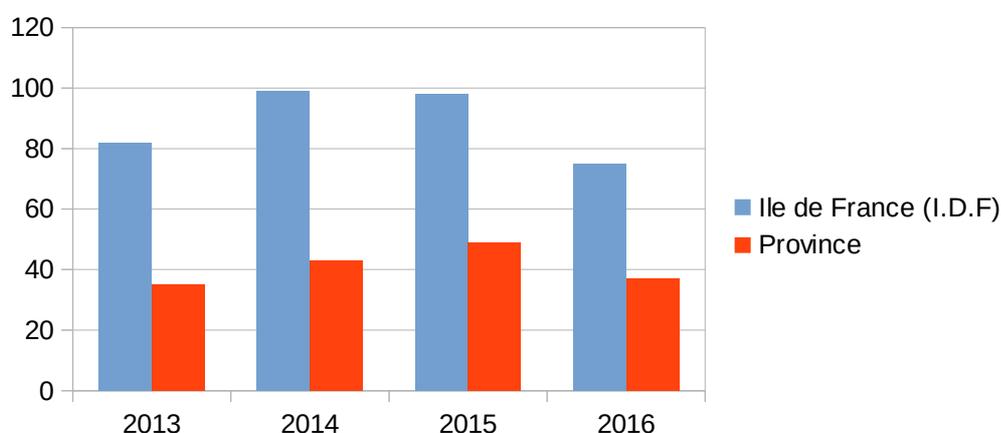
Il faut noter par ailleurs que pour les retards de paiements de charges, la CESF traite en majorité des impayés de loyer et d'impôts (sur le revenu, taxe foncière et habitation).

Un travail de compréhension et de sensibilisation est renouvelé lors de l'étude de la demande afin de sensibiliser les personnes à mensualiser ou prévoir ces charges en amont.

Ces impayés sont surtout concentrés de septembre à décembre de l'année en cours. Par ailleurs, les découverts bancaires « permettent » temporairement aux familles de faire face aux charges incompressibles mais dégradent davantage leur situation. Un grand travail de sensibilisation est également fait sur les crédits et les risques de surendettement. Afin de faciliter le rééquilibrage budgétaire, le travail de la CESF consiste également à préconiser une mensualisation des charges incompressibles, ainsi qu'une budgétisation des dépenses quotidiennes.

Les frais d'avocat concernent en majorité des honoraires relatifs aux divorces. Les frais médicaux concernent en grande partie des frais de prothèse et des soins dentaires.

c) Provenance des demandeurs de 2013 à 2016 :



Provenance des demandeurs de prêts sociaux	2013		2014		2015		2016	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Île-de-France (I.D.F)	82	70	99	70	98	67	75	67
Province	35	30	43	30	49	33	37	33
Total	117	100	142	100	147	100	112	100

Les demandes de prêt social proviennent majoritairement d'agents situés en Île-de-France.

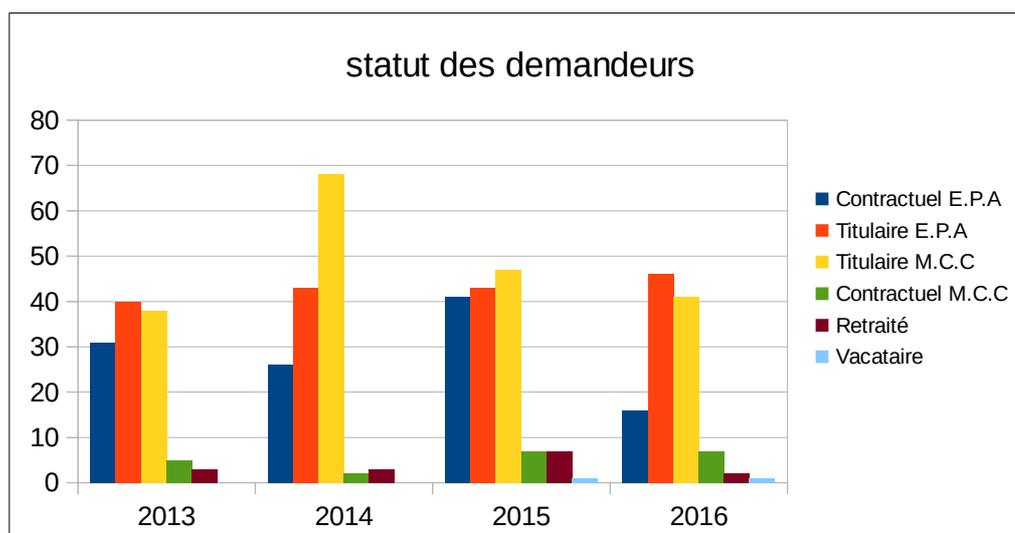
En effet, une grande majorité des agents culture travaillent en Île-de-France. De plus, on peut supposer que la proximité géographique facilite les démarches. Néanmoins, dans un souci d'équité, les informations relatives aux prêts sont transmises en début d'année à tous les sites en région et Île-de-France via la liste de diffusion RH.

En 2016, nous pouvons noter une progression des demandes de prêt social en région. La CESF se rapproche de l'assistante sociale du ministère de l'Intérieur lorsqu'un accompagnement est en cours afin de faire le point sur la demande de l'agent et travailler en bonne coordination sur le dossier.

d) Statut des demandeurs de 2013 à 2016 :

Statut des demandeurs de prêt social	2013		2014		2015		2016	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Contractuel E.P.A	31	27	26	18	41	28	16	14
Titulaire E.P.A	40	34	43	3	45	31	46	41
Titulaire M.C.C	38	33	68	48	47	32	41	37
Contractuel M.C.C	5	4	2	2	7	4	7	6
Retraité	3	2	3	3	7	4	2	2
Vacataire	0	0	0	0	1	1	1	1
Total	117	100	142	100	147	100	112	100

- ◆ E.P.A établissement public administratif
- ◆ M.C.C ministère de la culture et de la communication



Les demandes concernent surtout des agents titulaires.

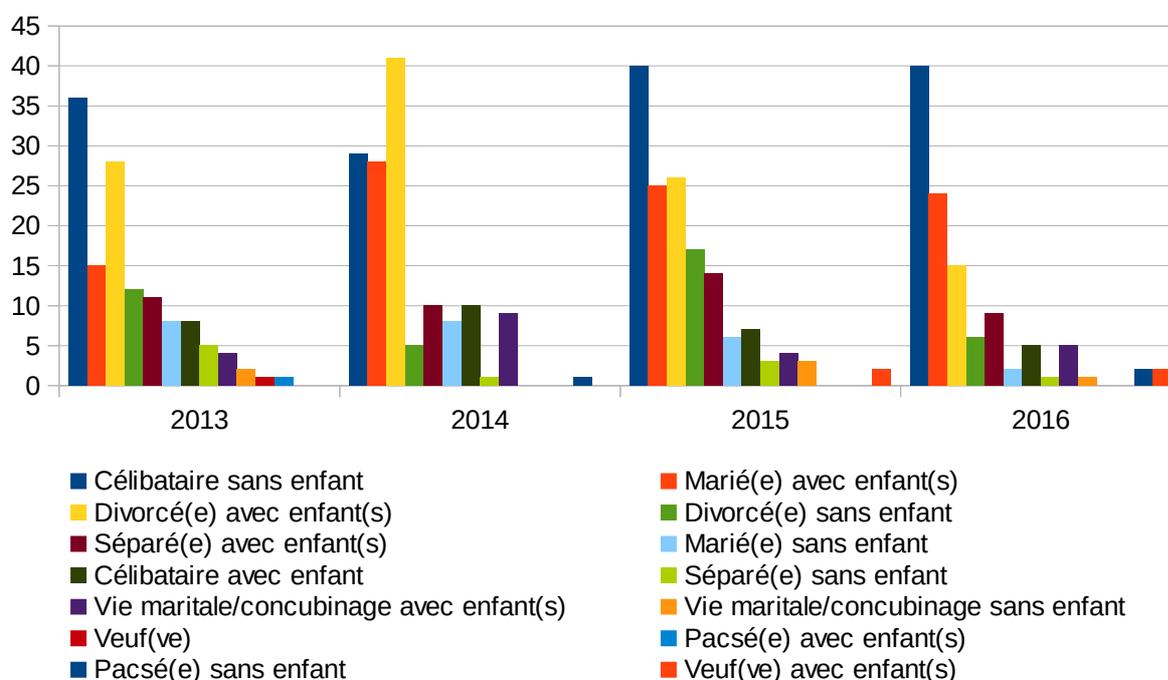
Sur l'année 2016, la part des contractuels EPA a nettement diminué.

La CESF est souvent amenée à instruire des dossiers de prêt en partenariat avec les services sociaux des différents établissements. Elle peut ainsi cumuler plusieurs dispositifs d'aide (prêt + secours) afin de rétablir des situations qui ne pourraient pas l'être par la simple action du prêt.

e) Situation familiale des demandeurs

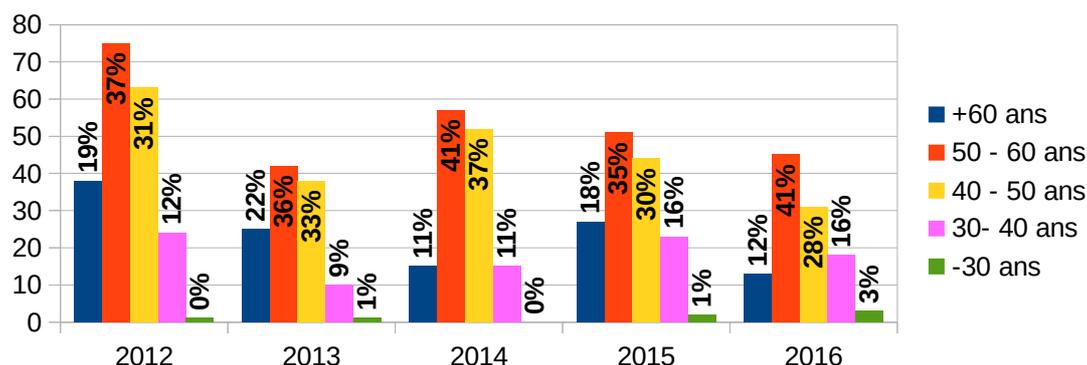
Situation familiale des demandeurs	2013		2014		2015		2016	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Célibataire sans enfant	36	30 %	29	20 %	40	28 %	40	36 %
Marié(e) avec enfant(s)	15	12 %	28	20 %	25	18 %	24	22 %
Divorcé(e) avec enfant(s)	15	13 %	41	30 %	26	17 %	15	13 %
Divorcé(e) sans enfant	12	10 %	5	3 %	17	12 %	6	5 %
Séparé(e) avec enfant(s)	11	9 %	10	7 %	14	9 %	9	8 %
Marié(e) sans enfant	8	7 %	8	6 %	6	4 %	2	2 %
Célibataire avec enfant(s)	8	6 %	10	7 %	7	5 %	5	4 %
Séparé(e) sans enfant	5	4 %	1	1 %	3	2 %	1	1 %
Vie maritale/concubinage avec enfant(s)	4	3 %	9	6 %	4	3 %	5	4 %
Vie maritale/concubinage sans enfant	2	1,5 %	0	0 %	3	2 %	1	1 %
Veuf(ve)	1	0,5 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Pacsé(e) avec enfant(s)	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Pacsé(e) sans enfant	0	0 %	1	0 %	0	0 %	2	2 %
Veuf(ve) avec enfant(s)	0	0 %	0	0 %	2	0 %	2	2 %
Total	117	100%	142	100%	147	100%	112	100%

En 2016, les personnes célibataires sans enfant représentent la majorité des demandeurs. À noter, la part des personnes célibataires sans enfant qui est en forte augmentation depuis 2 ans.



Ces dernières années, on peut constater une prépondérance des demandes venant de personnes seules avec ou sans enfants (70 % des demandes). Cette proportion s'explique par la hausse du coût de la vie, notamment en ce qui concerne le logement et les charges courantes que ces personnes doivent assumer avec un seul salaire.

Âge des demandeurs



Le détail de l'âge des demandeurs révèle une forte proportion de demandeurs âgés de 50 à 60 ans.

f) Capacité de remboursement

Lors de l'instruction des dossiers de prêts, un bilan budgétaire du foyer est effectué. Il permet d'établir l'ensemble des ressources et des charges moyennes mensuelles de la famille.

Une fois ce calcul opéré, un « forfait hygiène, alimentation, habillement » est déduit. Il correspond à **300 € pour une personne adulte** et **150 € par enfant**. Il s'agit de garantir un reste disponible minimum pour que la famille puisse subvenir à ses besoins. Ce forfait déduit du solde « revenus – charges » représente la capacité de remboursement du demandeur.

Capacité de remboursement	Nombre de demandes en 2013	Nombre de demandes en 2014	Nombre de demandes en 2015	Nombre de demandes en 2016
Négative	18	17	21	17
0 à 30	1	2	2	5
31 à 50	8	3	2	3
51 à 100€	15	15	22	7
101 à 199 €	18	18	34	14
200 à 399€	17	36	30	29
400 à 599€	26	21	19	17
600 à 799€	7	9	10	6
+ de 800€	7	20	7	14
TOTAL	117	141	147	112

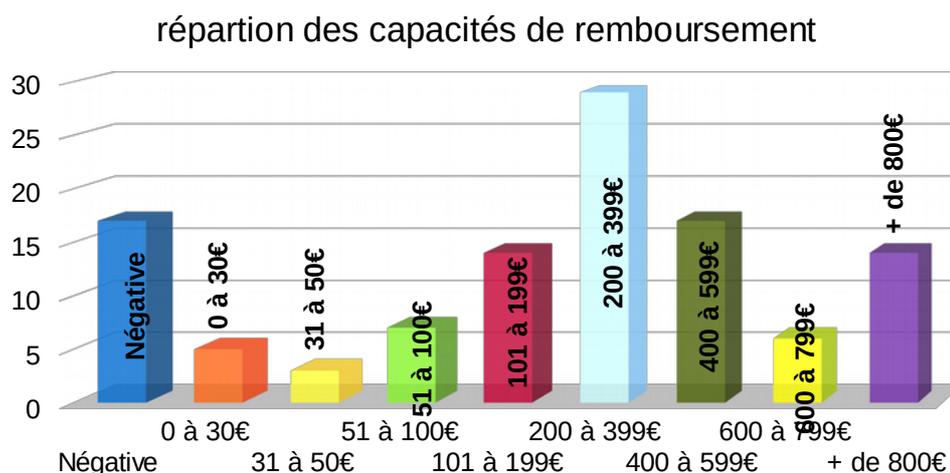
On constate une part importante de faibles capacités de remboursement qui illustre le constat de fragilité budgétaire des agents, en effet 67 % des demandeurs disposent de moins de 400 € de capacité de remboursement mensuelle, 28 % de moins de 100 € et 15 % d'une capacité négative.

La majorité des capacités de remboursement inférieures à 100 € concerne des agents célibataires sans enfants et des familles monoparentales.

Sur l'année 2016, nous notons une majorité de capacités de remboursement située entre 200 à 399 €. Par ailleurs, la CESF constate un traitement majoritaire de dossiers correspondant à des situations fragiles avec un besoin accru en matière d'AEB (action éducative budgétaire).

Nous pouvons observer une part stable pour les demandes ayant une capacité de remboursement négative, il conviendra de consulter le bilan du service social du ministère et plus précisément le nombre de secours traités par le service afin de valider la piste de l'accroissement des orientations et besoins en accompagnement budgétaire.

En tout état de cause, la conseillère constate une dégradation de la situation financière des agents demandeurs et une plus grande difficulté à instruire des dossiers de plus en plus complexes.



En résumé, le profil type du demandeur de prêts est donc un agent titulaire, de 50 à 60 ans, célibataire, résidant en Île-de-France, avec une capacité de remboursement mensuelle de 200 à 400 €. Le motif de la demande étant un retard de charge et/ou découvert bancaire.

PROJET 2017

Au vu des problèmes rencontrés dans le traitement des dossiers et des paradoxes qui sont apparus au fil du temps, la CESF et les membres de la commission des prêts sociaux ont été amenés à réfléchir une nouvelle fois à la direction à donner à cette aide. La conseillère trouve difficile d'intervenir en qualité de travailleur social dans le cadre actuel de la procédure.

En effet, le prêt social de l'AAS a été créé il y a une trentaine d'années comme un prêt employeur, accordé de manière automatique, sans évaluation sociale et budgétaire. Des frais de dossiers étaient alors demandés aux emprunteurs.

Le traitement de cette aide a évolué au fil des années, passant d'une procédure de prestation automatique à celle d'un dispositif, sans pour autant que les modalités de saisine aient été réformées.

Cette évolution est due au travail des conseillères qui se sont succédées sur le poste et aux évolutions des lois régissant la responsabilité des prêteurs.

Le traitement du prêt est maintenant à mi-chemin entre celui d'un prêt employeur et celui d'une aide financière.

Il devient donc impératif de resituer le cadre d'intervention de la CESF de l'AAS, car considérant qu'il s'agit d'un prêt employeur, les agents estiment pouvoir refuser l'intervention d'un travailleur social, jugée trop inquisitrice.

Un groupe de travail a été mis en place et a décidé de proposer une refonte du prêt social

afin de passer d'un service vécu comme une prestation, à un dispositif d'accompagnement social pouvant déboucher sur une aide financière.

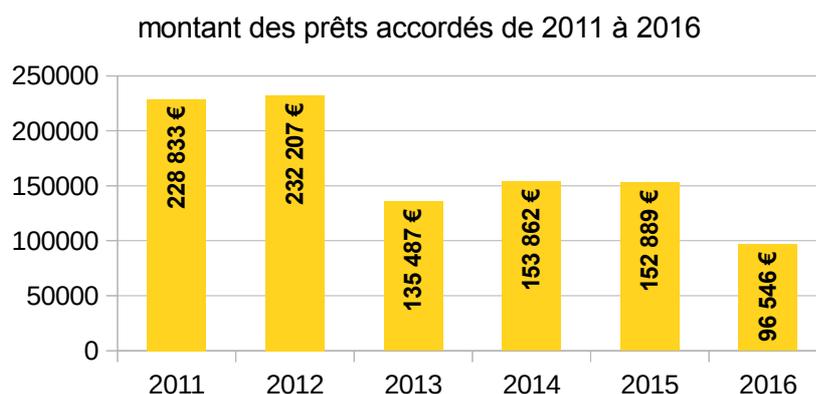
Le conseil d'administration de l'AAS a donc décidé de remplacer le prêt social par l'Aide Financière Remboursable, dispositif proposé après une pré-évaluation de la situation de l'agent par un travailleur social. Aucun taux d'intérêt et frais de dossiers ne seront appliqués.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2017, aucun dossier AFR ne sera plus en libre service. Il sera remis nominativement par la CESF ou le travailleur social qui aura fait la pré-évaluation (physique et/ou téléphonique). L'entretien préalable permettra d'orienter l'agent en difficulté vers une solution adaptée et ainsi gagner un temps précieux sur les démarches (ouverture de droits, accompagnement social et budgétaire, demande de logement, dossier de surendettement...).

Le dossier AFR devra être constitué et complété par l'agent, accompagné si nécessaire par un travailleur social.

La conseillère ESF instruira puis présentera le dossier AFR de façon anonyme devant une commission dont la décision souveraine sera mise en œuvre par l'AAS. La commission AFR se réunira, comme la commission des prêts, une fois par mois, de septembre à juillet.

Le montant des prêts accordés en 2016 s'élève à 96 546 €



2- L'ACTION EDUCATIVE BUDGETAIRE (A.E.B.)

Cet outil d'accompagnement social est également géré par la conseillère ESF de l'A.A.S.

Spécialisée dans ce domaine, elle propose aux agents présentant des difficultés dans la gestion de leur espace financier, un suivi de leur situation et un soutien dans leurs démarches de rétablissement. **Il s'agit d'un accompagnement social avec un volet budgétaire mais qui amène systématiquement à traiter de la situation globale de l'agent.**

La première étape consiste à faire une évaluation précise de la situation financière et sociale. Cette évaluation permet de poser un diagnostic et comprendre le fonctionnement de l'agent ou de la famille dans son rapport à l'argent.

Cette étape permet d'appréhender la globalité de la situation afin d'amener l'agent sur un principe de réalité budgétaire et éventuellement lever les « blocages psychologiques » qui conduisent à des dysfonctionnements budgétaires. En effet, en travaillant sur cette ouverture, le dialogue et la compréhension deviendront plus limpides et le rétablissement

de la situation sera d'autant plus efficace. L'argent revêt un aspect psychologique indéniable. Si la personne n'arrive pas à surpasser ses « freins psychologiques » une orientation vers un thérapeute sera conseillée. L'AEB peut aider dans la prise de conscience des événements mais en aucun cas être une substitution d'un travail plus profond (thérapie). Souvent les problématiques budgétaires sont multifactorielles c'est pourquoi il est important de passer le relai afin de permettre un rétablissement durable.

La priorité est ensuite d'expliquer à l'agent les différentes options qui s'offrent à lui pour rétablir sa situation financière.

Un travail de confiance s'instaure au fil du temps c'est pourquoi il est important d'aller au rythme de la personne. La collaboration se fait avec l'adhésion totale du bénéficiaire.

Au bout de plusieurs mois, une fois qu'un équilibre a pu être rétabli, il devient possible d'entamer un travail d'acquisition de nouveaux repères budgétaires. Le fonctionnement de chacun étant singulier, il s'agit de construire avec la personne reçue, des outils et des repères qu'il pourra intégrer progressivement.

L'action éducative budgétaire est un travail qui s'effectue sur plusieurs mois parfois des années pour certaines situations. Elle peut être consécutive à un prêt social ou un secours, et/ou intégrer un prêt social. La durée et la fréquence des rendez-vous est très variable selon les agents, car elle dépend du rythme de chacun.

Cependant, depuis sa prise de poste ; la CESF constate également un besoin d'accompagnement social renforcé au vu des situations très dégradées et de la complexité des problématiques.

Le budget touche à toutes les sphères de la vie (personnelle, professionnelle). Très souvent c'est un travail éprouvant pour les agents. Aussi, il est fréquent de les voir amorcer un travail puis ne plus se présenter aux entretiens sociaux pendant plusieurs mois avant de réamorcer une aide éducative budgétaire. Cela s'explique souvent par la crainte de voir la réalité budgétaire en face ; cela peut être effrayant au point que certains agents n'ouvrent même plus leur courrier.

Ces dernières années ont été rythmées par des accompagnements assez tendus et complexes, ceux-ci ont été menés en parallèle du prêt social.

Le travail partenarial s'est développé au profit d'une meilleure prise en charge des agents tant sur les missions du prêt social que sur les missions d'accompagnement social et budgétaire.

Ces évolutions ont amené à restructurer les accompagnements sociaux en cours et à venir.

En effet, cette année il y a eu 23 accompagnements sociaux très réguliers dont 13 renforcés.

Par accompagnement régulier, on entend un à deux rendez-vous physique par mois, quant à l'accompagnement renforcé, il s'agit d'un rythme très soutenu avec en moyenne un rendez-vous par semaine (physique et/ou téléphonique).

Sur les 23 situations, 13 accompagnements renforcés dont 3 situations ont fait l'objet d'une attention plus accrue, avec un accompagnement social relevant de la mise sous protection type curatelle ou tutelle.

Ces derniers ont bénéficié d'au moins un rendez-vous par semaine et de nombreuses démarches et/ou entretiens téléphoniques hebdomadaire voir journalières.

Un travail d'acceptation de la mise sous protection a été fait en amont pour faciliter le déroulement du futur dispositif.

L'accompagnement s'est substitué à une mesure de protection dans l'attente et désignation du tuteur.

Ce sont des personnes isolées, tant sur un plan personnel que professionnel.

Ces accompagnements sont très prenants, cependant il est indispensable de ne pas isoler davantage les intéressés.

Les 20 accompagnements réguliers, sont axés sur des dossiers de surendettement (10) ou rachat de crédits (10), avec une mise en place d'un accompagnement budgétaire et administratif.

Par exemple, l'accompagnement aborde également d'autres domaines de la vie quotidienne : déclaration d'impôt, démarches et informations logement, revoir les contrats téléphoniques, assurances, mutuelle...).

Il y a eu 9 accompagnements ponctuels, c'est-à-dire, à court terme et ne nécessitant pas de rendez-vous réguliers ; 6 dans le cadre de la mise en place d'un prêt social et 3 en accompagnement social et budgétaire simple.

Soit un total de 32 agents sur l'année 2016. Nous pouvons constater que le chiffre a diminué en 2016, en partie en raison du temps consacré aux prêts et au travail effectué sur le dossier du dispositif AFR qui a été mis en place au 1^{er} janvier 2017.

Comme pour le prêt, on note que les dossiers sont plus complexes avec des situations davantage dégradées et demandent un travail plus important, chaque accompagnement étant singulier.

Le plus souvent, la demande d'accompagnement et de soutien est faite en dernière intention lorsque la situation est très détériorée et donc plus lourde à prendre en charge.

En parallèle, la CESF instruit des dossiers de surendettement plus complexes : endettement mixte (consommation excessive et conjoncture économique défavorable), surendettement avec accession à la propriété complexe, successions de biens immobiliers mal articulées, dossier de surendettement non tenu soit par l'agent, soit par les créanciers...)

Il y a aussi un accroissement de difficultés post-jugement. Les instructions du Juge de l'exécution ne sont pas directement appliquées et la CESF doit monter des dossiers de réclamations auprès de médiateurs d'organismes de crédits ou auprès du Tribunal de grande instance pour faire appliquer les jugements.

Ces démarches sont longues, stressantes et épuisantes pour les familles, car les créanciers contestent de plus en plus les décisions des juges ou mettent en place, en parallèle, des démarches judiciaires pour récupérer les sommes dues malgré les jugements fixés.

En résumé, les accompagnements sociaux révèlent une vraie problématique sociale profonde. Les situations étudiées sont de plus en plus précaires et dégradées, les problématiques budgétaires sont de plus en plus ancrées.

La CESF note un besoin important en matière de prévention, de cadre, et sensibilisation. Dans ce cadre, les missions de la CESF de l'AAS peuvent s'apparenter à des accompagnements de type MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé). La seule nuance tient au fait qu'aucun accord écrit n'est mis en place pour contractualiser le suivi et qu'aucune prestation sociale n'est directement gérée par la conseillère. Malgré tout, la tâche reste très proche d'une MASP sans toutefois pouvoir profiter d'un contrat qui engagerait le bénéficiaire.

Profil des bénéficiaires d'un accompagnement social et budgétaire

Les prestations du pôle social de l'A.A.S s'adressent à tous les agents (*en activité ou retraités*) du ministère de la culture et de la communication (centrale, région et certains EPA) et à leur famille. L'accès est libre et non soumis à cotisation à l'A.A.S.

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

a. Les agents contactent le pôle conseil ESF de l'A.A.S eux-mêmes par téléphone, dans le cadre d'une demande de prêt social et/ou de conseils (*droit, rachat de crédit, accession à la propriété, déséquilibre budgétaire*). Après analyse de la demande, un rendez-vous peut leur être proposé.

b. Les agents sont orientés par les services sociaux du personnel vers la CESF de l'A.A.S

C'est le cas de figure le plus fréquent. Les orientations émanent majoritairement du service social du personnel de l'administration centrale.

Ce service oriente les agents déjà engagés dans un accompagnement social global, pour une action spécialisée dans le domaine financier (*aide éducative budgétaire, dossier de surendettement, etc.*). L'intervention de la CESF de l'A.A.S s'inscrit dans un projet d'aide globale de rétablissement des situations, souvent en synergie avec l'ensemble des services sociaux MCC ou secteurs.

c. Les agents sont orientés par la commission des secours exceptionnels du ministère de la Culture et de la Communication vers la CESF de l'A.A.S

La C.E.S.F de l'A.A.S participe à titre consultatif aux commissions mensuelles des secours exceptionnels du ministère de la culture et de la communication.

En réponse à leur demande de secours, certains agents relevant d'une action éducative budgétaire sont orientés vers la CESF de l'A.A.S.

L'agent est libre d'accepter ou de refuser cet accompagnement social conjoint. Les suites de l'accompagnement social sont présentées à la commission des secours, dans l'hypothèse d'une nouvelle demande.

Pour conclure, nous pouvons noter que les situations traitées dans le cadre d'accompagnements budgétaires et sociaux sont de plus en plus fragiles, précaires et complexes. Le reste à vivre des agents est parfois modique voir insuffisant pour faire face aux frais alimentaires et quotidiens. Nous pouvons faire le parallèle avec les dossiers de prêt pour lesquels les capacités de remboursement sont inférieures ou égales à 100€.

Point sur l'activité globale de la Conseillère en ESF

Les agents accueillis dans le cadre de difficultés financières, présentent dans une grande majorité de situations, des multi-problématiques (*logement, santé, familiale, etc.*).

Ces problématiques interagissent et nécessitent une prise en charge globale de la situation de l'agent.

Un problème financier peut être provoqué par un accident de vie (*deuil, divorce, maladie, chômage du conjoint, conflits familiaux, etc.*) Aussi, il est important de réaliser une évaluation complète afin de pouvoir intervenir de manière durable.

1) Répartition de l'activité

L'intervention est articulée autour de quatre axes principaux :

- déterminer les modalités de l'intervention ;
- assurer le relais des accompagnements budgétaires en cours en prenant contact avec tous les travailleurs sociaux concernés ;
- accueillir en permanence téléphonique et conseiller les agents qui souhaitent un accompagnement budgétaire, une information sur la vie quotidienne ou un prêt social ;
- instruire les demandes de prêt sociaux de l'AAS et les présenter lors des commissions mensuelles.

2) Accompagnement budgétaires en cours

En 2016, 32 agents ont pu bénéficier d'un accompagnement budgétaire qui a abouti à un prêt social, un secours financier, un accompagnement approfondi financier, un dossier de surendettement ou une orientation vers des mesures de protection (curatelle ou tutelle). Les solutions sont cumulables.

Ces personnes présentent une situation de surendettement plus ou moins complexe. Le surendettement est dans la majorité des situations causé par :

- une absence de gestion budgétaire ;
- une méconnaissance en matière de crédits à la consommation et comptes bancaires (assurances, taux d'intérêts, solidarité entre conjoints, découvert et frais bancaires...) aboutissant à la prise importante de crédits et à l'augmentation des fraudes (l'un des conjoints contracte les crédits au nom de l'autre par exemple) ;
- une séparation ou un divorce occasionnant une baisse de revenus considérable ne permettant plus de faire face à l'ensemble des charges courantes et des engagements (crédits à la consommation) pris en couple ;
- des charges mensuelles de plus en plus incompressibles,
- une addiction (alcool, jeu) pesant sur l'ensemble du budget ;
- les violences conjugales entraînant une gestion budgétaire uniquement par l'un des deux membres du couple mais aussi des séparations douloureuses ;
- le manque de communication dans le couple concernant le budget.
- pathologies ou comportements déviants liés à la dépense.

CONCLUSION

Depuis son recrutement la CESF note une dégradation des situations et une augmentation en besoin d'accompagnement social renforcé. Il est important de savoir que l'activité de la CESF ne se limite pas à un traitement simple et mathématique des dossiers de prêts sociaux ou des accompagnements budgétaires. La prise en charge devient de plus en plus lourde, car toutes les situations doivent être étudiées en profondeur afin d'apporter à l'agent la réponse la plus adaptée. Le travail d'investigation est comparable à la prise en charge d'un accompagnement social global dont le fil conducteur serait la gestion budgétaire.

Afin de gagner du temps et d'améliorer le partenariat avec les travailleurs sociaux du ministère et du ministère de l'Intérieur, la CESF et les membres de la commission de prêt ont élaboré une fiche navette qui synthétise les informations sur la situation des agents.

De plus, pour réguler les demandes et soulager le poste de la CESF, l'AAS a instauré des permanences téléphoniques le mercredi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 14 h à 15h30 avec la possibilité de laisser un message vocal.

Cette permanence permet d'informer, d'orienter et de traiter rapidement les requêtes des agents et ainsi dégager du temps pour les rendez-vous et démarches administratives en dehors de ces plages horaires.

Comme les années passées, au fil des entretiens et des accompagnements, la CESF prend quotidiennement la mesure de la gravité des problématiques financières et sociales, de la précarité, de la détresse psychologique et du déficit de communication des personnes concernées.

Le poste occupé par la CESF est autonome, les tâches de secrétariat ne sont pas déléguées et en font intégralement partie (courrier de propositions de rendez-vous, réponses aux mails ne nécessitant pas d'évaluation sociale immédiate, téléphone, classement des dossiers, courriers et contrats post-commission du prêt social...)

L'importance du travail n'a malheureusement pas laissé de temps pour suivre des formations en 2016.

La conseillère a alerté le conseil d'administration sur les difficultés et la charge de travail directement induites par les procédures de traitement des dossiers de prêts sociaux et les accompagnements budgétaires.

C'est pourquoi, sur sa proposition, l'objectif du prêt social et son mode de saisine ont été revus en groupe de travail. Une orientation vers la mise en place au 1^{er} janvier 2017 d'un dispositif d'aide financière remboursable (AFR) a été validée .

Avec cette refonte, l'AAS souhaite répondre aux besoins des agents avec une expertise sociale adaptée tendant vers un double but : d'une part, un accompagnement social cohérent dont le diagnostic sera facilité par une procédure adaptée et des rendez-vous plus fluides et d'autre part, un contact privilégié de l'agent avec les différents services sociaux, Conseillère ESF incluse.

ADIL : PERMANENCES LOGEMENT



ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

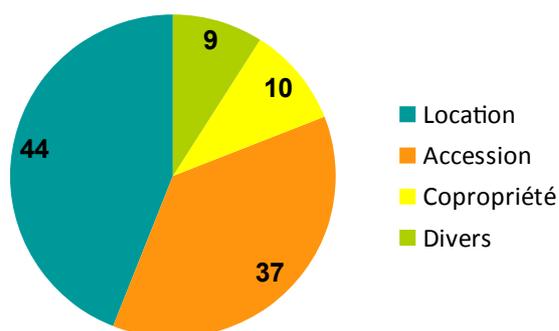
La permanence de l'ADIL 75 au Ministère de la Culture est assurée tous les premiers mardis du mois de 14h30 à 17h30 (sauf en juillet et août). Dans le cadre de la convention, l'ADIL75 a assuré 10 permanences Logement au cours de l'année 2016. Ces permanences annuelles permettent aux agents du ministère de la Culture de recevoir un conseil précis et objectif sur leurs questions en lien avec le logement.

FREQUENTATION

Consultations : 57 personnes rencontrées
Permanences : 10

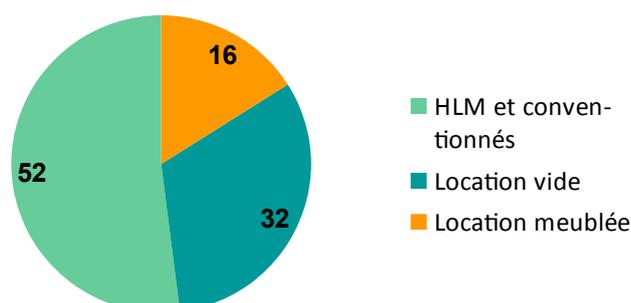
Le taux de fréquentation est très bon et reste stable par rapport aux années précédentes. On note toutefois que 3 personnes ne se sont pas présentées à leur rendez-vous.

RÉPARTITION DES THEMES TRAITÉS



Thèmes des consultations	Personnes reçues 2012	Personnes reçues 2013	Personnes reçues 2014	Personnes reçues 2015	Personnes reçues 2016
Locatif	43%	35%	43 %	42 %	44 %
Accession	35%	35%	29 %	27 %	37 %
Copropriété	17%	14%	21 %	24 %	10 %
Autres	5%	16%	7 %	7 %	9 %

1. LES RAPPORTS LOCATIFS



Comme l'année dernière, la majorité des consultations assurées concerne les rapports locatifs.

Les questions liées à la location dans le parc social sont en nette progression par rapport à l'année précédente (20 % en 2015).

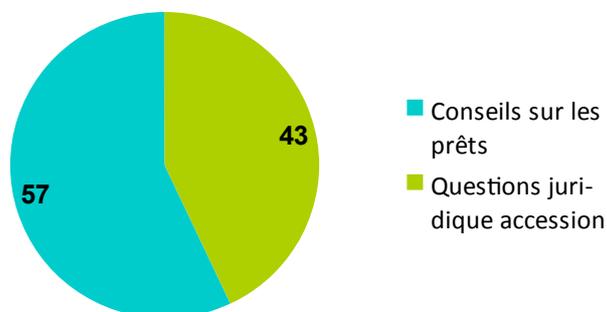
Pour les locataires du social, plusieurs thèmes sont traités, comme des questions liées à des travaux incombant au bailleur (mise aux normes, dégâts des eaux). Il est à noter une forte progression des consultations liées au refus des bailleurs sociaux de restituer le dépôt de garantie. Les locataires nous interrogent sur les retenues effectuées en application des grilles de vétusté négociées localement et sur les voies de recours.

Plusieurs consultants, désireux d'obtenir un logement plus grand ou de se rapprocher de leur lieu de travail, ont souhaité s'informer sur l'échange au sein du parc social locatif.

S'agissant de la location vide, ces consultations sont en net recul par rapport à l'année précédente (68 % en 2015). Les questions abordées concernent principalement la régularisation des charges, la révision du loyer et les congés.

Quelques consultants ont souhaité s'informer sur la nouvelle réglementation en matière de baux meublés. Des questions liées à l'inventaire du mobilier, à la fixation du montant des charges forfaitaires ou prévisionnelles et au paiement de la taxe d'habitation ont été, notamment, abordées au cours de ces entretiens.

2. ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ



Nous constatons cette année que les questions sur l'accession à la propriété sont en nette progression par rapport à l'année précédente (27 % en 2015). Les taux d'intérêt n'ayant cessé de baisser en sont la principale raison.

Les questions abordées concernent les solutions de crédit même sans apport personnel, les garanties bancaires ainsi que l'assurance du prêt. En effet, il vaut mieux comparer les propositions d'assurance tant au niveau des prix que des risques couverts. Il existe en effet une multitude d'offres, chacune proposant des degrés de couverture différents.

Les consultants, dans la majorité des cas, achètent en première accession à la propriété ou décident de passer par un prêt-relais pour une seconde acquisition.

Dans les deux cas de figure, nous indiquons les principaux paramètres qui permettent de comparer les différentes propositions bancaires tout en sensibilisant sur les critères d'endettement.

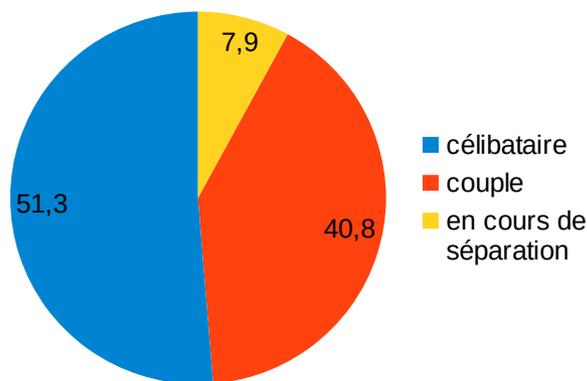
Quelques consultants ont interrogé sur des prêts ou des aides pour financer des travaux d'amélioration ou d'agrandissement portant sur leur futur bien.

3. COPROPRIÉTÉ

Les questions liées à la copropriété sont en net recul par rapport à l'année dernière (24% en 2015).

Parmi les questions abordées, il est à souligner l'intérêt des consultants à faire réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur habitation principale. Ils peuvent bénéficier, dans ce cas, d'un crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite) à condition que les travaux soient réalisés par un professionnel certifié RGE (Reconnu Garant de L'Environnement). Ce dispositif a, d'ailleurs, été reconduit pour 2017.

D'autres questions ont porté sur l'obligation pour le syndic d'ouvrir un compte bancaire séparé ainsi que sur la mise en concurrence du syndic lors de son renouvellement. En effet, le conseil syndical doit procéder à une mise en concurrence de plusieurs projets de contrat de syndic (au moins deux) au minimum tous les trois ans.



Un entretien a porté sur le contenu de l'extranet du copropriétaire et de son accès différencié selon la nature des documents mis à jour à la disposition de tous les copropriétaires et des membres du conseil syndical.

4. DIVERS

Elles représentent 9% des consultations.

Nous y retrouvons des questions relatives à l'indivision et à sa sortie qui peut intervenir soit de manière amiable soit de manière judiciaire.

Elles portent aussi sur les troubles de voisinages. Les occupants s'informent sur leurs droits face à des voisins indécents et sur les voies de recours.

En conclusion, les permanences se déroulent dans de très bonnes conditions, l'ADIL de Paris se tient disponible auprès de l'Association pour l'Action Sociale pour toute action qui pourrait être envisagée (ateliers thématiques, interventions ou conférences) au sein de Ministère de la Culture et de la Communication.

JURISTE CIDFF :



Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) est une association loi de 1901, dont le rôle est de favoriser l'accès au droit de tout public, de contribuer au développement de l'autonomie personnelle, sociale et/ou professionnelle des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes et enfin d'orienter vers les structures spécialisées en privilégiant les partenariats.

L'objectif de la permanence assurée pour l'AAS est d'offrir aux agents du ministère ou de ses EPA, un service d'information juridique gratuit et personnalisé.

Les permanences d'information juridique du CIDFF ont débuté en janvier 2010. Elles sont assurées par une juriste diplômée de l'enseignement supérieur.

Depuis janvier 2012, la permanence se déroule le 2^e et le 4^e mardi du mois (au lieu d'une fois par mois les années précédentes). Elle a lieu de 14h à 17h dans une salle de réunion aux Bons-Enfants.

Quatre entretiens de 45 minutes sont prévus par après-midi. Les permanences sont couvertes par le secret professionnel. Conformément à la Charte commune à tous les CIDFF, au cours des entretiens, la personne reçue bénéficie d'une approche globale de sa situation, et de la construction avec elle d'une réponse individualisée, à travers un travail d'écoute, d'information et d'orientation.

- **Les personnes reçues**

20 permanences ont été assurées en 2016.

76 personnes ont été reçues : 59 femmes, et 17 hommes

La majorité des personnes reçues vit seule (51,3 %)

72,4 % des personnes ont des enfants. 89,5 % des personnes sont en emploi.

- **Les demandes traitées**

NB : les pourcentages exprimés le sont en fonction du nombre de demandes traitées par la juriste lors des permanences et non en fonction du nombre de personnes reçues.

- a) Le droit de la famille**

Le droit de la famille est la thématique la plus souvent abordée lors des entretiens et en nette augmentation par rapport à 2015 : il s'agit de 46,3 % **des demandes** (contre 39,7 % des demandes en 2015). Les sujets traités concernent principalement les **ruptures et leurs conséquences**, sur les enfants et sur les biens (37,6 % des demandes).

Les questions portent notamment sur les différentes procédures de divorce et leurs conséquences : pension alimentaire, droit de visite et d'hébergement, résidence des enfants, attribution du domicile, prestation compensatoire, liquidation du régime matrimonial...

Certaines questions ont trait aux procédures devant le juge aux affaires familiales en cas de séparation des concubins ou pacsés : la requête en fixation ou modification des mesures concernant un enfant, (résidence habituelle de l'enfant, droit de visite et d'hébergement, contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants) les obligations alimentaires.

D'autres questions concernent les différents régimes matrimoniaux, le Pacs et les informations sur la médiation familiale liée à des conflits d'exercice d'autorité parentale de parents séparés.

b) Le droit du travail (16,3 % des demandes)

On peut noter une nette augmentation des demandes dans ce domaine, en effet en 2015, le droit du travail représentait 13,2 % des demandes et que 2 % des demandes en 2014.

Il s'agit de questions relatives au statut de la fonction publique et aux droits des agents contractuels (8,1 %). Les demandes peuvent concerner la retraite, le licenciement, la maladie, le handicap, l'indemnisation chômage....

c) Les violences

La thématique des violences concerne 14,4 % **des demandes (en baisse de 2,5 points par rapport à 2015)**. Il s'agit principalement de **violences conjugales**, de violences interpersonnelles au travail, physiques et/ou psychologiques.

La juriste du CIDFF de Paris est formée spécifiquement à la prise en charge de ces situations. Tous les aspects juridiques sont ainsi envisagés, tant sur le plan civil (divorce, conséquences d'une séparation,...), que sur le plan pénal (plainte et procédures associées). Si besoin, une information est donnée au sujet de l'Ordonnance de protection, procédure d'urgence, qui peut être mise en œuvre si la personne est en danger. Une orientation est proposée vers des structures pouvant proposer un soutien psychologique et un suivi social si cela est nécessaire.

d) Les autres demandes

Les autres domaines du droit abordés à la permanence sont assez variés.

Compte tenu de l'approche généraliste de l'association, l'ensemble de ces questions est accueilli et une réponse est apportée chaque fois que cela est possible, au besoin suite à des recherches complémentaires. Si la question est particulièrement complexe ou pointue, la juriste peut être amenée à orienter la personne vers une structure plus spécialisée sur cette thématique.

Voici les principales thématiques de ces demandes :

- La propriété /copropriété et le droit locatif (5,6 % des demandes)

Les questions liées à cette thématique restent stables par rapport à 2015 (6,6 % des demandes) mais sont toujours supérieures par rapport à l'année 2014. (3,5 % des demandes).

Des personnes souhaitent être informées concernant un litige dans leur copropriété et notamment avec le syndic. Il s'agit souvent de savoir quels types de travaux peuvent être autorisés ou pas par la copropriété et dans quelle mesure ils sont pris en charge. Certaines d'entre elles ont également fait part de leurs difficultés et les questions étaient alors plutôt liées à l'étendue du champ de compétences de ces syndics.

Dans ce cadre, après une première information, une orientation est souvent proposée vers des associations plus spécialisées sur ces questions.

Concernant le droit locatif :

Il s'agit essentiellement de questions liées aux rapports entre bailleurs et locataires : litiges sur la non-exécution de travaux par le bailleur, sur les obligations du locataire, sur le montant des charges, précisions sur le contenu d'un contrat de bail...

- Les successions et donations (3,1 % des demandes)

La proportion des questions liées à cette thématique est en baisse par rapport à 2015 (5,9 % des demandes).

Certaines personnes s'interrogent sur leurs droits en matière de succession : soit connaître leurs droits dans le cadre d'une succession, soit être informées sur les droits de leurs héritiers, notamment ceux des conjoints avec les différentes possibilités existantes

(communauté universelle, donation au dernier vivant) ou ceux de leurs enfants, la renonciation à une succession et ses effets.

D'autres personnes s'interrogent sur l'intérêt d'une donation (donation partage, donation en avance de part successorale, donation avec réserve d'usufruit...) et surtout sur les coûts et les avantages fiscaux d'un tel acte.

Une information est apportée à la personne afin de lui donner des repères juridiques pour comprendre les règles de dévolution successorale et de partage ainsi que le mécanisme juridique des donations. Pour une information plus approfondie concernant la liquidation des biens ou la conclusion de contrats, une orientation est proposée vers la chambre des notaires de Paris, qui assure des permanences gratuites.

- **La procédure civile (2,5 % des demandes)**

Nous constatons une augmentation (1,5 % en 2015) dans ce domaine pour revenir au pourcentage de 2014 (2,8 %).

Des questions au sujet de la procédure accompagnent souvent les demandes en droit de la famille : les personnes souhaitent savoir comment se déroule une audience, quelle juridiction est compétente... En matière de problèmes de logement ou de voisinage, la question se pose également de savoir quel tribunal saisir, si le recours à l'avocat est obligatoire ou non... La juriste informe aussi sur les moyens amiables de règlement des litiges tels que la conciliation.

Les autres thématiques, prégnantes l'année dernière, sont minimales en 2016 (majeur protégé/Incapable majeur – droit de la consommation – dettes/surendettement – droits des étrangers – droit international privé).

▪ **Conclusion**

Ce bilan reflète la diversité des thématiques qui peuvent être rencontrées dans une permanence juridique généraliste. L'approche du CIDFF de Paris permet de prendre en compte cette diversité et d'y apporter une réponse qui se veut la plus efficiente possible pour la personne.

À ce jour, la demande pour cette permanence reste croissante et l'absentéisme aux rendez-vous est quasiment inexistant (93,75 % des rendez-vous honorés).

Les domaines juridiques restent sensiblement les mêmes que l'année dernière.

On peut cependant noter, une diminution des demandes concernant les violences et une augmentation en ce qui concerne le droit de la famille et le droit du travail.

NOËL

LE SPECTACLE :

Le spectacle offert aux agents du MCC et des EPA d'Île-de-France est destiné aux enfants de 3 à 14 ans accompagnés d'un parent.

Pour Noël 2016, le conseil d'administration avait choisi le spectacle CirkaCuba du Cirque Phénix sous le chapiteau installé sur la Pelouse de Reuilly dans le 12^e arrondissement de Paris.

Parmi les différentes offres, le conseil d'administration avait fait le choix du spectacle vivant, d'un prestataire ayant une bonne compétence et pouvant accueillir l'ensemble des agents sur une seule représentation.

La représentation a eu lieu le mercredi 25 novembre en présence de la ministre, du secrétaire général et des responsables du service des ressources humaines.

En raison des mesures vigipirate, les équipes du cirque ont procédé au contrôle des sacs des spectateurs, l'AAS se chargeant de vérifier les cartes de service ou cartes Culture qui ont été demandées à l'entrée du chapiteau. Par ailleurs, la directrice de l'AAS avait pris contact avec le commissariat du 12^e arrondissement afin de prévenir de la tenue du spectacle.

La fréquentation a été supérieure à celle de 2015, environ 3900 spectateurs pour 5 644 places demandées. Beaucoup d'agents nous ont fait part de leur difficulté à venir avec leurs enfants qui ont école le mercredi matin.

Les retours sur la qualité du spectacle ont été positifs. En revanche, plusieurs agents se sont plaints d'avoir à régler l'accès aux toilettes. Il s'agit d'une erreur du prestataire, cet accès est toujours gratuit et compris dans le forfait payé par l'association.

Pour cette manifestation l'association avait acheté 5 500 places au prix unitaire de 11 € et 3200 goûters à 5,80 € l'unité. Les 5 500 places correspondent à une privatisation du chapiteau Phénix.

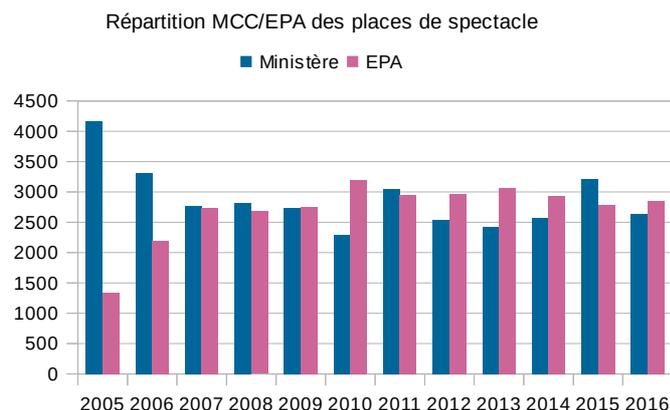
Les goûters étaient fournis par l'association « la Maison Arc-en-ciel » qui finance des structures d'accueil, du matériel, des séjours pour des handicapés et fournit du travail à des ESAT (Établissement et service d'aide par le travail).

En 2016, par sa commande, l'AAS a participé à l'achat d'une machine outil facilitant le travail des personnes handicapées de l'ESAT Pierre Souweine à Champigny-sur-Marne, au financement de sorties récréatives à la mer de sable pour le foyer de vie de Saint-Rieul à Trumilly (60) et d'un séjour à Forges les Eaux pour les jeunes handicapés de l'association « le Hérisson » (77).

Comme les années précédentes, les goûters non distribués le jour du spectacle ont été donnés aux Restaurants du Cœur.

Par ailleurs, l'AAS a commandé 6 cars (1 pour Fontainebleau, 1 pour le Fort de Saint-Cyr et 4 pour Versailles) pour le transport des familles.

Afin d'adapter au mieux le nombre de cars aux besoins réels, les correspondants Noël ont fait le point dès la fin de la distribution des cadeaux dans les établissements concernés.



année	places achetées	Ministère	EPA
2005	5500	4165	1335
2006	5500	3307	2193
2007	5500	2766	2734
2008	5500	2818	2682
2009	5500	2739	2761
2010	5500	2299	3201
2011	6000	3045	2955
2012	5500	2537	2963
2013	5500	2431	3069
2014	5500	2567	2933
2015	6000	3216	2784
2016	5500	2647	2853

Les EPA ont demandé un peu plus de places en 2016, en particulier le Louvre et la BNF. La diminution du nombre de places MCC tient au fait que la privatisation complète du chapiteau correspond à 5 500 places (contre 6 000 en 2015).

Les dépenses relatives à Noël sont réparties ainsi :

Coût du spectacle : 60 500 € (dont EPA 31 383 € pour 2 853 places)
Coût des goûters : 18 560 € (dont EPA 10 028 € pour 1 729 goûters)
Transports cars : 2 765 €

TOTAL SPECTACLE	81 825 €	(MCC : 40 414 € – EP : 41 411 €)
------------------------	-----------------	---

LES CADEAUX :

Le montant moyen du cadeau de Noël est de 30 €.

En Île-de-France : ce sont **4 095 enfants** entre 0 et 14 ans qui ont pu bénéficier d'un cadeau.

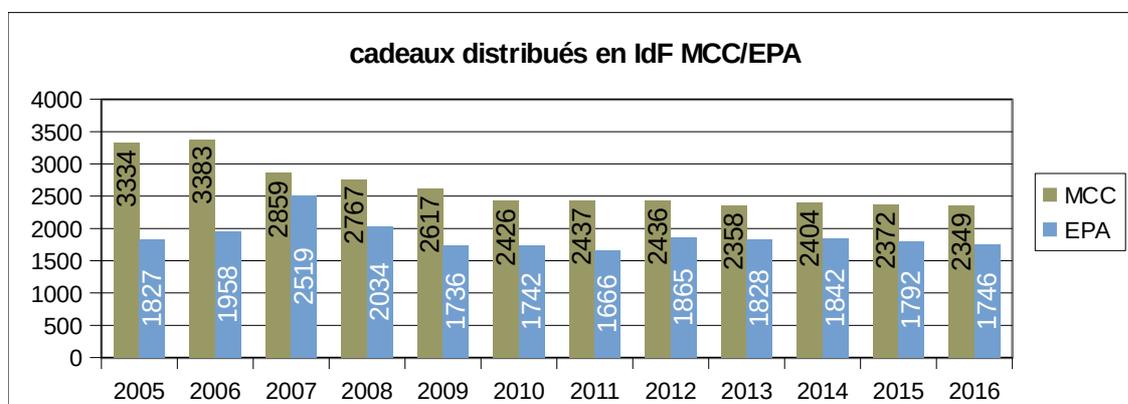
Ces cadeaux se répartissent de la façon suivante :

- **1322 bons d'achat** d'une valeur de 30€ chez Shopping pass (532 EPA)
- **1 581 jouets** commandés et distribués (715 EPA)
- **252 chèques disque** (89 EPA)
- **940 chèques lire** (410 EPA). Ces chèques-lire peuvent aussi être utilisés pour des abonnements chez Milan et Bayard.

Pour rappel, depuis 2008, la BNF achète directement les cadeaux de ses agents (jouets et chèques cadeaux) mais ceux-ci assistent au spectacle du ministère. Cela explique la proportion différente entre les chiffres MCC/EPA, en ce qui concerne les cadeaux et le spectacle (884 places pour la BNF).

année	bons d'achat Jouéclub	jouets	chèque lire	chèque disque	nombre de cadeaux distribués
2005	702	2254	958	1247	5161
2006	784	2378	1003	1176	5341
2007	681	2313	1189	1195	5378
2008	529	1995	1250	1027	4801
2009	811	1526	1176	840	4353
2010	759	1615	1022	772	4168
2011	793	1520	1077	713	4103
2012	779	1783	1093	646	4301
2013	829	1727	1070	560	4186
2014	971	1597	1115	563	4246
2015	1000	1600	1104	460	4164
2016	1322	1581	940	252	4095

En 2015, les bons d'achat (joué club, chèque-lire ou disque) représentent environ 61% des commandes.



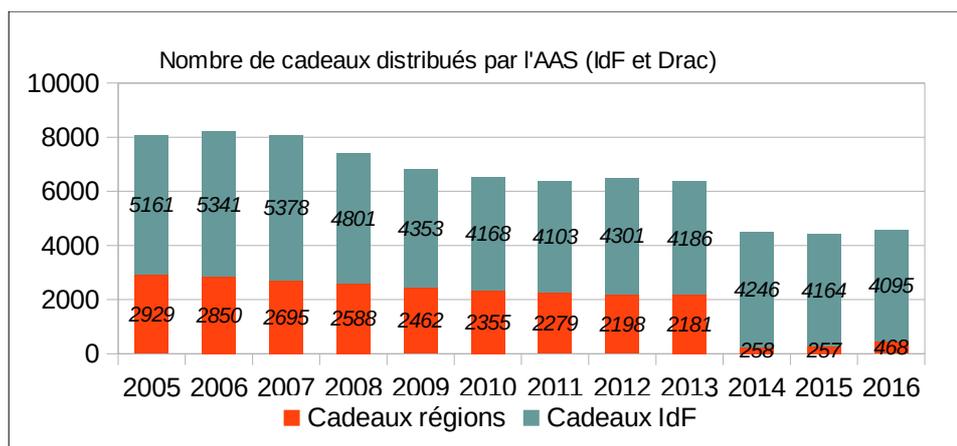
Le nombre de cadeaux distribués a diminué de 2 % en Île-de-France avec une baisse plus franche pour les cadeaux des EPA.

Pour les DRAC : Depuis 2014, le bureau de l'action sociale et de la prévention a pris en charge la gestion des cadeaux de Noël pour les enfants des personnels des DRAC. Seules sont restées à la charge de l'AAS les régions ne disposant pas d'association où ne souhaitant pas se charger du règlement des fournisseurs. Dans ce cas, l'AAS règle les factures des fournisseurs de jouets ou, pour les plus petites régions, transmet un chèque aux agents.

Au total, **458** enfants en région ont reçu un cadeau par l'AAS, pour un montant total de **14 052 €** répartis comme suit :

Région	Nombre d'enfants	Montant
AQUITAINE	149	4 470,00 €
CORSE	8	240,00 €
GUADELOUPE	12	360,00 €
GUYANE	16	480,00 €
REUNION	9	270,00 €
MAYOTTE	5	150,00 €
PACA	269	8 082,00 €
TOTAL	468	14 052,00 €

Au total, 4 563 cadeaux ont été distribués grâce à l'AAS.



Le nombre de cadeaux distribués par l'AAS en Île-de-France continue de diminuer depuis une dizaine d'année. En cause, l'augmentation de l'âge moyen des agents du ministère ainsi que la diminution des recrutements.

Le coût total de ces cadeaux s'élève à :

-Bons d'achats	37 744 € dont 14 044 € EPA
-Jouets	43 145 € dont 19 412 € EPA
-Chèques lire/disque	35 760 € dont 14 970 € EPA
-DRAC	14 052 €

TOTAL CADEAUX	130 701 €	(MCC : 82 275 € - EP : 48 426 €)
----------------------	------------------	---

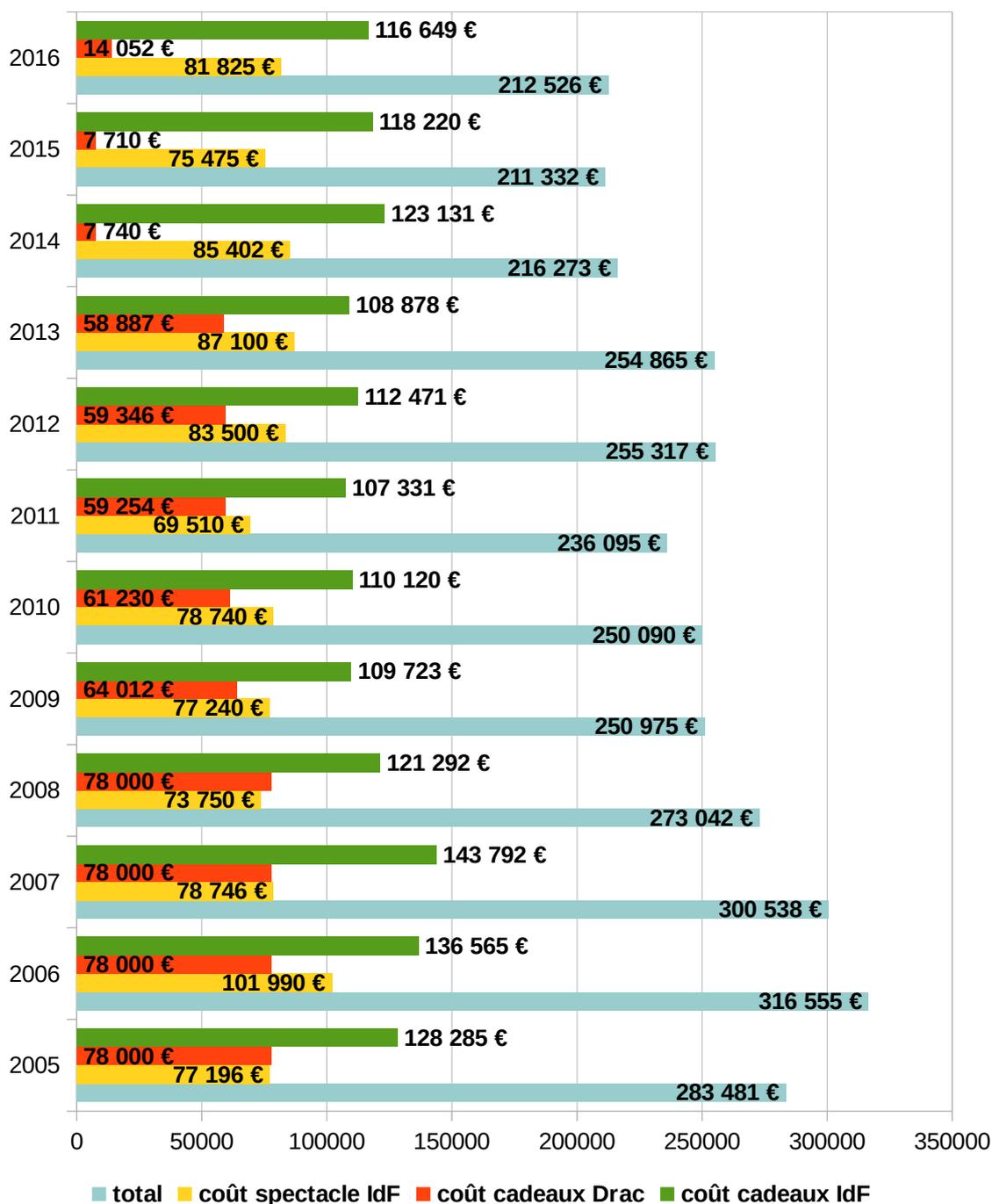
Le graphique ci-après présente l'évolution des coûts de l'arbre de Noël : après plusieurs années de baisse, le montant affecté aux cadeaux avait augmenté du fait du passage à 27 € en 2012 puis 30 € en 2014. Depuis 2015 le montant total a tendance à diminuer en raison de la baisse du nombre d'enfants concernés.

La valeur du spectacle en Île-de-France (places + goûters + cars) est plus élevée, la place Phénix étant plus chère.

Le coût total de l'arbre de Noël 2016 (cadeaux IDF et régions + spectacle IdF) s'élève donc à 212 526 € , dont 89 837 € pour les établissements publics.

Par rapport à 2015, le nombre d'enfants bénéficiaires est relativement stable en Île-de-France. L'augmentation du coût global de l'arbre de Noël est principalement due à la prise en charge par l'AAS des cadeaux de la DRAC PACA (269 enfants pour 8082 €) et au prix plus élevé des places de spectacle.-

Coût total de l'arbre de Noël MCC + EPA et DRAC

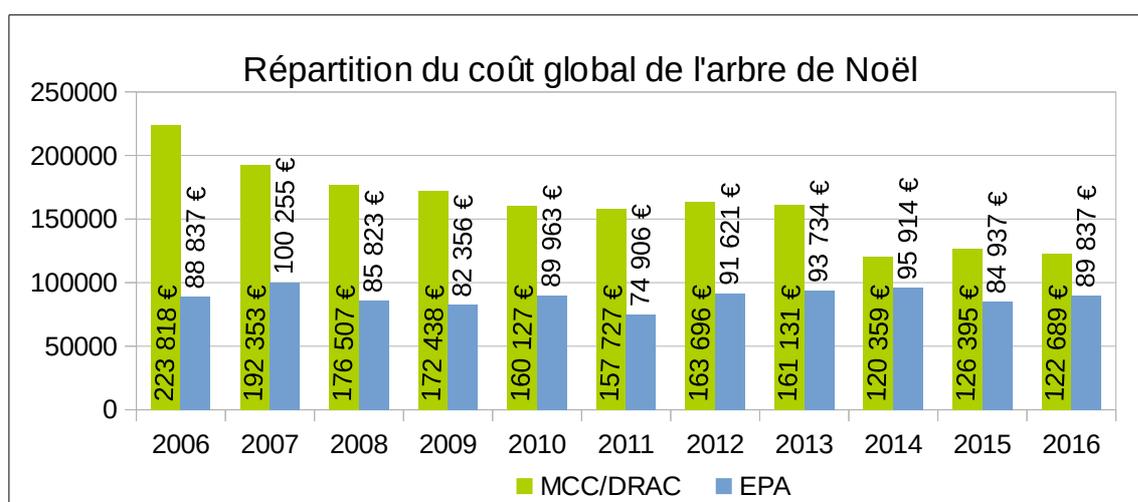


Pour information, on trouvera ci-dessous la liste des établissements publics pour lesquels l'AAS a géré tout ou partie des prestations de l'arbre Noël en 2016.

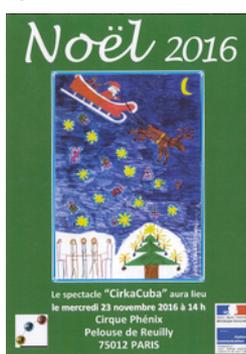
Chaque début d'année, l'association réunit l'ensemble des correspondants Noël qui sont les relais de l'AAS dans ces établissements. Cette réunion permet de faire le point sur l'organisation de l'arbre de Noël (contacts, lieux de livraison, bénéficiaires, problèmes rencontrés, retours des agents...)

Pour ces établissements, l'AAS transmet les catalogues, saisit les commandes individuelles ou globales, envoie les commandes aux fournisseurs (jouets, chèque lire-disque, goûters et places de spectacle), émet les pré-factures correspondant aux commandes des agents non-titulaires. Ces pré-factures, vérifiées par les établissements, sont ensuite envoyées aux fournisseurs pour leur permettre d'établir les factures définitives qui seront réglées directement par les agences comptables des EPA.

BNF, BPI, CMN, CNAP, CNL, CNSAD, CNSMDP, EA Belleville, EA La Villette, EA Marne-la Vallée, EA Paris Val-de-Seine, EA Versailles, École du Louvre, ENA Cergy, ENSAD, ENSBA, EPA Fontainebleau, EPA Porte Dorée, EPA Versailles, Musée Gustave Moreau, EPA Orsay-Orangerie, Musée du Louvre, Musée du Quai Branly, Musée Guimet, Musée Rodin, Cite de la Céramique De Sèvres, musée Picasso.



Par ailleurs, chaque année un concours de dessin d'enfant est organisé par l'AAS. Le dessin gagnant illustre la couverture du catalogue des cadeaux qui est distribué aux agents et le lauréat reçoit un cadeau (les éditions Bayard offrent un abonnement d'un an à un magazine).



Julie Leblanc 9 ans

Séjours et Colonies de vacances

En 2016, ce sont au total, 815 personnes **dont** 48 familles (248 personnes) qui sont parties avec l'AAS.

604 agents (ou ayants-droit) **dont** 55 familles étaient domiciliés en Île-de-France et 213 agents ou ayants-droit **dont** 16 familles venaient de province.

Ces départs sont répartis comme suit :

Séjours adultes

Depuis 2007, le nombre de participants à chaque voyage à l'étranger est passé de 40 à 30 environ et de nouveaux plafonds ont été mis en place associant le quotient familial des agents à une participation de l'AAS de 0 à 40 %.

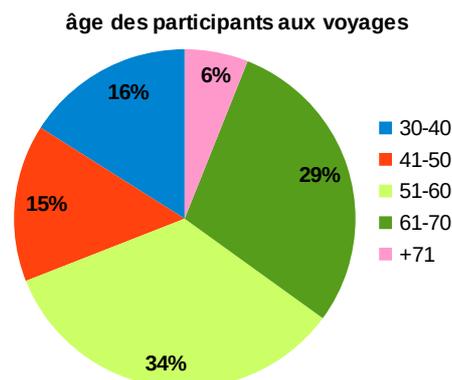
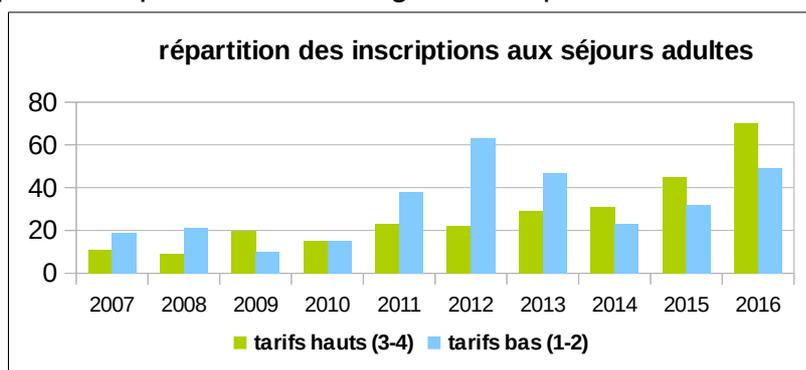
QUOTIENT FAMILIAL	SUBVENTION AAS	TARIF
inférieur à 11 250 €	40%	1
de 11 250 € à 17 499 €	30%	2
de 17 500 € à 22 250 €	20%	3
supérieur à 22 250 €	0%	4

En 2016, l'AAS a proposé un voyage à New-York (7 jours), un voyage en Russie (8 jours) et un voyage en Thaïlande (12 jours). 119 personnes se sont inscrites dont 111 d'Île-de-France et 8 de province.

Dest.	T1	T2	T3	T4	TOTAL	Part ad	Part AAS	Coût total	% subv.
New-York	15	7	8	10	40	38 683	12 717	51 400	25%
Russie	3	4	12	21	40	46 602	6220	52 822	11%
Thaïlande	14	6	6	13	39	39 112	11 008	50 120	22%
TOTAL	32	17	26	44	119	124 397	29 945	154 342	19%

On remarque, cette année encore, une proportion plus importante d'inscriptions d'agents ayant un quotient familial élevé (subventionnés entre 0 et 20%). Les différents événements internationaux restreignent le choix de destinations à prix abordable, toutefois l'association s'efforce dans la mesure du possible de proposer des voyages à des prix accessibles au plus grand nombre.

En 2016, l'AAS a reçu 54 demandes pour le séjour à NYC, 72 demandes pour le séjour à en Russie et 79 demandes pour le voyage en Thaïlande et a dû appliquer les critères de priorité et procéder à un tirage au sort pour chacun de ces voyages.

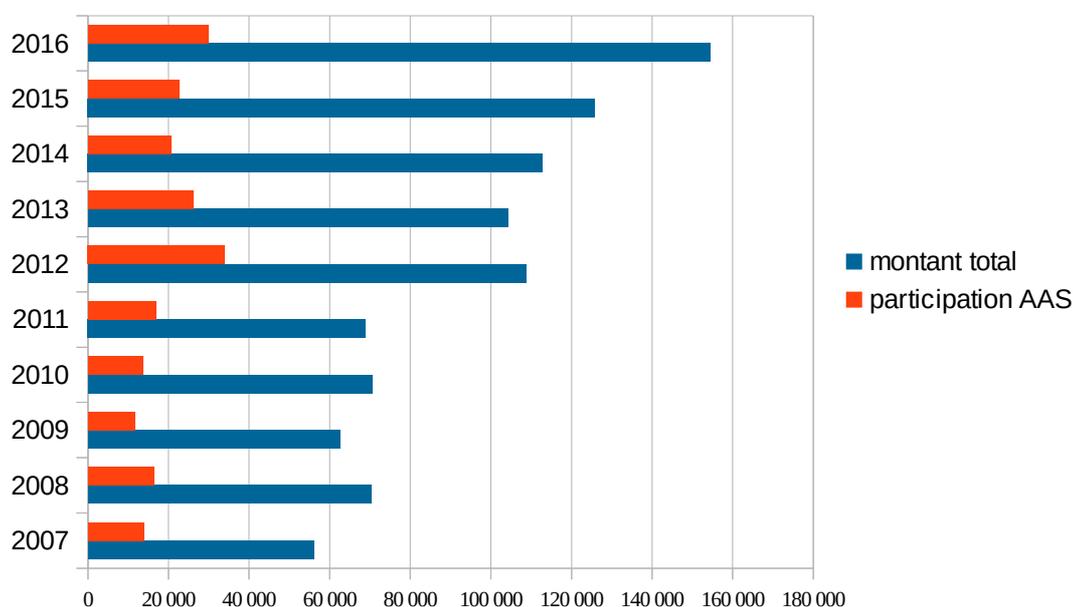


La participation de l'association pour les voyages de 2016 est de 29 945 € pour un coût total de 154 342 €, soit 19 % de subvention.

Le taux de participation moyen de l'AAS est stable en 2016 à 19 %. Il révèle toujours une part plus importante de tarifs T3 et T4. Toutefois, il convient aussi de tenir compte des agents non subventionnés qui sont ajoutés au groupe constitué et qui permettent de faire baisser le prix du voyage.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Participation AAS	13 923	16 434	11 717	13 757	16 958	33 972	26 112	20 507	22 762	29 945
Montant total	56 050	70 218	62 697	70 627	68 924	108 656	104 292	112 868	125 849	154 342
% subvention	25%	23%	19%	19%	25%	31%	25%	18%	18%	19%

Prix des voyages adultes et part de subvention de 2007 à 2016



Avant 2012, l'AAS proposait un circuit et deux longs week-end en Europe. Ces derniers ne trouvant plus leur public, l'AAS a ensuite proposé 1 ou 2 circuits par année et un séjour libre dans une grande ville. En 2016, trois circuits longs courriers ont été proposés, contre deux en 2015, pour un montant de subvention supérieur à l'an passé.

Le choix de ces voyages se fait en fonction des suggestions des agences, des tarifs et de l'actualité. Pour ne pas engager des fonds à perte, l'AAS doit jongler entre une réservation trop précoce qui offrirait l'avantage de tarifs très avantageux mais qui ne collerait pas vraiment à l'actualité et une réservation plus tardive qui permettrait d'être au plus près des attentes des adhérents et s'assurer au mieux de leur sécurité. Par ailleurs, avant d'engager l'association par une commande de séjour, nous attendons de connaître le montant de la subvention allouée par le ministère. En effet, ce secteur est un de ceux qui seraient susceptibles d'être revus à la baisse en cas de diminution de la subvention.

Séjours familiaux

En 2016, l'AAS a proposé à ses adhérents un séjour à Pra-Loup pendant les vacances scolaires de février (toutes zones), un linéaire de mobil-home en juillet et août sur l'Île de Ré (Charente-Maritime) et un choix de mobil-homes réparti sur plus de 1000 campings. Pour les séjours en mobil-home, les familles peuvent réserver jusqu'à deux semaines (26 familles ont réservé 2 semaines consécutives).

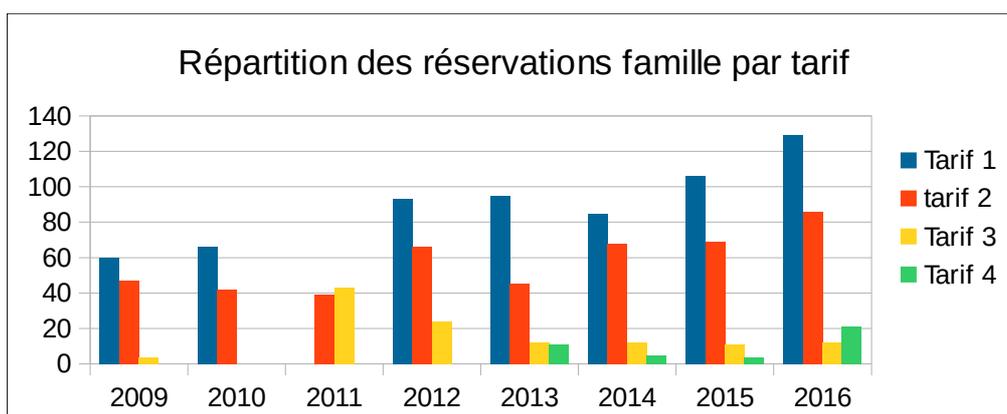
- 40 personnes (10 familles) se sont inscrites pour le séjour à la montagne, 27 d'Île-de-France et 13 de province.

2016	tarif 4	tarif 3	Tarif 2	Tarif 1	total inscrits	montant famille	montant aas	montant total	% subvention
Pra Loup hiver			18	22	40 (10 fam)	10 814	5 338	16 152	33%
Été (famille)	5	3	18	22	48 fam	39 538	17 492	57 030	31%
soit (personne)	21	12	68	107	208				
TOTAL	21	12	86	129	248	50 352	22 830	73 182	31%

- 48 familles ont pu profiter des mobil-homes, dont 13 familles de province.
- Les familles qui ont réservé deux semaines consécutives ne sont comptées qu'une seule fois (26 familles).

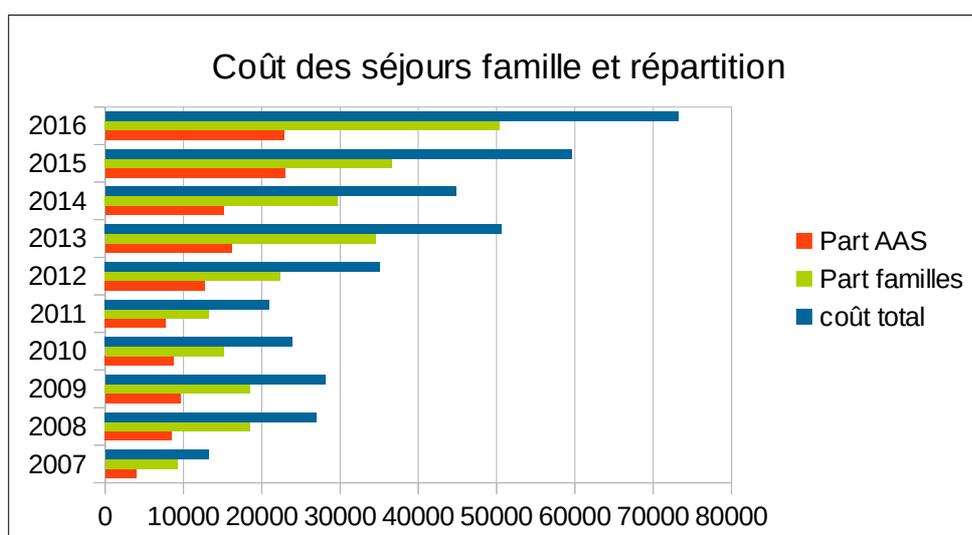
L'AAS a pu proposer 74 semaines de locations pour l'été 2016. Cette offre est en forte augmentation cette année (57 semaines en 2015, 51 semaines en 2014, 39 semaines en 2012 et 2013, 16 semaines en 2011).

QUOTIENT FAMILIAL	SUBVENTION AAS	TARIF
inférieur à 11 250 €	40%	1
de 11 250 € à 17 499 €	30%	2
de 17 500 € à 22 250 €	20%	3
supérieur à 22 250 €	0%	4



Les inscriptions concernent principalement des familles au quotient familial bas et moyen qui bénéficient de tarifs subventionnés à 30 ou 40%. Les inscriptions à tarif 4 concernent une famille ayant réservé une semaine de mobil-home (4 personnes).

année	Montant famille	Montant AAS	Montant total	Subvention	Nbre de familles	Nbre de semaines
2007	9 220	3 952	13 172	30%	11	15
2008	18 491	8 514	27 005	32%	18	23
2009	18 518	9 618	28 138	34%	19	24
2010	15 154	8 750	23 904	37%	21	23
2011	13 270	7 701	20 971	37%	14	23
2012	22 369	12 731	35 100	36%	31	45
2013	34 481	16 141	50 622	32%	29	43
2014	29 692	15 094	44 786	34%	39	55
2015	36 609	22 943	59 552	39%	46	65
2016	50 352	22 830	73 182	31%	48	74



La participation de l'association pour les séjours familiaux est de 22 830 € (5 338 € pour le séjour ski et 17 492 € pour les mobil-homes) sur un coût total de 73 182 € soit en moyenne 31% de subvention. Cette part est en diminution par rapport à 2015 compte tenu d'une tarification différente pour les mobil-homes. Le nombre de participants au séjour ski (40 personnes /10 familles) contre 33 personnes (7 familles) en 2015 et 14 personnes (4 familles) en 2014) a fortement augmenté. Pour rappel ce séjour familial est proposé maintenant sans pension complète mais pendant les vacances scolaires de février.

La formule Mozaik « mobil-home » proposée en été permet de choisir une destination de séjour parmi plus de 100 campings. Cette formule permet de proposer des campings dans toute la France et en Europe, à des prix différents, adaptés au budget de chacun. Elle a permis de proposer 57 semaines de location pour un coût total légèrement inférieur à celui de 2015.

Colonies de vacances

Il s'agit de séjours destinés aux enfants de 4 à 17 ans, incluant toutes les thématiques de séjours : culturelles, sportives, linguistiques... Le conseil d'administration a décidé d'un montant maximum pour les séjours enfants de 1600€ et 130€/jour. Les voyages à l'étranger hors séjours linguistiques sont réservés aux plus de 14 ans.

En 2016, les plafonds suivants s'appliquent pour les séjours enfants :

QUOTIENT FAMILIAL	SUBVENTION AAS	TARIF
inférieur à 6 250 €	80%	1
de 6250 € à 8 749 €	70%	2
de 8 750 € à 11 249 €	60%	3
de 11 250 € à 14 749 €	50%	4
de 14 750 € à 17 449 €	40%	5
de 17 450 € à 20 249 €	30%	6
De 20 250 € à 22 999 €	20%	7
supérieur à 23 000 €	10%	8

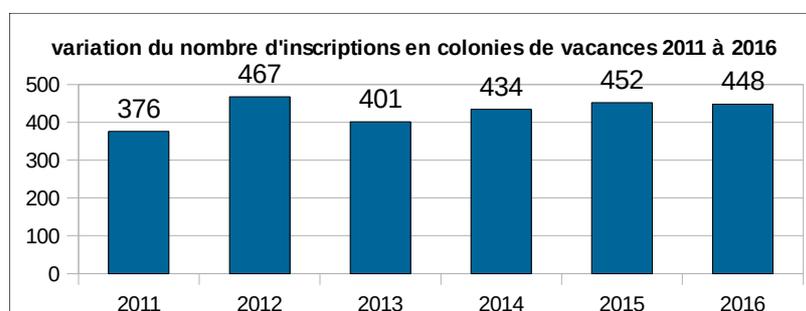
Depuis 2011, l'association est chargée de gérer l'ensemble des colonies de vacances du ministère de la Culture et de la Communication ainsi que de ses établissements publics.

En 2016, l'AAS a proposé 32 séjours en février, 33 en avril, 72 en été et 35 pendant les vacances de Toussaint.

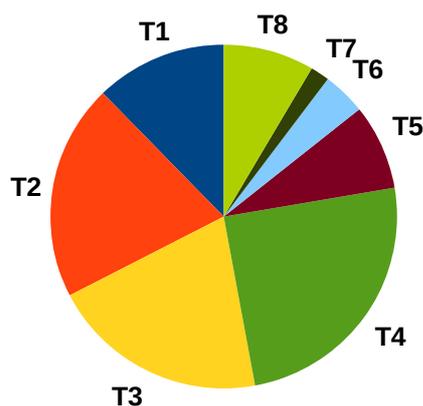
2016

inscriptions	tarif 1	tarif 2	tarif 3	tarif 4	tarif 5	tarif 6	tarif 7	tarif 8	total inscrits	montant famille	montant aas	montant total	% subvention
fevrier	9	19	13	27	7	2	2	3	82	34 687	36 845	71 532	52%
Pâques	11	10	6	7	3	2	1	6	46	16 845	18 900	35 745	53%
Eté	29	51	60	68	21	13	4	23	269	155 416	156 601	312 017	50%
toussaint	6	11	12	9	5	1	1	6	51	19 038	18 323	37 361	49%
total	55	91	91	111	36	18	8	38	448	225 986	230 669	456 655	51%

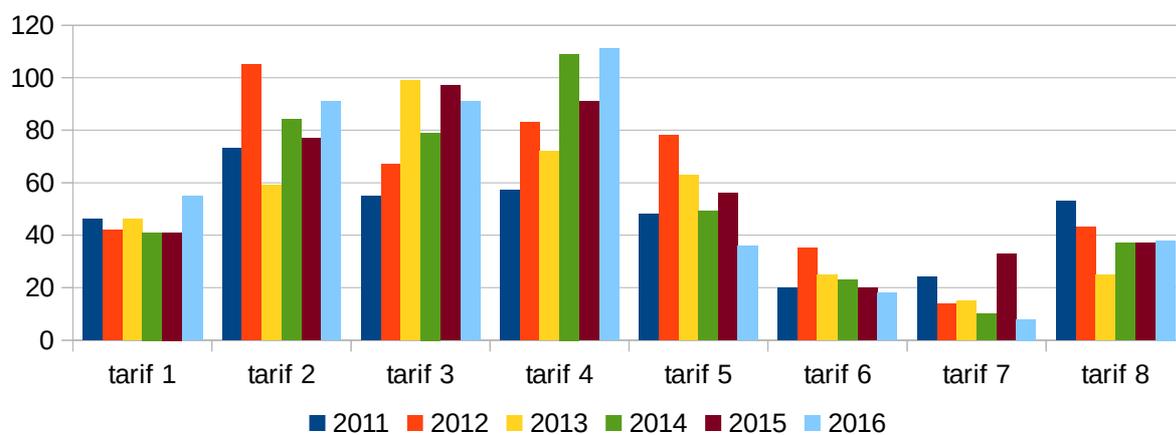
448 enfants ont pu partir en colonies dont 318 enfants résidant en Île-de-France et 130 en province.



répartition des inscriptions 2016 par tarif



évolution du nombre d'inscrits dans chaque tarif par année



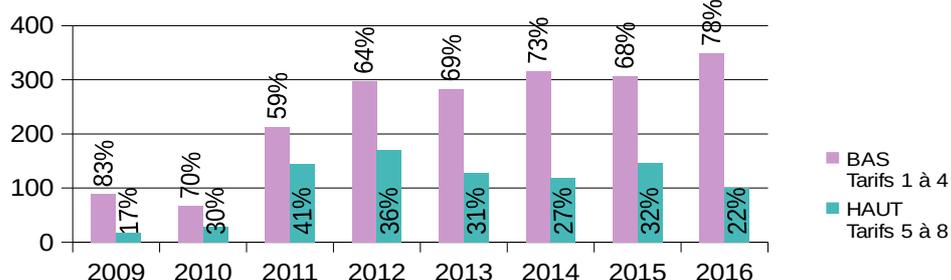
Les agents des tranches 6 et 7 (subvention 20 et 30%) sont minoritaires par rapport aux agents relevant des autres tranches. On peut penser que ces familles trouvent les colonies proposées par l'AAS trop coûteuses. En effet, le taux de subvention n'est pas très élevé pour ces tranches et le QF de ces familles ne leur permet pas d'obtenir d'autre aide auprès de la CAF par exemple.

Les inscriptions des tranches 5 à 7 ont diminué au profit des inscriptions des tranches 1, 2 et 4. La part du tarif 8 est faible mais stable. Il s'agit de familles aux revenus plus élevés pour lesquels la subvention n'est pas assez importante ou qui ne trouvent pas le séjour de leur choix dans le catalogue.

Le CA travaille régulièrement sur les tranches de quotients familiaux pour que l'offre de l'AAS tienne compte des remarques des agents et dans la mesure du possible de l'évolution du coût de la vie.

On trouvera ci-dessous l'évolution de la proportion de tarifs hauts (5 à 8) et bas (1 à 4) depuis 2009.

PROPORTION TARIFS HAUTS ET BAS DE 2007 A 2015

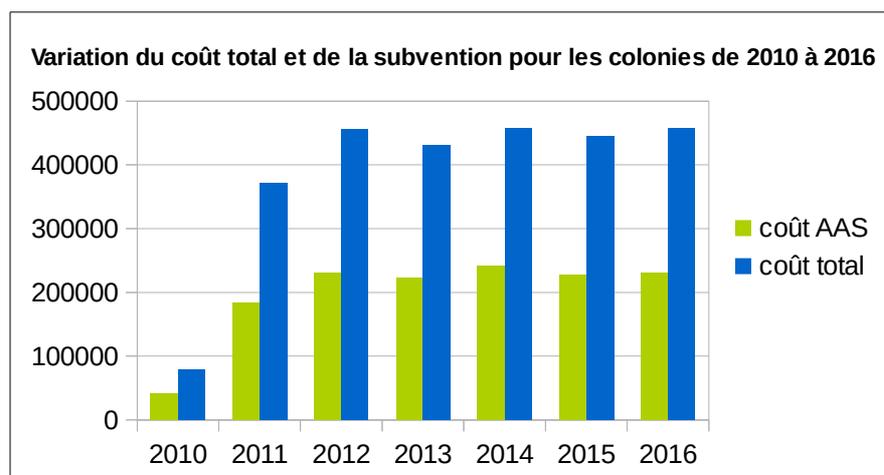


COÛT DES SEJOURS ENFANTS

La participation financière de l'AAS se monte à 230 669 € pour un coût total de 456 655 € soit 51 %. Cela en fait le secteur d'activités le plus subventionné, car une majorité de familles aux revenus les plus faibles font appel à l'AAS pour les séjours de leurs enfants.

COÛT SEJOURS ENFANTS 2008 A 2016

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Coût AAS	52 363	41 087	183 206	231 188	223 102	241 268	228 040	230 669
Coût total	88 027	79 530	371 586	455 930	431 438	457 388	445 045	456 655
% subvention	59%	52%	49%	51%	52%	53%	51%	51%



La part de subvention pour les colonies de vacances est stable à 51 % pour un nombre de départs quasiment identique. On remarque que le prix moyen d'achat des séjours a augmenté ce qui entraîne une augmentation de la part subventionnée.

CONCLUSION

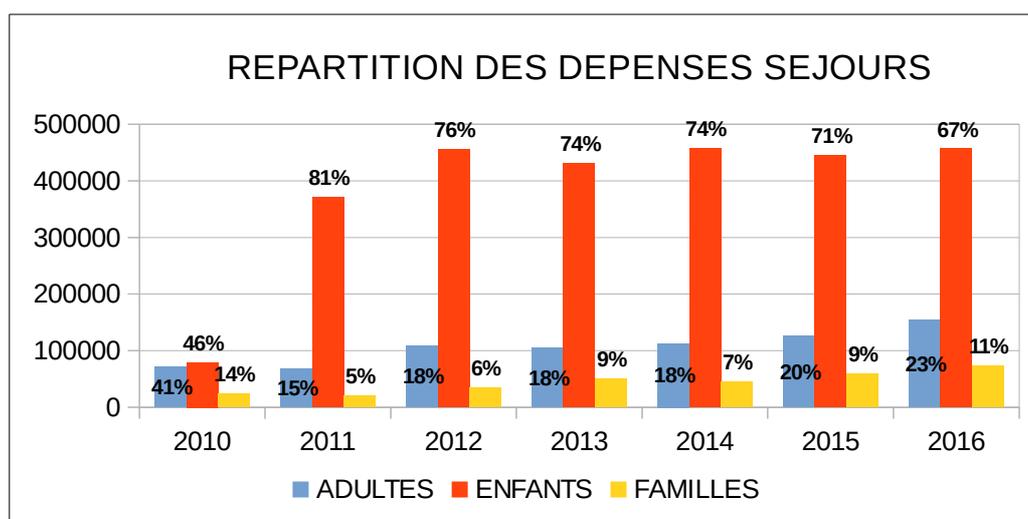
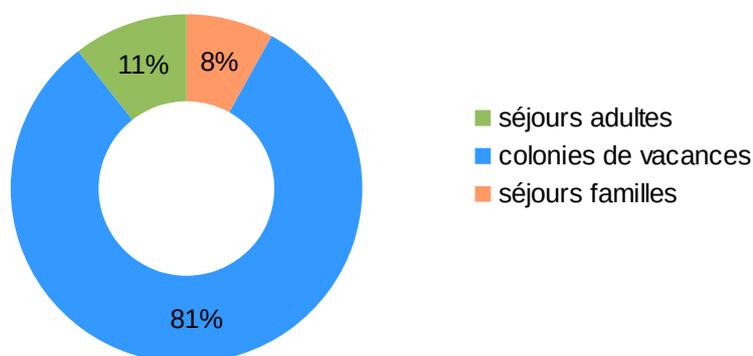
Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses relatives au secteur séjour de 2010 à 2016 (rappel, en 2011 transfert de la gestion des colonies de vacances du BAS vers l'AAS).

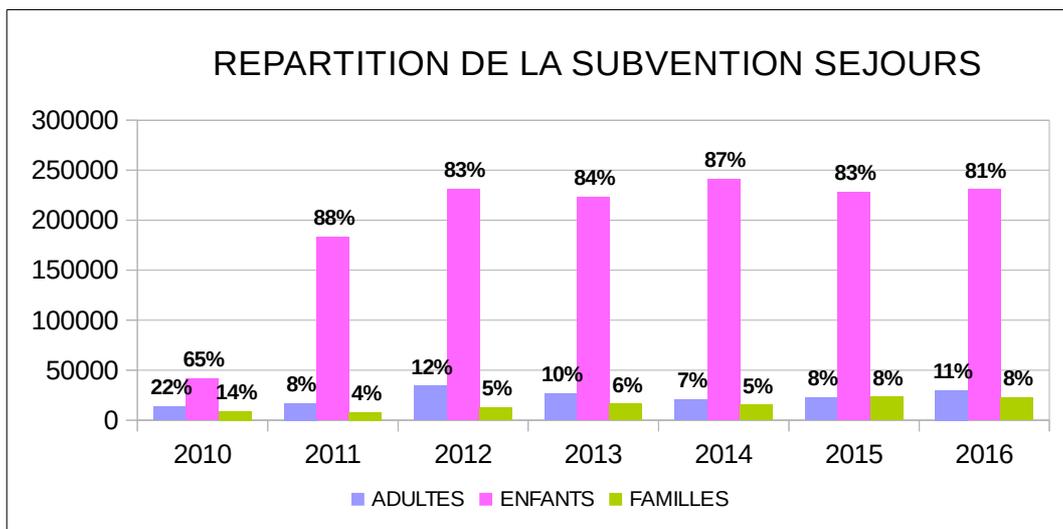
Montant des dépenses	adultes	enfants	famille	total	Variation n/n-1
2 010	70 927	79 530	23 904	174 361	
2 011	68 924	371 586	20 971	461 481	+165 %
2 012	108 656	455 930	35 100	599 686	+30 %
2 013	104 192	431 438	50 622	586 252	-2 %
2 014	112 868	457 388	44 786	615 042	+5 %
2 015	125 849	445 045	59 552	630 446	3%
2 016	154 342	456 655	73 182	684 179	+9 %

Ci-dessous, l'évolution de la répartition de la subvention affectée au secteur des séjours et sur les six dernières années (l'AAS gère la totalité des séjours enfants depuis 2011) :

année	Subvention adultes	Part de sub	Subvention enfants	Part de sub	Subvention famille	Part de sub	total subvention	Variation n/n-1
2010	13 757	22%	41 087	65%	8 750	14%	63 594	
2011	16 958	8%	183 206	88%	7 701	4%	207 865	227%
2012	33 972	12%	231 188	83%	12 731	5%	277 891	34%
2013	26 112	10%	223 102	84%	16 141	6%	265 355	-5%
2014	20 444	7%	241 268	87%	15 094	6%	276 869	4%
2015	22 762	8%	228 040	83%	22 943	8%	273 745	-1%
2016	29 945	11%	230 669	81%	22 830	8%	283 444	4%

Répartition de la subvention "séjours" de l'AAS en 2016





L'AAS parvient à maîtriser les dépenses dans le domaine des séjours familiaux et adultes en adaptant l'offre (plafonnement du montant des séjours et/ou du nombre de semaines de location pour les mobil-homes). Cependant, les séjours enfants consomment toujours une part importante de la subvention dédiée à ce secteur (67 % des dépenses mais 81 % de la subvention est attribuée aux colonies).

L'activité séjour de l'AAS est un secteur très actif et en même temps très sensible, car le montant total de subvention allouée peut évoluer en fonction de la demande mais aussi de la situation financière des agents. Il n'existe à ce jour aucun plafond pour les inscriptions aux séjours enfants, ni aucune convention avec les établissements publics dont les agents inscrivent leurs enfants aux colonies de l'AAS.

BILLETTERIES

SECTEUR LOISIRS

Avec l'augmentation du nombre des adhérents, la billetterie loisirs reste le secteur le plus sollicité, avec en tête la billetterie cinéma.

Voici ci-dessous le tableau récapitulatif des tarifs 2015.

		Tarifs 2015
CHEQUE LIRE / CHEQUE DISQUE	VALEUR 30 €	22 €
CINEMA	UGC MK2 GAUMONT TS30	5 €
PARC ASTERIX	TARIF UNIQUE	25 €
DISNEY	+ 12 ANS	38 €
DISNEY	- 12 ANS	32 €
AQUABOULEVARD	+ 12 ANS	14 €
AQUABOULEVARD	- 12 ANS	7 €
PISCINE DES HALLES	CARTE 10 ENTREES	30 €
ZOO DE VINCENNES	+25 ans	12 €
ZOO DE VINCENNES	12 à 25 ans	10 €
ZOO DE VINCENNES	3 à 11 ans	8 €
CLUB MED GYM	FORFAIT	639 €
CLUB MED GYM	CLUB	690 €
CLUB MED GYM	WAOU	1 056 €

Pour l'ensemble de la billetterie loisirs, l'AAS ne constitue pas de stocks importants. Plusieurs commandes sont faites dans l'année afin d'éviter les pertes de billets périmés.

Depuis une dizaine d'années maintenant, des plafonds sont appliqués sur :

- les tickets cinéma : 10 par mois par carte AAS.
- les chèques lire et disque : 5 carnets d'une valeur de 30 € par an par carte AAS.
- les clubs de sport : vente limitée au nombre d'ayants-droit (2 cartes maximum pour un adhérent et son conjoint) et plafonnement de la participation de l'AAS à 50 € par carte.
- les parcs de loisirs : Plafond trimestriel, vente limitée au nombre d'ayants-droit multiplié par 3 (2 tickets maximum pour un adhérent sans ayant droit).

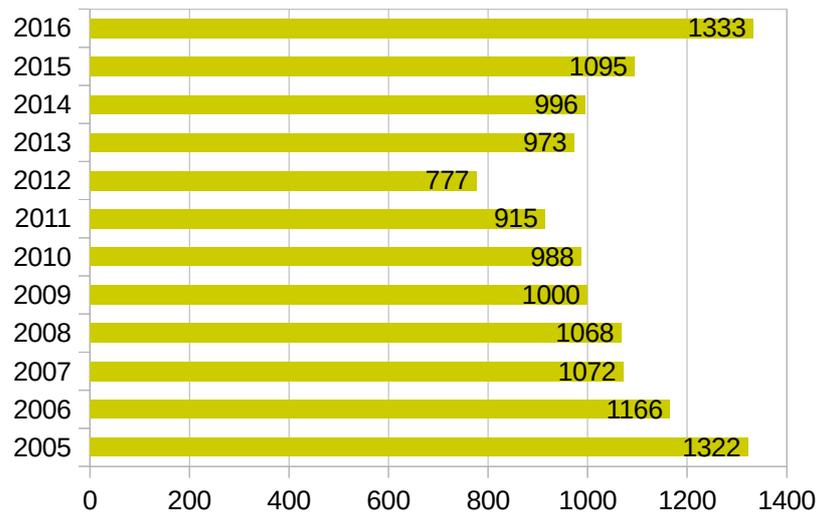
En fonction, du budget et de la demande, le conseil d'administration peut-être amené à réviser ces plafonds annuellement.

BONS D'ACHAT CHEQUE LIRE-DISQUE

Les chèques lire/disque d'une valeur de 30 € sont vendus 22 €.

Ils permettent de régler des achats d'ouvrages, de disques ou DVD mais aussi de payer des abonnements à des magazines.

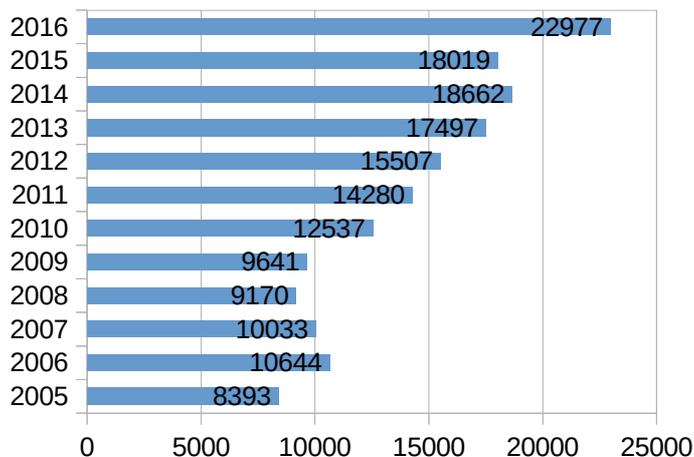
En 2016, 1333 carnets d'une valeur de 30 € ont été achetés par les agents représentant 530 ventes pour un montant total de 29 326 € (soit une moyenne de 55 € par vente contre 58 en 2015). On note que ce montant moyen par vente a diminué de 10 € depuis 2013.



Depuis 2007, le plafond pour cette billetterie est de 5 chèquiers par an et par adhérent.

Le nombre de chèquiers vendus augmente fortement cette année. La subvention de l'association sur cette billetterie est de l'ordre de 26,6 % et les tarifs n'ont pas changé depuis plusieurs années. Il faut toutefois noter que le nombre de carnets par vente est stable à 2,5 ; c'est donc bien l'accroissement du nombre d'adhérents qui provoque cette augmentation.

CINÉMA



L'AAS propose des tickets de cinéma à 5 € l'unité, pour les circuits UGC, Gaumont, MK2 et TS30.

Ce secteur reste le plus sollicité, en partie parce qu'il est le plus abordable pour les familles. Après une baisse en 2015, due à la suppression de la promotion cinéma (deux ventes annuelles de 6000 billets à 4€ le billet), le nombre de billets vendus a très fortement augmenté.

En 2016, l'AAS a vendu en moyenne 4,7 billets par transaction, cette moyenne est stable par rapport à 2015.

Le montant encaissé pour les 4804 ventes effectuées en 2016 est de 114 885 € soit 23,9 € par vente contre 23,4 € en 2015.

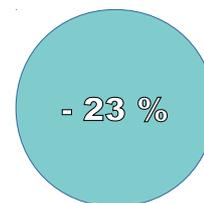
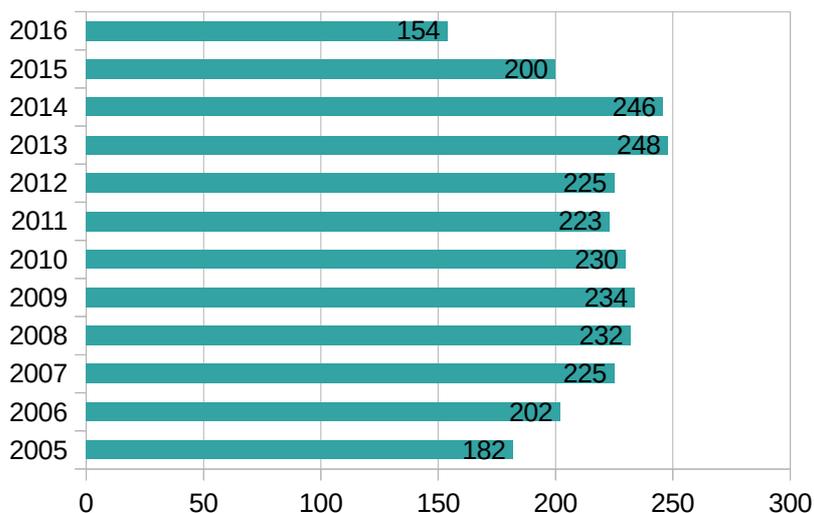
CLUBS DE SPORTS

En 2016, 154 abonnements d'un an au Club Med Gym ont été vendus, soit 150 transactions.

La participation de l'AAS sur les cartes de sport est limitée à 50 euros mais l'association les achetant à un tarif préférentiel les agents bénéficient d'environ 20 % de réduction sur le prix public.

La diminution des ventes en 2016 correspond à un contrôle plus strict du bénéficiaire de la carte (agent ou ayant droit déclaré) et à une nouvelle politique commerciale de CMG qui permet par exemple de prolonger gratuitement la durée des abonnements.

Le montant des ventes Club-Med gym effectuées en 2016 est de 108 978 €.



PARCS DE LOISIRS

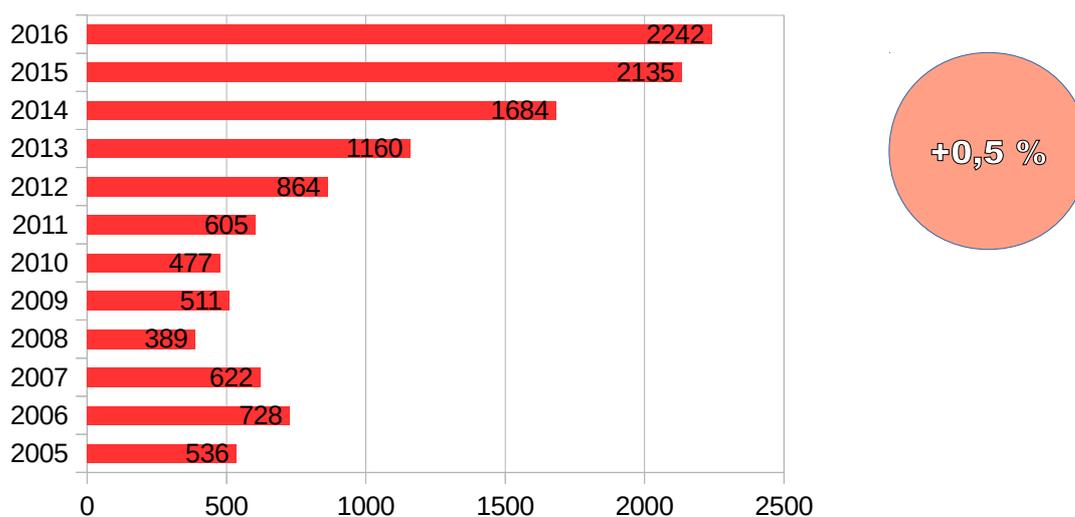
En 2016, 2242 billets Aquaboulevard, Parc Astérix, Disneyland et Zoo de Vincennes ont été vendus.

Ceci représente 697 ventes et un montant de 48 868 € de recette (soit environ 70 € par vente).

Les billets vendus par l'AAS sont valables tous les jours pendant plusieurs mois.

Le nombre de ventes dépend de plusieurs facteurs comme la météo, les nouvelles attractions, les différentes promotions proposées par les parcs à des dates précises. Le conseil d'administration a décidé depuis 2015 l'augmentation des prix de vente de cette billetterie ce qui a eu pour effet de stabiliser le montant de la subvention attribuée à ce

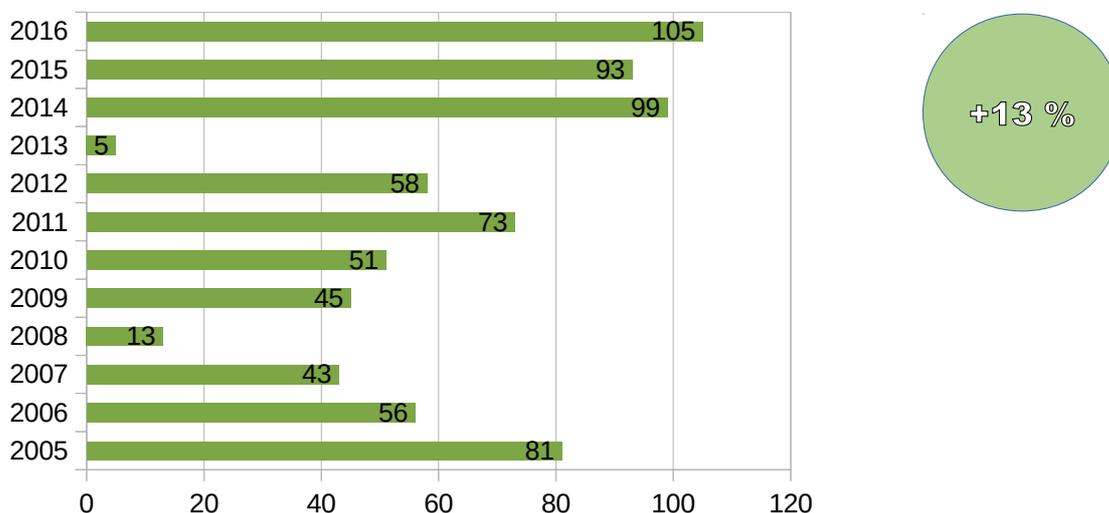
secteur.



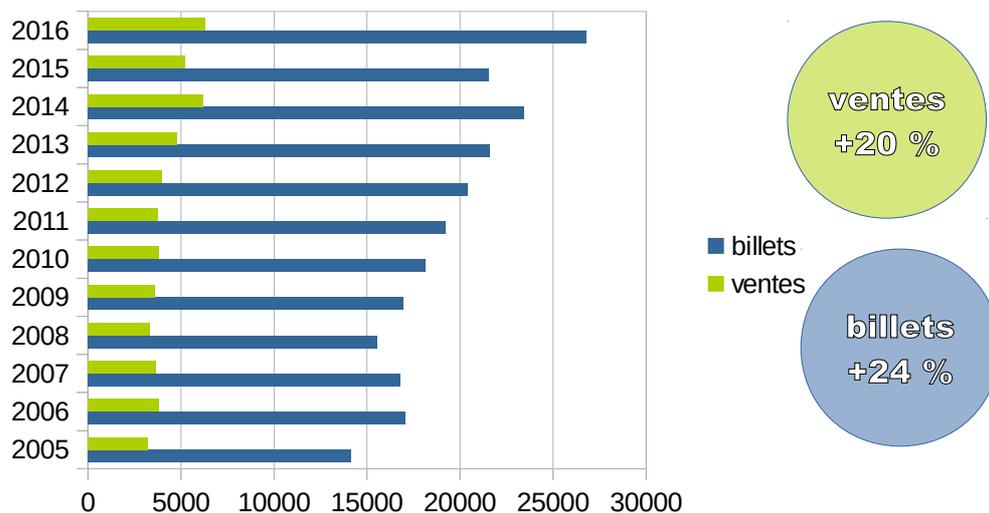
À noter, la nouvelle politique de vente de Disney qui ne permet plus aux associations et comités d'entreprises d'obtenir des tarifs préférentiels sur les billets pour les week-ends de novembre et décembre ainsi que pendant les vacances de Toussaint et Noël.

PISCINE

105 cartes d'entrées à la piscine des Halles représentant 98 ventes ont été distribuées en 2016.

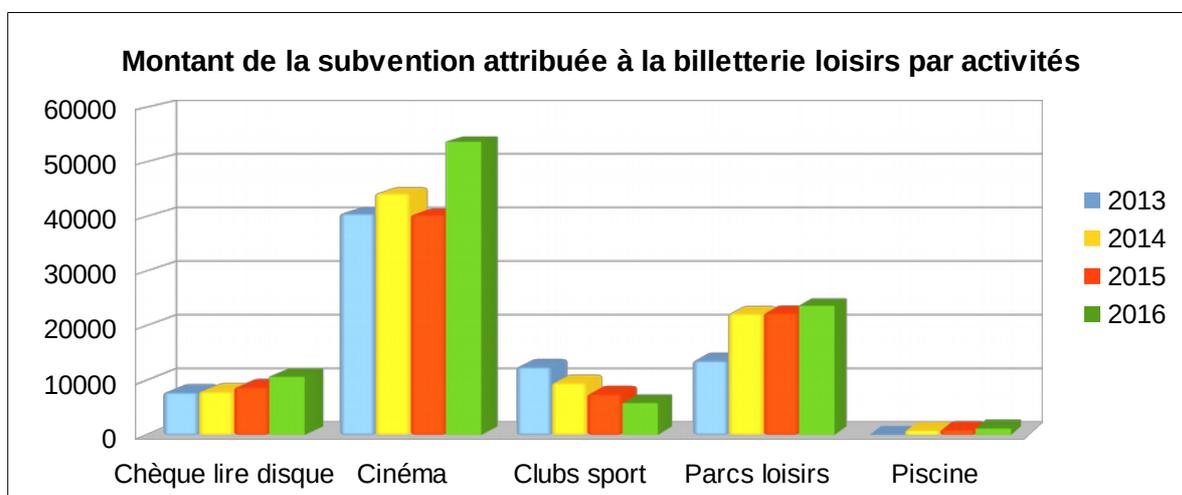


On comptabilise donc au total, pour le secteur billetterie loisirs, 6279 ventes (+20 % par rapport à 2015) pour un total de 26 811 billets, cartes ou abonnements. La moyenne de billets vendus par an et par adhérent est supérieure à celle de l'an passé soit 12,5 contre 10,6 en 2015.



Le graphique ci-dessous montre qu'en dehors du secteur cinéma et malgré l'augmentation du nombre de ses adhérents, l'AAS a su maîtriser sa participation à la billetterie loisirs en 2016, soit en augmentant les prix de ventes comme pour les parcs de loisir, soit en contrôlant davantage les attributions comme pour les clubs de sports.

Au vu des premiers chiffres de l'année 2017, le conseil d'administration devra à nouveau réfléchir pour certains secteurs, à différentes solutions pour contenir les dépenses en particulier celles liées au cinéma.



SECTEUR SPECTACLES

Depuis le 1er janvier 2008, la subvention pour les spectacles est limitée à 50 € par an et par adhérent. En septembre 2012, dans le souci d'inciter les agents peu ou pas consommateurs à se rendre au spectacle, le conseil d'administration a décidé de passer le taux de subvention des billets de 20% à 30%, toujours dans la limite des 50€. Ainsi les adhérents peuvent profiter d'un montant de subvention plus important dès leur première commande.

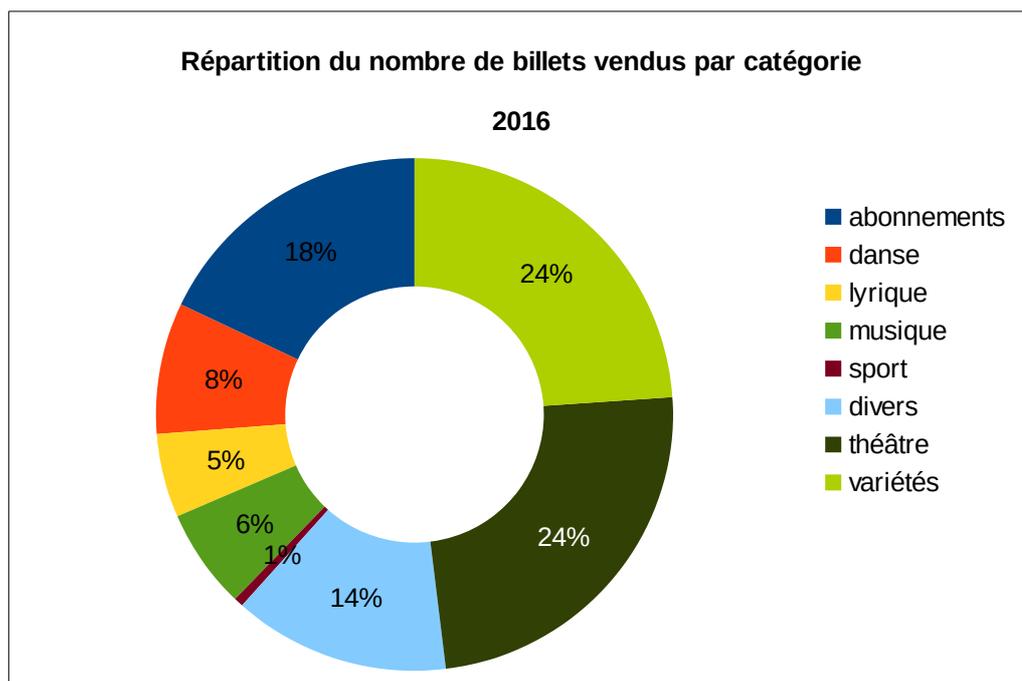
Cette subvention est donc attribuée à chaque adhérent dans la limite de 50€ par carte, elle est majorée de 25€ par ayant-droit de moins de 20 ans.

Le nombre de billets subventionnés pour un spectacle est limité au nombre d'ayants droit (par exemple 2 billets maximum pour un adhérent sans ayants-droit et quatre billets pour un couple avec deux enfants de moins de 20 ans).

Les agents peuvent commander des billets supplémentaires non subventionnés (dans certaines salles l'AAS peut obtenir jusqu'à 10% de réduction).

En 2016, le nombre de billets vendus dans le cadre des demandes individuelles a enregistré une baisse. L'AAS a distribué 1003 billets de spectacles, représentant 406 ventes (dont 180 billets pour 21 abonnements).

a) les demandes individuelles

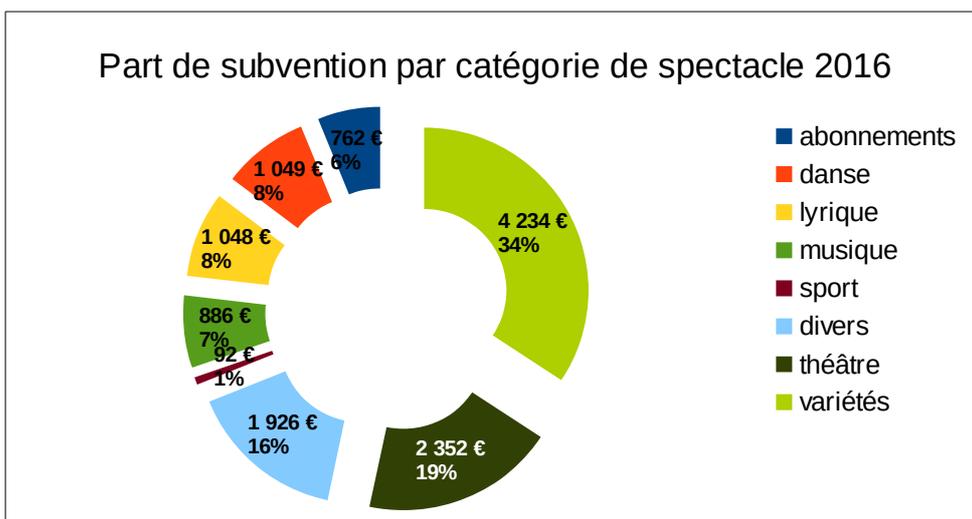
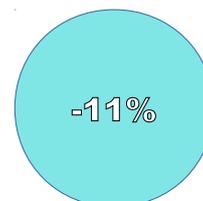
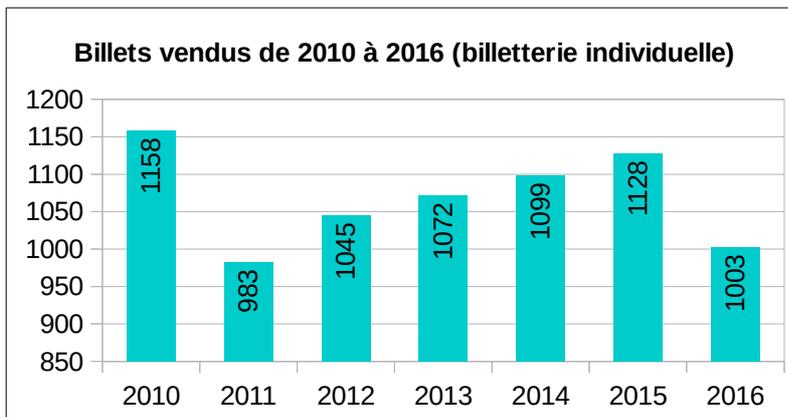


Les commandes concernant les spectacles variétés, divers et théâtre représentent 62 % des demandes et 69 % de la subvention affectée à la billetterie individuelle.

La billetterie « divers » correspond par exemple aux spectacles « seul en scène » ou à des entrées pour des expositions comme celles de la cité du cinéma ou du Futuroscope.

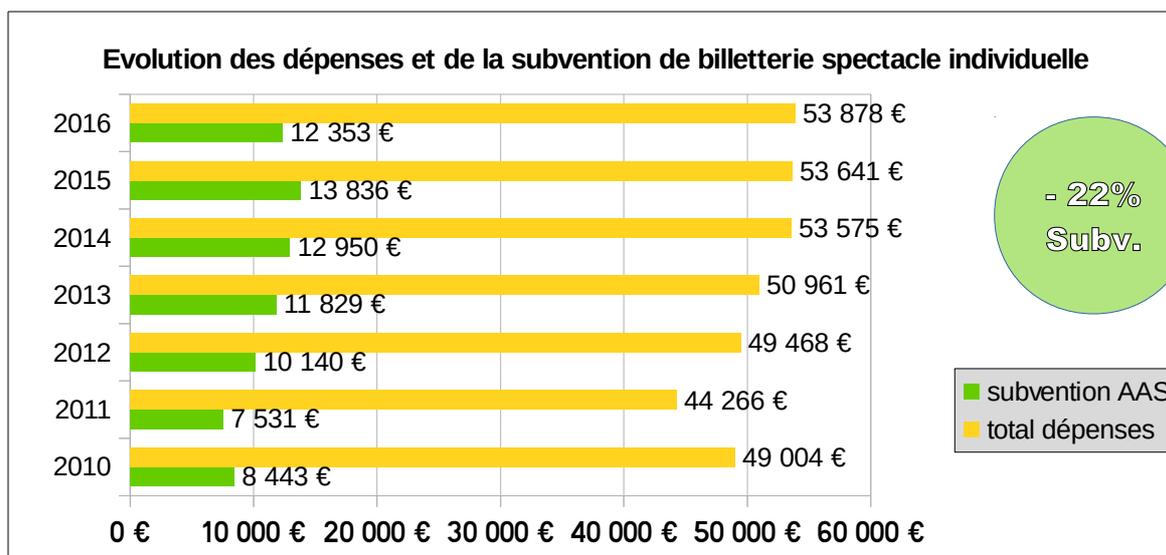
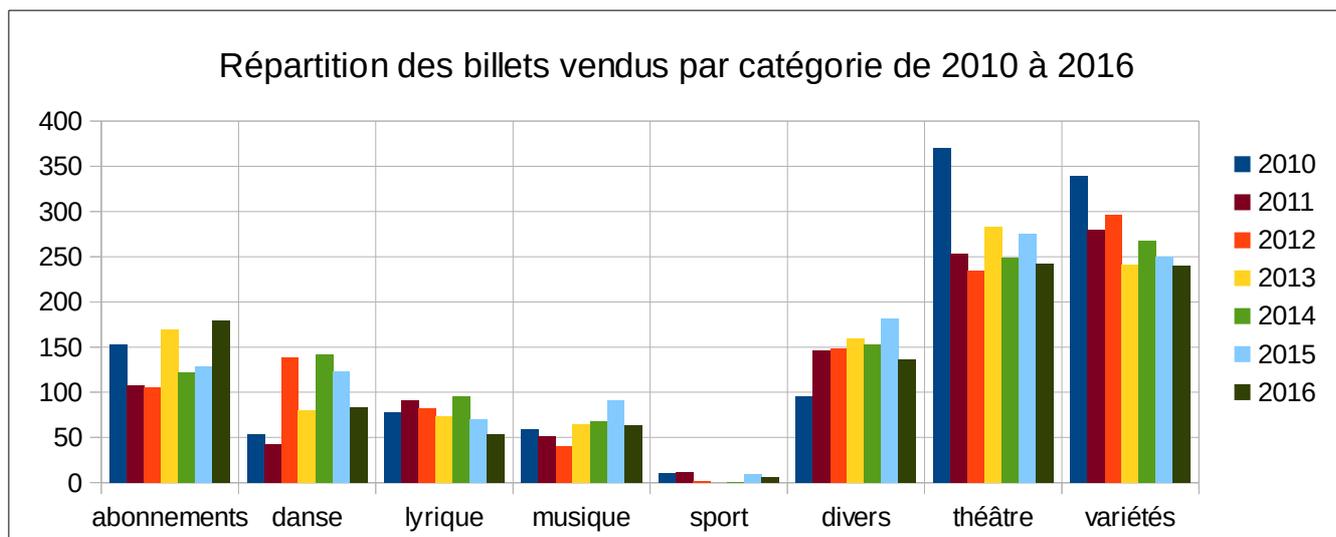
À noter en 2016, la part importante de billets concernant les abonnements dont le détail figure ci-dessous.

Lieu de l'abonnement	Nbre d'abonnement
AGECAM	1
Comédie Française	3
Festival d'Automne	1
International Visual Theatre	1
Opera de Paris	4
Philharmonie de Paris	5
Pôle Développement Culturel	1
Théâtre du Capitole	1
Théâtre National de Chaillot	2
Théâtre National de la Colline	2
Total	21



Billets vendus par catégorie (commandes individuelles)							
Billets vendus	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Abonnements	153	107	105	169	122	129	180
Danse	54	43	138	80	142	123	83
Lyrique	78	91	82	74	96	70	53
Musique	59	51	40	65	68	91	63
Sport	10	12	2	0	1	9	6
Divers	95	146	148	160	153	181	136
Théâtre	370	253	234	283	249	275	242
Variétés	339	280	296	241	268	250	240
Total	1158	983	1045	1072	1099	1128	1003

On note donc une diminution de 11 % du nombre de billets vendus. Cette baisse concerne toutes les catégories à l'exception des abonnements qui ont augmenté de 39 %.



Les résultats ci-dessus, indiquent que pour un même montant de dépenses l'AAS a vendu 125 billets de moins qu'en 2015, le coût des spectacles a donc beaucoup augmenté. Par ailleurs, le montant de la subvention assignée à ce poste est en diminution. On peut en déduire qu'un plus grand nombre d'adhérents a atteint le plafond de subvention de 50 €.

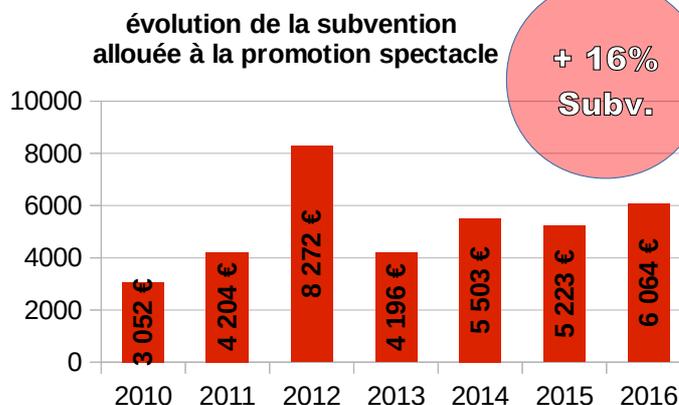
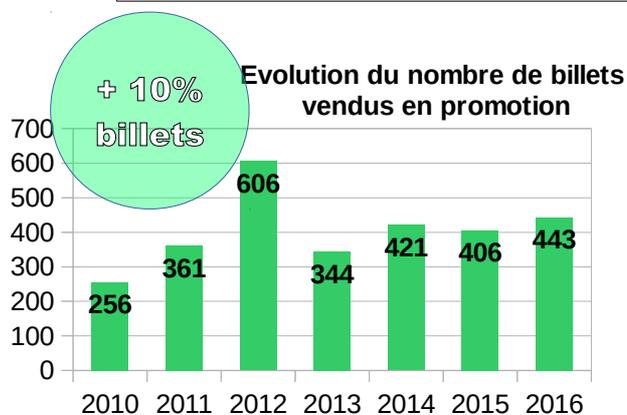
En résumé ce sont donc des billets plus chers pour moins de bénéficiaires.

b) les promotions

En 2016, l'AAS a vendu 443 billets à 204 personnes. Ces 4 promotions annuelles sont très appréciées par les agents et même en limitant à un seul spectacle par adhérent et par promotion, elles ne permettent bien souvent pas de répondre à toutes les sollicitations.

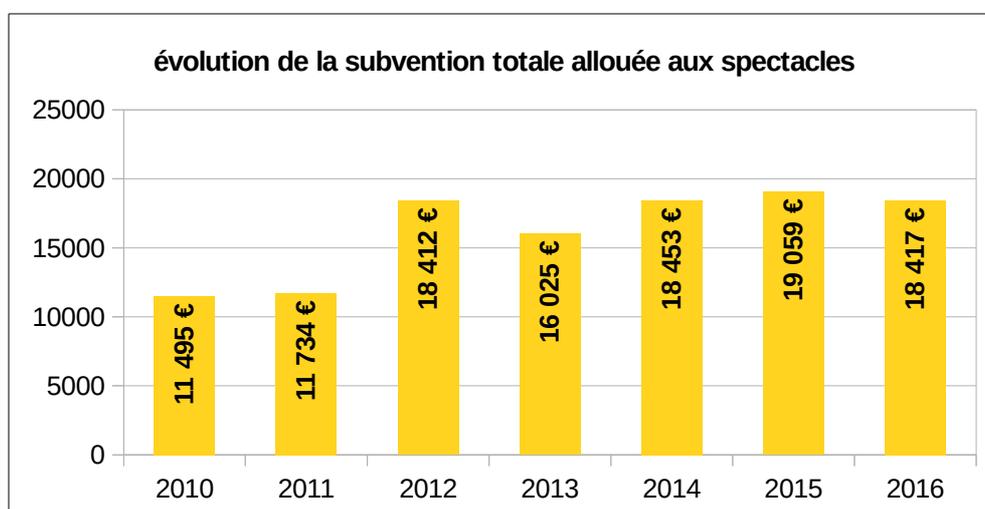
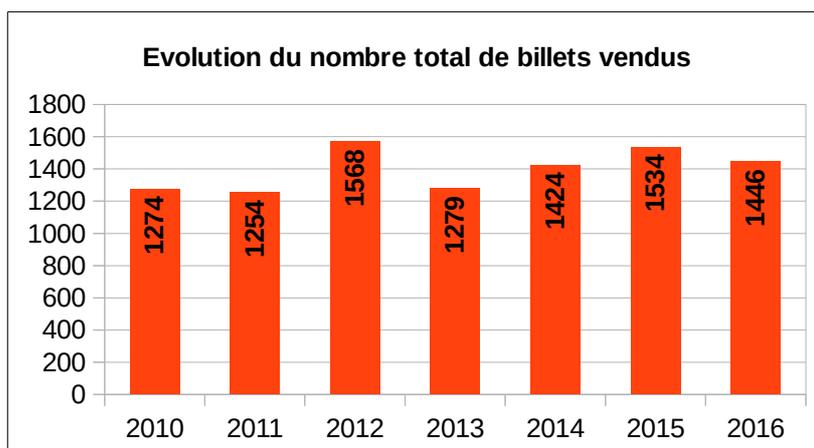
Pour ces promotions, l'AAS achète un lot de places dont elle négocie les tarifs et les revend aux adhérents subventionnées au-delà des 30 % habituel.

Spectacles promotion	Subvention AAS	Part adhérents	Nbre bénéficiaires	Nbre billets
Beyond au Rond-Point	260 €	200 €	9	20
Bouglione au Cirque d'Hiver	540 €	450 €	10	30
Tristan et Isolde à Chaillot	477 €	435 €	18	30
Un Fil à la Patte à la Comédie Française	300 €	450 €	16	30
Les Damnés à la Comédie Française	320 €	400 €	11	20
La Grenouille Avait Raison au Rond-Point	180 €	120 €	4	12
Le Petit Chaperon Rouge aux Bouffes du Nord	95 €	95 €	7	11
Dom Juan à l'Odéon	300 €	300 €	10	20
Aladin au Théâtre du Palais Royal	260 €	300 €	8	20
The Artist à la Philharmonie de Paris	304 €	240 €	11	20
Amadeus Live à la Philharmonie de Paris	548 €	600 €	16	30
Vaiana au Grand Rex	480 €	400 €	26	80
Chapitres de la Chute au Rond-Point	390 €	300 €	14	30
Novecento au Rond-Point	130 €	100 €	5	10
Les Femmes Savantes à la Porte Saint-Martin	520 €	400 €	10	20
Le Cerf et le Chien au Studio Théâtre	160 €	200 €	8	20
42nd Street au Châtelet	560 €	400 €	11	20
20000 Lieues sous les Mers au Vieux Colombier	240 €	300 €	10	20
Total	6 064 €	5 690 €	204	443



Pour compenser la baisse des demandes individuelles l'AAS a proposé 10 % de billets « promotion » en plus. Ces promotions ont un coût non négligeable pour l'AAS mais permettent réellement de servir des agents qui ne sont pas consommateurs réguliers de la billetterie spectacle.

c) conclusion



Ce sont **1446 billets (-6%)** qui ont été vendus en 2016 pour une recette totale d'environ 47 000 € (en augmentation de près de 7%).

Le secteur de la billetterie spectacles a vu son volume d'activités légèrement diminuer en 2016 malgré l'augmentation du nombre des adhérents. On peut penser que la crainte d'attentats et la baisse du pouvoir d'achats des agents sont les principales causes de cette baisse.

AUTRES ACTIVITES

STAGES ET ATELIERS

Plusieurs stages et ateliers collectifs ont été proposés gratuitement ou contre participation, aux agents et à leurs enfants :

Ces stages permettent aux agents de se retrouver autour d'une activité commune en dehors du cadre du travail.

Stages adultes :

- **cérémonie du thé** : séance d'initiation à la Maison de la culture du Japon à Paris pour 12 agents. Coût : 120 € (gratuit pour les agents)
- **couture** : stage de 2 séances de 3h à l'Atelier d'à Côté pour 6 agents coût : 540 € (30 € pour les agents)
- **escape game** : 3 séances d'escape game avec la société Hinhunt , 14 agents. Coût : 390 € (10 € pour les agents)
- **golf** : séance d'initiation au golf d'1h pour 9 personnes au Golf du Bois de Boulogne coût : 225 € (5€ pour les agents).
- **graffitis** : séance d'initiation de 3h à l'art des graffitis au skate park de Bercy pour 21 personnes coût : 630 € (10 € pour les agents).
- **ikebana** : atelier de découverte de l'ikebana (2h) pour 12 personnes aux Bons-Enfants. Coût : 360 € (10 € pour les agents).
- **instruments du Mali** : atelier de découverte des instruments de musique du Mali au musée du quai Branly pour 8 agents. Durée : 2h30. Coût : 200 € (5 € / agents)
- **magie** : séance d'1h30 d'initiation à la magie au Parc de la Villette pour 14 agents. Coût : 200 € (5€ pour les agents)
- **marionnette** : séance d'1h30 d'initiation à l'art de la marionnette au Parc de la Villette pour 18 agents coût : 220 € (gratuit pour les agents).
- **atelier clown** : 2 séances de 5h, 10 agents coût 600 € (20 € /agent).
- **bricolage** : 2 ateliers, 24 personnes, coût 1320 € (25 €/agent)
- **cuisine** : 2 ateliers, 24 personnes, coût 984 € (12 €/agent).
- **Jardinage** : un atelier pour 12 personnes, coût 200 € (12 €/agent)
- **réparation de vélos** : 3 ateliers de 12 personnes, coût 400 €, gratuit pour les agents dans le cadre de la semaine du développement durable.

- **massages** : par la société « mon coach au bureau », coût 160 €, 32 personnes, (5€/agent),

234 adhérents qui ont pu participer à un stage ou un atelier en 2016.

Ateliers enfants/familles :

- 4 ateliers d'une durée de 1h30 à 2h00 le samedi ont été proposés aux enfants des agents d'île de France. Ces ateliers étaient organisés par le Parc de la Villette, le Centre Georges Pompidou et le musée du quai Branly. Ils sont gratuits pour les familles.

41 enfants accompagnés par leurs parents ont bénéficié de ces ateliers. Coût total : 400 € (200 € par atelier) :

- A l'aventure : 60 € (musée du quai Branly)
- Clap zoom : 200 € (Parc de la Villette)
- Couleurs de plantes : 200 € (Parc de la Villette)
- le scenario Fromanger : 80 € (centre G. Pompidou)

Nombre d'inscriptions aux ateliers	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Enfants	21	35	35	38	91	44	46	19	41

VISITES CONFERENCES

L'AAS a continué de proposer des visites-conférences en 2016. Celles-ci sont toujours très demandées. Elles sont gratuites pour les adhérents sauf lorsqu'elles ont lieu en province, une participation est alors demandée pour les frais de transport (et d'hébergement lorsque la sortie se déroule sur 2 jours).

date	lieu	intitulé	participants
15/01/16	Petit Palais	Kuniyoshi (1797-1861). Le démon de l'estampe	24
16/01/16	Lille	Lille3000	15
23/01/16	V&A Museum Londres	Shoes, pleasure and pain	29
28/01/16	Centre G. Pompidou	Varda/Cuba	24
11/02/16	Musée national de l'histoire de l'immigration	Frontières	26
12/02/16	MEP	Bettina Rheims	25
18/03/16	Fondation Cartier	Fernell Franco/ Daido Moriyama	25
24/03/16	Musée des Arts décoratifs	Faites le mur	25
01/04/16	musée Dapper	Chefs-d'oeuvre d'Afrique	23
27/04/16	Le 104	Matérialité de l'invisible	22
14-15/05/2016	Genève	Genève	20
19/05/16	Musée d'Orsay	Le Douanier Rousseau. L'innocence archaïque	24
21/05/16	Tate Modern Londres	Performing for the camera	29
25/05/16	Grand Palais	Seydou Keita	19
03/06/16	Maison Rouge	Ceramix	26
04/06/16	Lam/Piscine de Roubaix	Braïtou-Sala/Modigliani	19
11/06/16	Giverny	Caillebotte, peintre et jardinier/jardins Monet	19
23/06/16	Centre G. Pompidou	Beat Generation	21
25/06/16	Musée de l'Homme	Musée de l'Homme	29
01/07/16	Centre G. Pompidou	Paul Klee-L'ironie à l'oeuvre	22
13/07/16	Palais de Tokyo	Mika Rottenberg	17
17-18/09/2016	Arles	Rencontres d'Arles	20
30/09/16	Musée du Luxembourg	Fantin-Latour. À fleur de peau	20
14/10/16	Bal	Provoke - La photographie au Japon 1960-1975	22
28/10/16	MEP	Gotsho Remix	17
10/11/16	Petit Palais	Oscar Wilde. L'impertinent absolu	20
18/11/16	Jeu de Paume	Soulèvements	25
19/11/16	Musée Horta/ Palais Beaux Arts Bruxelles	musée Horta et de l'exposition Congo Art Works	14
10/12/16	Tate Modern Londres	Rauschenberg	29
16/12/16	Musée des Arts décoratifs	L'esprit du Bauhaus	25
22/12/16	Musée d'Art Moderne	Bernard Buffet	24
08/09/17	Musée du quai Branly	Persona	24

723

Évolution 2008-2014	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Participants	346	374	477	436	559	643	613	680	723

Devant le succès remporté par ces visites le conseil d'administration a dû modifier les procédures d'inscription. Sont désormais prioritaires les agents qui n'ont pas participé à l'une des 3 précédentes visites. Après ce premier tri, nous procédons à un tirage au sort. Pour les sorties à la journée et les week-ends à Arles et à Genève, les agents n'ayant pas participé à l'une des sorties lors des 12 derniers moi sont prioritaires.

CINEVALOIS

Une salle de 30 places, rue de Valois permet une fois par mois la projection d'un film.

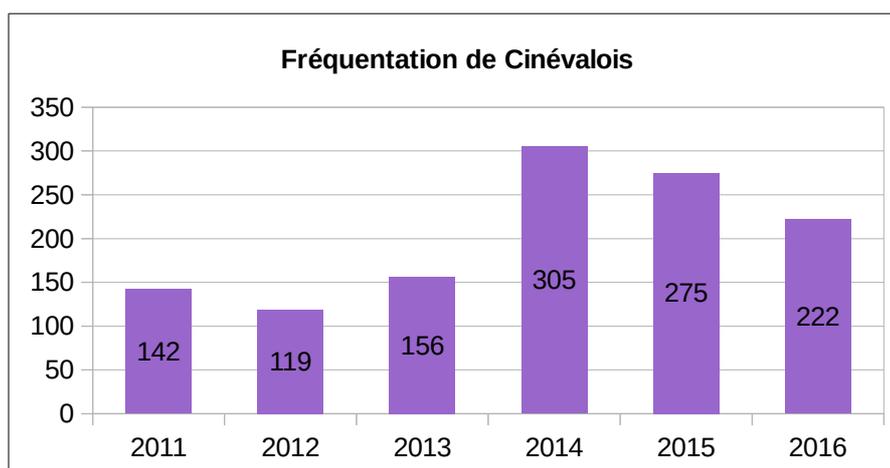
L'AAS choisit un film récent qu'elle loue au distributeur (à titre gracieux le plus souvent). Depuis la mise en service du format numérique elle ne fait plus appel à un projectionniste. Le responsable de l'activité a suivi une formation qui lui permet de se charger de la projection. Lorsque la société de distribution est trop éloignée pour qu'un agent de l'association se charge du transport nous passons par une société de course.

On trouvera ci-dessous la liste des films proposés en 2016 et le nombre de spectateurs :

DATE	TITRE	NBRE SPECTATEURS
JANVIER	Le Tout Nouveau Testament	34
MARS	Arrêtez-moi là	28
AVRIL	Les Premiers les Derniers	30
MAI	Merci Patron	36
SEPTEMBRE	Dans les Forêts de Sibérie	36
OCTOBRE	Moka	36
DECEMBRE	Comancheria	22
TOTAL		222

Il n'y a pas de projection en juillet et août, du fait des congés et de la nécessité de tenir la permanence de la billetterie à l'heure du déjeuner et en novembre en raison de l'arbre de Noël. Février et juin sont les périodes de vacances de l'agent chargé de la projection.

Au total 222 adhérents ont pu assister à ces projections.



AUTRES

Thémae

Il s'agit d'un SPA situé près du bâtiment Bons-Enfants.

Au moment des fêtes de Noël, l'association met en vente des bons cadeaux pour des soins et les subventionne à hauteur de 25€ par carte.

Ainsi pour Noël 2016 l'AAS a vendu **100 bons d'une heure**.

Foire de Paris

Pour la foire de Paris 2016 l'AAS a vendu **200 billets au tarif de 6€**

Salon de l'agriculture

Pour le salon de l'agriculture 2016 l'AAS a vendu **200 billets au tarif de 5€**

Salon loisirs et création

Pour le salon loisirs et création 2015 l'AAS a vendu **50 billets au tarif de 6€**.

Pour tous les salons l'AAS bénéficie des tarifs préférentiels accordés aux comités d'entreprises.

Cirque Pinder

En fin d'année, l'association a vendu des places pour le cirque Pinder. Ces places ne sont pas subventionnées mais l'AAS les a obtenues à un tarif très réduit.

95 places ont été achetées en décembre 2015.

Jeu concours « les 10 mots »



En 2016, dans le cadre de la semaine de la langue française et de la francophonie, l'association a organisé avec le concours de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, le jeu des 10 mots.

Les dix mots choisis en 2016 par les différents partenaires francophones : la France, la Belgique, le Québec, la Suisse et l'Organisation internationale de la Francophonie (qui regroupe 77 Etats et Gouvernements dans le monde), invitent à partir à la découverte du français parlé dans les différents territoires de la Francophonie : en France «chafouin» et «fada», au Québec «poudrerie» et «dépanneur», en Belgique «lumerotte» et «dracher», en Suisse «ristrette» et «vigousse», en Haïti «tap-tap» et au Congo «champagné».

Le jeu, ouvert à tous les agents des services du ministère de la Culture et de la Communication . La règle consiste à jouer en produisant un écrit sous la forme de votre choix : récit, poème, exercice de style, chanson, comportant les dix mots choisis.

Sur les 39 textes recueillis, 10 gagnants sélectionnés par un jury ont reçu des livres et des chèques lire... Le premier prix été doté d'une semaine en mobil-home offerte par un partenaire commercial de l'AAS « Atlantique Pellerin Vacances ».

L'AAS a invité deux comédiennes à dire les textes lors de la remise des prix aux lauréats.

Bibliothèque du personnel

La bibliothèque du personnel est ouverte depuis 2005 et le bibliothécaire est seul sur son poste. En cas d'absence, il ne peut être remplacé que ponctuellement par un collègue de l'AAS, en fonction du planning. Ainsi, pendant ses congés, la bibliothèque reste fermée.

Les actions importantes à la bibliothèque en 2016 :

- Atelier de création de livres « Pop-up » suivi d'une exposition des « œuvres »
- Remplacement d'une centaine de guides de voyages
- Prêts de jeux de société
- Installation d'une boîte de retours pour rendre les documents quand la bibliothèque est fermée
- Nouvel intervenant pour animer les cafés littéraires
- Invitation de l'auteure Valentine Goby

1) Les usagers de la bibliothèque

On compte **633 adhérents** venus emprunter à la bibliothèque entre janvier et décembre 2016 contre 608 en 2015 (+4%). Cela correspond à **6103 visiteurs** qui ont emprunté au moins un document soit une moyenne de :

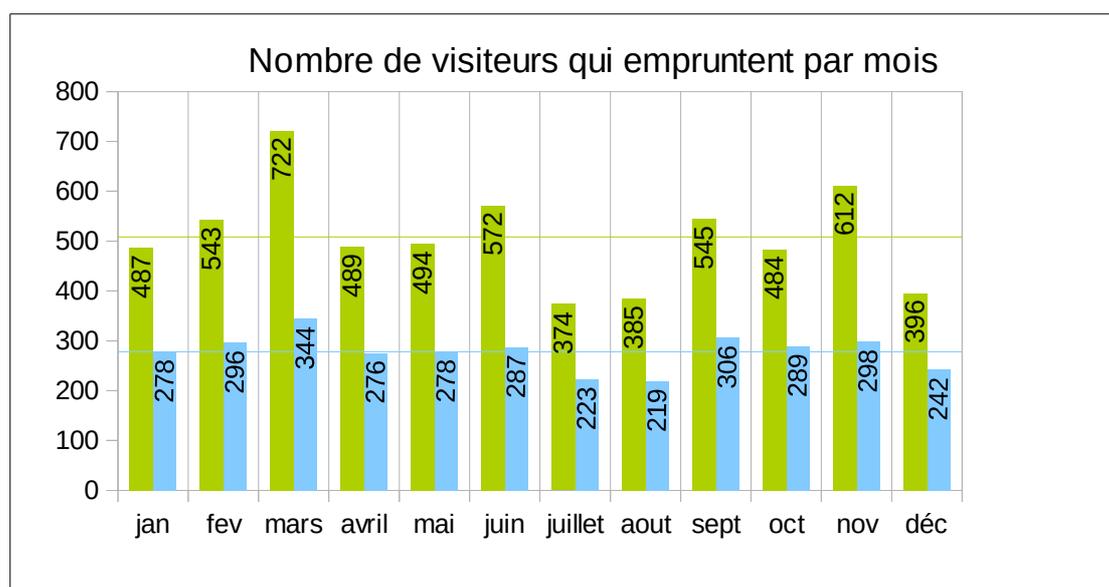
+4 %

555 visiteurs qui empruntent par mois (environ **303 adhérents**)

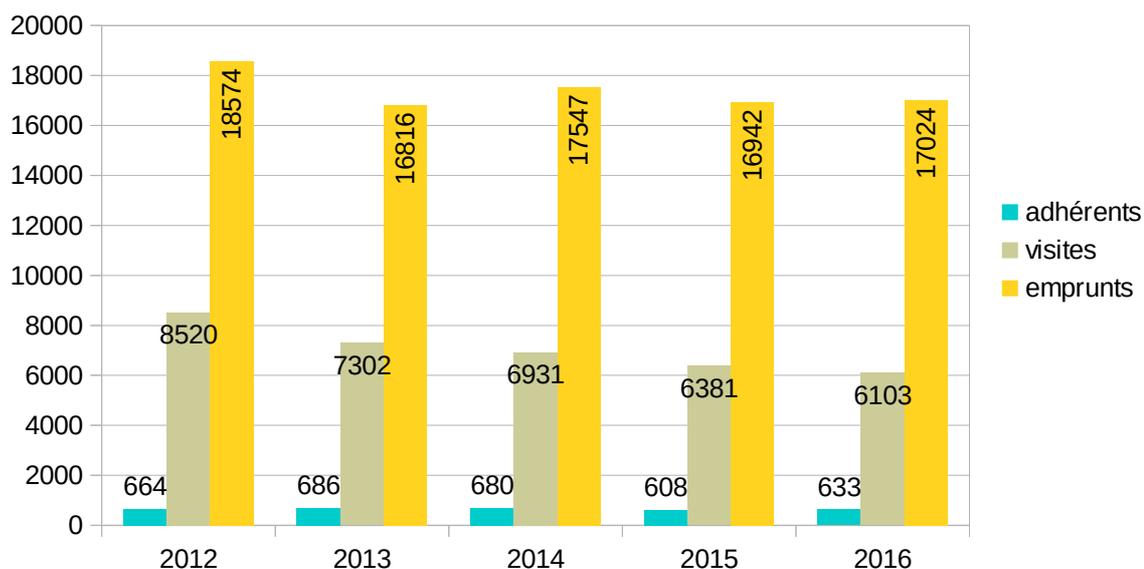
139 visiteurs qui empruntent par semaine (environ **111 adhérents**)

28 visiteurs qui empruntent par jour

29,5% des adhérents de l'AAS ont emprunté au moins un document à la bibliothèque en 2016.



Fréquentation de la bibliothèque

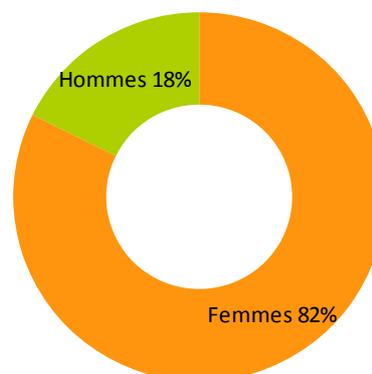


a) Répartition par sexe

Parmi les emprunteurs, on compte **112 hommes** et **521 femmes**, sensiblement identique aux précédentes années.

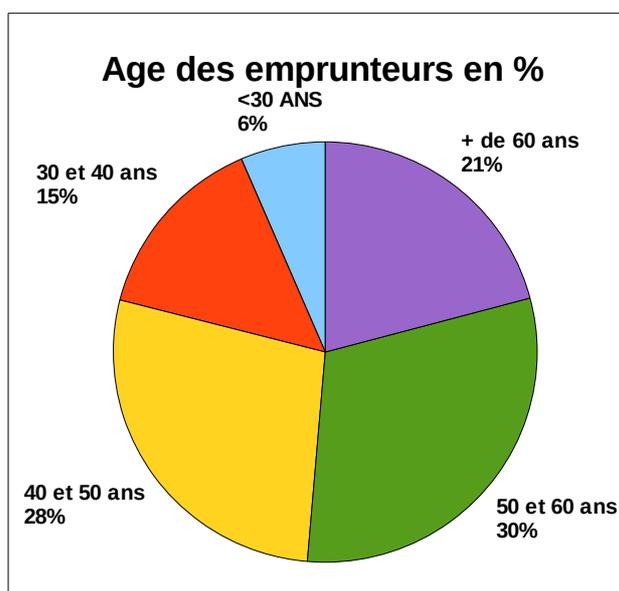
Hommes	112
Femmes	521
Total	633

Répartition hommes-femmes en %



b) Age des emprunteurs

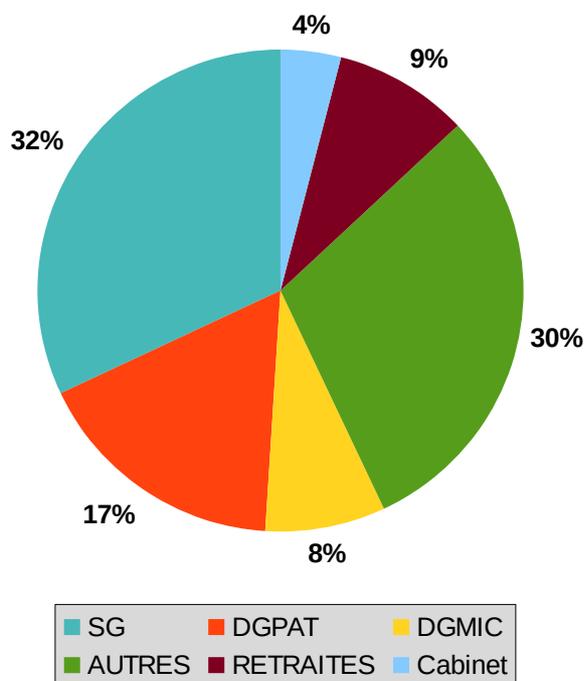
-30 ans	41 (=)
30-40 ans	92 (-3%)
40-50 ans	175 (-5%)
50-60 ans	193 (+4%)
+ 60 ans	132 (+4%)
Total	633



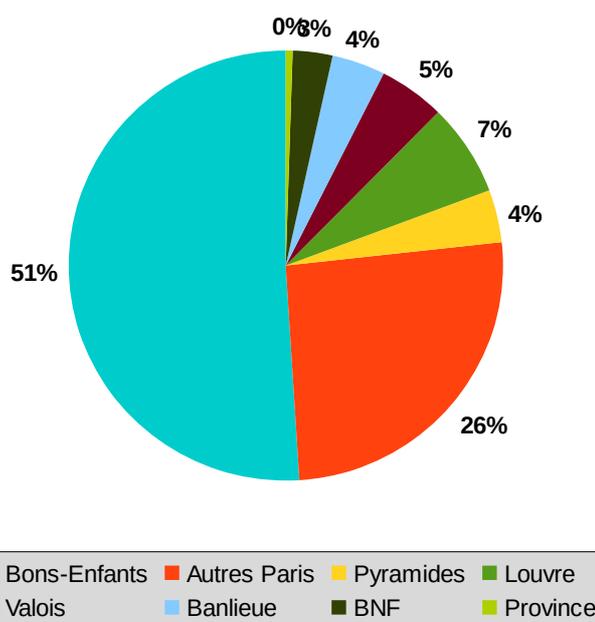
55 % des usagers de la bibliothèque ont entre 40 et 60 ans, plus jeunes que la moyenne des adhérents (80 % de 40-60 ans)

c) La localisation des emprunteurs

SERVICES	AGENTS	%
Secrétariat général	203	32
DGPAT	104	17
DGMIC	53	8
Autres Paris	189	30
<i>Dont Louvre</i>	40	6
<i>Dont BNF</i>	18	3
<i>Dont C2RMF</i>	24	4
Retraités	59	9
Cabinet	25	4%
TOTAL	633	100%



SITES	AGENTS	%
Bons-Enfants	326	51,5 %
Autres Paris	163	26%
Louvre	45	7%
Banlieue	25	4%
Valois	28	5%
BNF	18	3%
Pyramides	25	4%
Province	3	0,5
TOTAL	633	100%

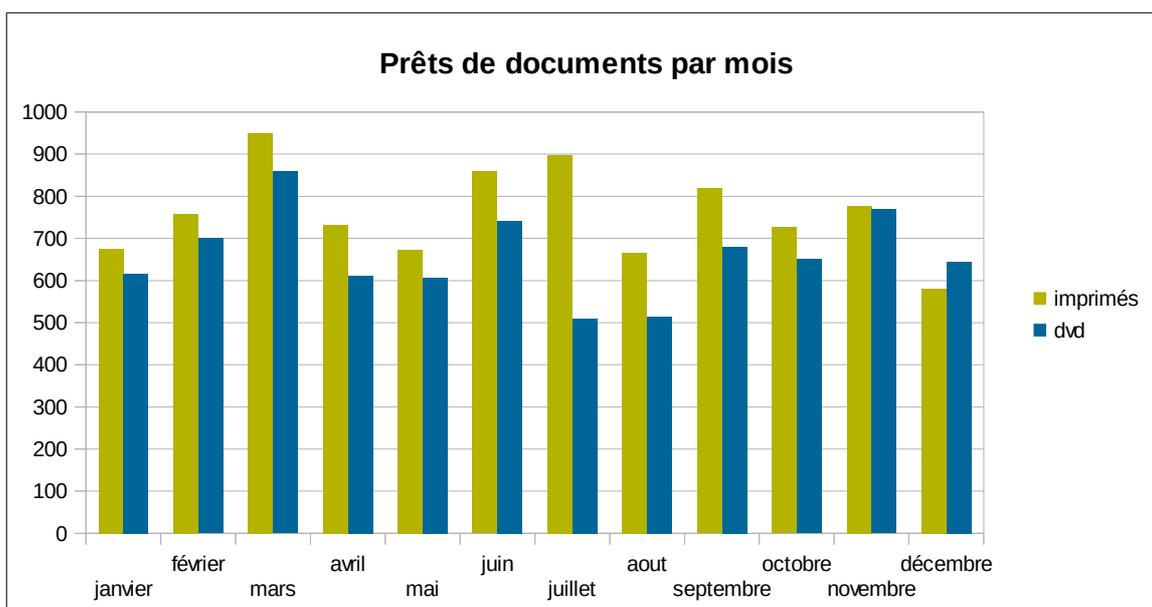


La moitié des agents qui viennent emprunter travaillent sur un autre site que les Bons-Enfants.

2) Les prêts de documents

En 2016 la bibliothèque a enregistré **17 024** prêts de documents contre **16 942** en 2015 (+0,5 %), ce qui correspond à environ 387 prêts hebdomadaires pour 12h30 d'ouverture.

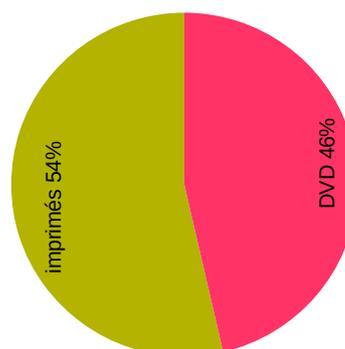
Année 2016	Imprimés	DVD	TOTAL
janvier	675	617	1296
février	758	700	1458
mars	950	859	1809
avril	733	611	1344
mai	674	606	1280
juin	859	741	1600
juillet	898	510	1408
août	667	514	1181
septembre	819	680	1499
octobre	726	650	1376
novembre	778	769	1547
décembre	581	645	1226
TOTAL	9122	7902	17 024



a) Part des prêts par supports (imprimés et DVD)

Type de supports	nombre	%
Imprimés	9 122	54%
DVD	7 902	46%
TOTAL	17 024	100%

ratio imprimés et DVD



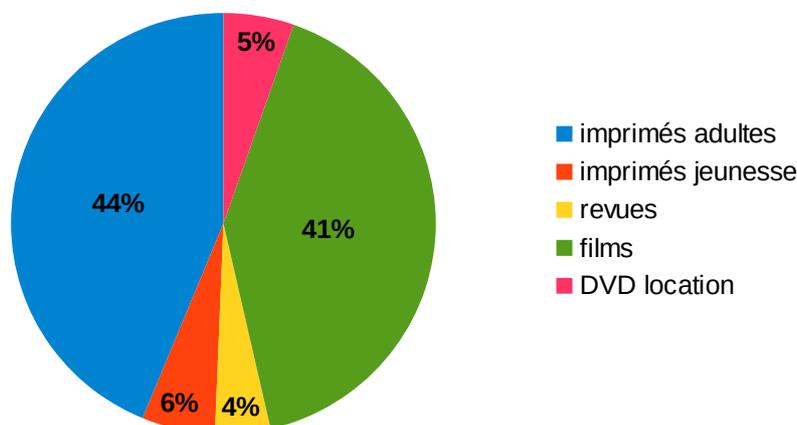
Pour la seconde fois depuis l'ouverture en 2006, et pour deux années de suite, la part d'emprunts des documents imprimés dépasse celle des DVD. Cela s'explique en partie par l'animation « sacs surprises » qui a permis la diffusion auprès des lecteurs de plus nombreux ouvrages.

La bibliothèque propose régulièrement des nouveautés en matière d'imprimés, ce qui rend son fonds très attractif.

Par ailleurs, sur 12 mois, seul le mois de décembre voit le nombre d'emprunts de DVD dépasser celui des documents imprimés.

b) Part des prêts par types de documents

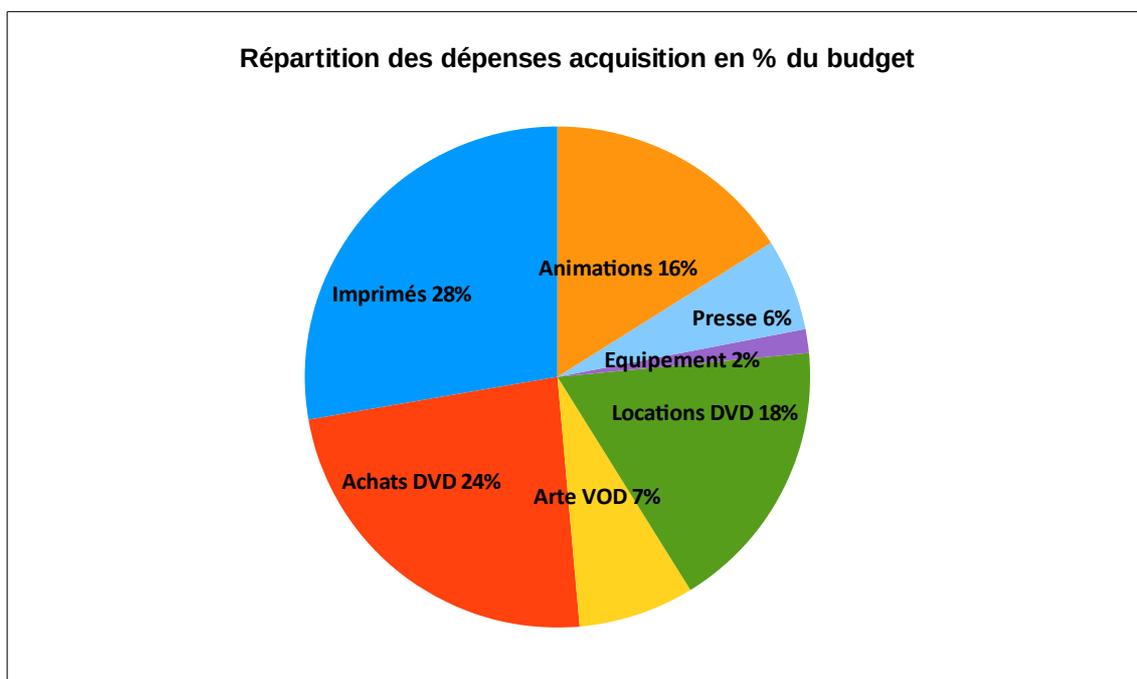
Type de documents	Prêts	%
Imprimés adultes	7368	43,6
Imprimés jeunesse	946	5,6
Revue	717	4,2
Films	6992	41,1
DVD en location	910	5
Jeux	91	0,5
total	17 024	100 %



3) La répartition des dépenses

Imprimés	9 700 €
Achats DVD	8 280 €
Arte VOD	2 600 €
Locations DVD	6 192 €
Équipement	540 €
Presse	2 072 €
Animations	5 400 €
Total	34 784 €

Le budget attribué à la bibliothèque a permis d'accroître les collections de **662** nouveaux documents imprimés dont 67 BD, 50 ouvrages pour la jeunesse et 105 nouveaux guides de voyage, **172** DVD ; la location de 75 DVD ; proposer **30 titres de presse** et **1 abonnement à la médiathèque numérique d'ARTE**.



On observe une part importante des dépenses en animations (+157 % par rapport à 2015) qui ont été nombreuses et variées en 2016 (cf partie 5)

4) Arte VOD

En 2013 l'AAS a lancé la **Médiathèque Numérique**, un service de vidéo à la demande, gratuit et légal, co-édité par ARTE VOD et UniversCiné. Cette offre constituée de 4300 productions françaises et internationales, permet aux adhérents de visionner (en streaming ou téléchargement) un programme sur leur PC, Mac, tablette et smartphone dans la limite de 4 visionnages par mois.

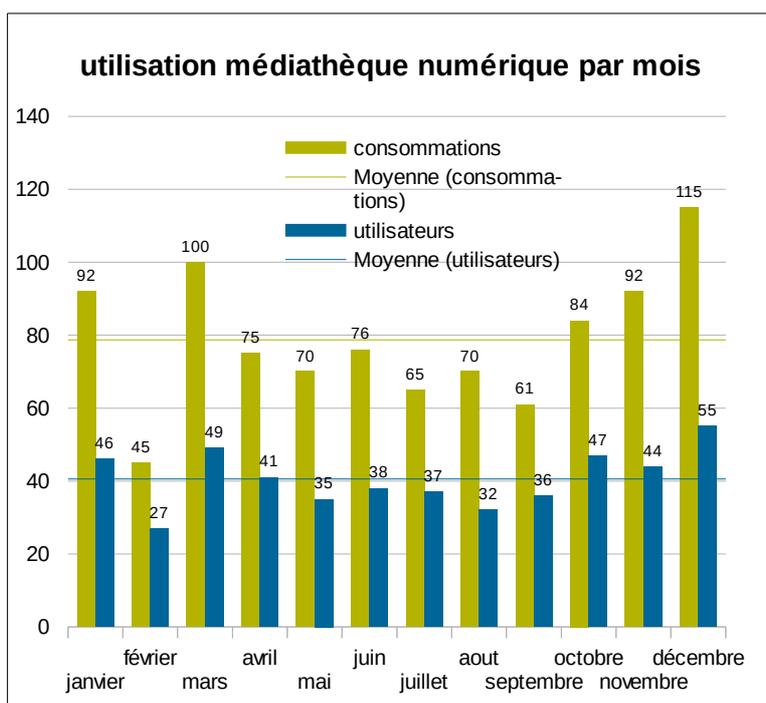
Consommations en 2016 :

- 123 utilisateurs ont visionné au moins un film au cours de l'année contre 117 en 2015 et 125 en 2014, ce qui forme une moyenne de **41 utilisateurs par mois**
- 945 visionnages dans l'année, soit une moyenne de **78 visionnages par mois** qui correspondent à 519 programmes différents
- 1 programme visionné plus de 20 fois ; 6 autres plus de 10 fois ;

Les utilisateurs :

- Les 10 premiers utilisateurs du service (soit 8%) réalisent 30% des consommations totales en 2016, et absorbent 38% du budget ; 6 d'entre eux empruntent également à la bibliothèque. 21 % des utilisateurs (26 usagers) utilisent 54 % des crédits (507)
- 42 nouvelles inscriptions dont 25 qui ont au moins visionné un film en 2016
- 4 utilisateurs travaillent en province
- 54 utilisateurs du service Arte-VOD n'ont pas emprunté à la bibliothèque en 2016, soit 44 % de tous les utilisateurs, ce qui correspond à 40 % des visionnages au total.

La Médiathèque numérique est un service prisé mais coûteux (3,70 € le crédit de visionnage). Le conseil d'administration aura sans doute à s'interroger sur cette offre afin de modifier le plafond du nombre de visionnages mensuels par exemple.



consommations	Nombre utilisateurs	% utilisateurs	% consommations
0 - 1	15	12	1,5
1 - 5	48	39	16
5 - 10	34	27,6	28,5
10 - 20	19	15,6	30,5
20 -30	3	2,5	8,5
30 - 40	3	2,5	10,5
Plus 40	1	0,8	4,5

5) Les animations

a) Visites guidées et balades littéraires

En tout, **2 visites d'établissements, 2 expositions, 5 balades et une sortie au festival de la bande dessinée à Angoulême**, ont été proposées par la bibliothèque entre février et octobre et 180 adhérents ont pu en bénéficier.

Intitulé / Lieu	Dates	demandes	Places
Balade littéraire Ile-Saint-Louis	janvier	42	20
Festival BD Angouleme	janvier	14	14
Exposition Scorsese Cinémathèque	février	36	20
Balade littéraire Palais Royal	février	35	20
Balade littéraire Ménilmontant	juin	55	20
Balade littéraire Bièvre - Gobelins	juillet	35	20
Visite Bibliothèque de l'Arsenal	août	45	20
Balade littéraire Le Marais de Balzac	septembre	33	20
Visite Centre Culturel Irlandais	octobre	48	20
Exposition de Méliès à la 3D Cinémathèque	novembre	24	20
TOTAL			180

b) Places pour le Salon du livre de Paris et le Salon du livre de jeunesse de Montreuil

50 entrées pour le Salon du livre de Paris ont été offertes aux adhérents de l'AAS ; Par ailleurs, grâce au partenariat avec la DGMIC, **50 invitations** pour le Salon du Livre et de la Presse Jeunesse de Montreuil ont pu être distribuées.

c) Foire aux livres d'occasion

Le lundi 5 décembre de 11h à 15h s'est tenue la 9e grande braderie de livres d'occasion de l'AAS ouverte à tout le personnel du Ministère de la Culture et qui propose à la vente des livres désherbés issus des collections de la bibliothèque. **640** ouvrages (romans, guides de voyage, ouvrages pour la jeunesse) ont ainsi trouvé preneur, dégageant **une recette de 1111 €**.

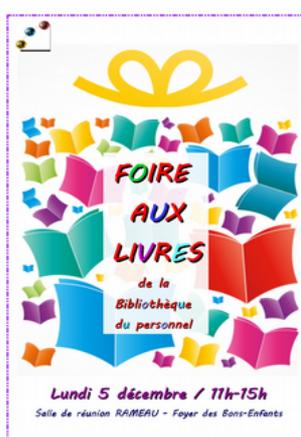
d) Café littéraire « Pages Méridiennes »

Les « Pages méridiennes » sont des moments appréciés qui réunissent un public varié. Lancés pour la première fois en 2012, il s'agit de moments d'échanges conviviaux autour d'un café et de viennoiseries où sont présentés des ouvrages autour d'une thématique.

Pour 2016, sur proposition du bibliothécaire, c'est Serge Cabrol, créateur du site littéraire « Encres vagabondes » qui succède à Dominique Benoit-Frot.

Quatre cafés littéraires ont eu lieu en 2016 :

- 18 mars consacré à la littérature coréenne, à l'occasion du Salon du livre de Paris avec la Corée du Sud comme pays invité d'honneur (26 participants)
- 21 juin, consacré aux livres de l'été (23 participants)
- 22 septembre avec l'invitation de Valentine Goby (35 personnes)
- 15 décembre ayant pour thème « Les livres à offrir à Noël (19 personnes)



e) Invitation de Valentine Goby

Pour marquer la rentrée littéraire de septembre, la bibliothèque a choisi d'inviter une écrivaine. Le choix s'est porté sur Valentine Goby, auteure de Kinderzimmer (Prix de Libraires), qui est venue présenter son dernier roman, *Un paquebot dans les arbres*, publié chez Actes sud.

Grand succès pour cette animation puisque 35 personnes ont assisté à la rencontre animée par Serge Cabrol.

f) Café philo

En 2015 la bibliothèque a inauguré un nouveau rendez-vous : un café philo, baptisé « Graines de pensées » animé par François Housset.

À la manière d'une discussion conviviale, le public est amené à réfléchir, échanger, réagir sur un sujet d'actualité mis en perspective par rapport à des œuvres, le tout accompagné par des boissons chaudes et des viennoiseries.

Cette seconde rencontre, organisée le 25 mai, au moment des manifestations contre la loi travail, avait pour thème « **Que gagne-t-on en travaillant ?** » et a rassemblé **27 personnes** venues débattre pendant 2 heures à la bibliothèque.

g) Atelier de création livres « Pop-up »

La bibliothèque a proposé en 2016 un atelier d'initiation à la création d'un livret pop-up, coordonné par la graphiste Astrid de l'Aulnoit. Il s'agissait de réaliser une carte en relief (couverture + 1 à 2 pages) avec des morceaux de papiers pliés, découpés et collés créant un ensemble de pages animé.

Deux sessions ont été organisées, en fin de journée (17h30-20h), les 2 et 9 juin, rassemblant 12 personnes à chaque fois.

Les réalisations des participants ont été présentées pendant l'été à la bibliothèque du personnel.



h) Sacs Surprises

À l'occasion des vacances d'été, le bibliothécaire avait préparé pour les usagers une quarantaine de « sacs de lectures ».

Chaque musette présentait une thématique originale ou insolite au travers d'œuvres variées (BD, fictions, DVD, documentaires..) oubliées ou méconnues, permettant ainsi de redécouvrir les collections de la bibliothèque, le tout accompagné de quelques friandises.

L'initiative a rencontré un franc succès et attiré de nombreux curieux, en outre les 40 sacs préparés ont tous trouvé preneur en 10 jours.

i) jeux de société

À partir du mois de mai, la bibliothèque a proposé des jeux de société à l'emprunt.

Pour cette première, à valeur de test, 20 titres ont été mis à disposition des adhérents.

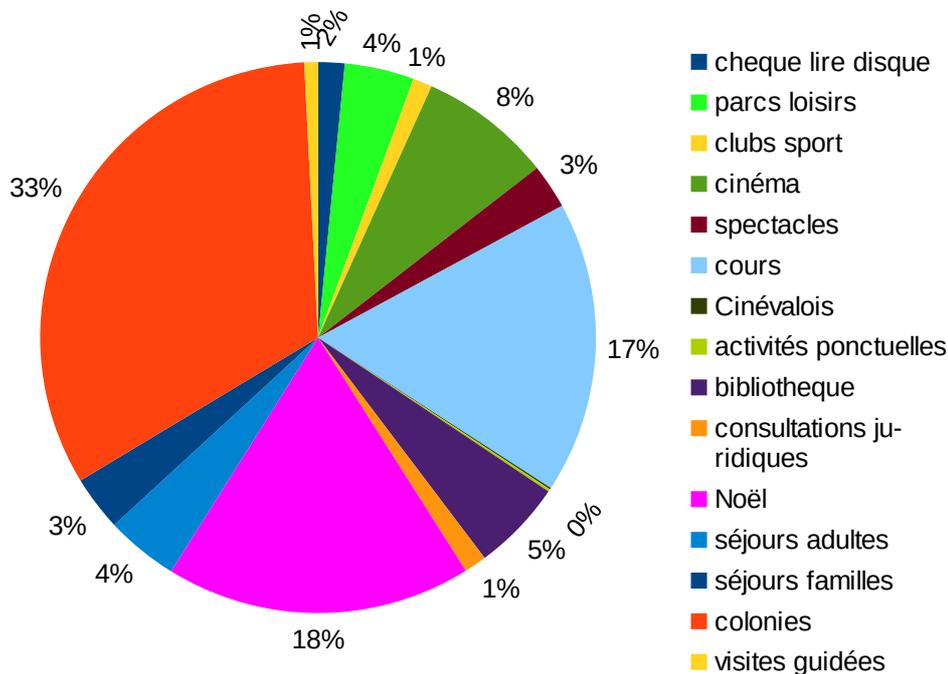
Le résultat est encourageant puisque tous les jeux ont été empruntés dès la première semaine de leur mise en rayon et on enregistre 91 prêts de jeux en 6 mois.

6) Conclusion

633 adhérents ont emprunté au moins un document en 2016, mais si l'on prend en compte la Médiathèque numérique et les visites, cela fait **700 adhérents** qui ont profité de l'offre de la bibliothèque, soit 33% des inscrits à l'AAS.

En 2016
1 inscrit à l'AAS sur 3
a utilisé les ressources
de la bibliothèque

CONCLUSION



Le diagramme ci-dessus présente la répartition de la subvention versée par l'association, hors salaires des agents administratifs et frais de fonctionnement.

Comme les années précédentes, il révèle qu'une part prépondérante, mais en diminution cette année, de la subvention versée est consacrée aux colonies de vacances (33 % contre 35% en 2015, 38 % en 2014). L'arbre de Noël représente 18 % de la subvention et reste stable par rapport à 2014 et 2015 tout comme la part des cours à 17 %.

On constate par ailleurs que 61 % (-2%) des dépenses sont consacrées à l'ensemble des activités sociales au sens où elles sont définies dans les documents du CNAS (Noël, bibliothèque, séjours familiaux, colonies, visites et consultations juridiques).

La part affectée à la billetterie augmente passant de 16 % en 2015 à 18 % (conséquence de l'augmentation des ventes de billets cinéma) et reste considérable.

Par ailleurs, l'étude du bilan de l'association révèle que le montant des dépenses de fonctionnement est en légère diminution et que la part des salaires a augmenté de 4 % et celle des charges sociales de presque 7 %.

Enfin, les dépenses de fonctionnement (salaires des administratifs compris) représentent 22% (contre 24 % en 2015) du budget de l'association.

Deux secteurs seront à surveiller plus spécialement en 2017, d'une part celui des prêts sociaux avec la mise en œuvre de l'Aide Financière Remboursable, et d'autre part, le secteur de la billetterie pour laquelle la demande croît fortement du fait de l'augmentation du nombre des adhérents.

L'AAS doit avant tout pouvoir continuer à susciter la curiosité du plus grand nombre par la variété de son offre sans oublier d'adapter ses barèmes au budget de chacun.